

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| • ÉDITO DU PRÉSIDENT | 3 |
| • EN QUELQUES DATES 2024 | 4 |
| LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION | 6 |
| • LORIENT AGGLOMÉRATION | 7 |
| • LES COMPÉTENCES DE LORIENT AGGLOMÉRATION | 8 |
| • LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES | 10 |
| • LES MEMBRES DU BUREAU | 11 |
| • LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE | 12 |
| • L'ARCHITECTURE DU PROJET DE TERRITOIRE | 14 |
| 3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 | 15 |
| • UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2024-2029 | 16 |
| • LORIENT AGGLOMÉRATION : TERRITOIRE MARITIME ET PORTUAIRE | 18 |
| • LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DE LORIENT AGGLOMÉRATION | 20 |
| + AXE 1 • VIVRE ENSEMBLE | 22 |
| • UN TERRITOIRE POUR TOUS | 23 |
| • UN TERRITOIRE RESPONSABLE QUI AGIT EN FAVEUR DU CADRE DE VIE ET DE LA SANTÉ DE SES HABITANTS | 26 |
| • UN TERRITOIRE VIVANT ET FIER DE SON IDENTITÉ | 29 |
| + AXE 2 • RAYONNER | 32 |
| • UN TERRITOIRE À L'ÉCONOMIE INNOVANTE, STIMULÉE PAR SES FILIÈRES D'EXCELLENCE | 33 |
| • UN TERRITOIRE D'EXCELLENCES MARITIMES | 34 |
| • UN TERRITOIRE ATTRACTIF AU BÉNÉFICE DE L'EMPLOI | 35 |
| • UN TERRITOIRE TOURISTIQUE RESPONSABLE, FORT DE SES DIVERSITÉS ENTRE MER, RADE ET VALLÉES | 37 |
| + AXE 3 • TRANSFORMER | 39 |
| • UN TERRITOIRE QUI REPENSE SES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN | 40 |
| • UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | 44 |
| • UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE | 49 |
| + AXE 4 • ÉQUILIBRER | 53 |
| • UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, ENTRE VILLES ET RURALITÉS | 54 |
| • UN TERRITOIRE NUMÉRIQUE | 55 |
| + AXE 5 • COOPÉRER | 56 |
| • UN TERRITOIRE QUI IMPULSE LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE | 57 |
| • UN TERRITOIRE QUI S'APPUIE SUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES | 59 |
| • UN TERRITOIRE QUI RENFORCE SES COOPÉRATIONS AU-DELÀ DE SES FRONTIÈRES | 61 |
| MOBILISER LES RESSOURCES AUX SERVICES DES POLITIQUES PUBLIQUES | 63 |
| • DES RESSOURCES HUMAINES QUI IRRIGUENT LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS | 64 |
| • GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE | 65 |
| • AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES | 66 |
| • SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE TERRITORIAL | 67 |
| • BUDGET 2023 | 68 |

ÉDITO DU PRÉSIDENT

En 2024, nous avons fêté les 50 ans de notre intercommunalité. Du SIVOM à Cap Lorient, puis Lorient Agglomération, la démarche intercommunale est passée au fil du temps d'une intercommunalité de services à une intercommunalité de projets qui dessine un destin commun avec ses 25 communes et ses 210 000 habitants. L'année 2024 a été une année déterminante de la mise en œuvre de notre projet de territoire avec près de 75 % de ses objectifs opérationnels réalisés ou en cours de réalisation.

Lorient Agglomération a poursuivi son action pour notre bien-vivre et notre qualité de vie tant appréciés de tous. Avec notre nouveau programme local de l'habitat 2024-2029 doté d'un budget historique de 50 millions d'euros sur 5 ans, l'agglomération ambitionne d'améliorer l'accès au logement pour tous ses habitants sur l'ensemble du territoire. La mise en service de nouveaux bus toujours plus propres (bio-GNV et électriques), mais également le lancement de notre nouvelle délégation de services publics mobilités qui gère désormais notre réseau de bus et bateaubus élargie à de nouveaux services comme la location de vélos ou le covoiturage sur toute l'agglomération et la signature du protocole de coopération « BreizhGo Express Sud » confirment bien la volonté de mener une « révolution des mobilités ».

Nos engagements en faveur de la transition écologique se sont également renforcés en 2024. Nous avons adopté un Plan de Résilience Eau pour mieux gérer nos ressources en eau et nous adapter aux changements climatiques. Nous avons poursuivi nos investissements dans les énergies renouvelables, avec des projets tels que la ferme solaire de Kermat et la centrale solaire du data center communautaire. Ces initiatives sont essentielles pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de CO2 et pour construire un territoire plus résilient.

Lorient Agglomération a renforcé son accompagnement à la création et au développement d'entreprises avec l'ouverture d'une Maison des entreprises en collaboration avec Audelor, la CCI du Morbihan et d'autres chambres consulaires. Notre territoire dispose d'une économie innovante qui doit stimuler l'émergence de nouvelles filières stratégiques d'avenir comme le transport maritime à propulsion vélique, l'hydrogène, la « Lorient composite Valley », ou l'agroalimentaire. De même, pour que les ports de notre rade continuent de contribuer à la « grandeur maritime » de la Bretagne et de la France, l'élaboration de notre stratégie portuaire locale a été lancée en 2024 avec l'objectif d'investir massivement et sur le long terme pour la modernisation de nos ports.

Vous le voyez, 2024 a été une nouvelle année d'actions et de grands événements à partager pour s'ouvrir davantage sur le monde et renforcer notre art de vivre « à la lorientaise » ! Ensemble, continuons à bâtir un avenir meilleur pour Lorient Agglomération, un territoire dynamique, solidaire et innovant.

Bonne lecture !



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Fabrice Loher

Président de Lorient Agglomération
Maire de Lorient

EN QUELQUES DATES 2024

JANVIER

Le 19 janvier, Lorient Agglomération a réuni l'ensemble des élus de son territoire à l'occasion de sa première **conférence annuelle des élus** du territoire. Cette réunion est l'occasion de renforcer la connaissance de l'action intercommunale et d'échanger autour des grands projets de Lorient Agglomération.

Le 30 janvier, Lorient Agglomération a participé au salon national « Hyvolution » pour mettre en lumière le développement de son écosystème hydrogène sur le territoire.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

MARS

Lorient Agglomération a reçu le second prix de **l'avenir de la langue bretonne**, dans la catégorie collectivité aux Priziou 2024. Cette reconnaissance salue ses dernières actions mises en œuvre en faveur de la langue bretonne.

Au travers d'une Charte de logistique urbaine durable, Lorient Agglomération s'organise pour faire face à l'essor du secteur de la livraison, en répondant aux attentes liées à l'attractivité économique du territoire tout en tenant compte des enjeux climatiques et de santé.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

AVRIL

Sur une initiative de Lorient Agglomération et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, la Maison de l'Entreprise a ouvert ses portes. Installé dans les locaux de la CCI, ce guichet unique s'adresse aux entreprises et futurs entrepreneurs, pour leur proposer, en un seul lieu, une orientation adaptée.

Du 23 au 28 avril, Lorient Agglomération était présent sur le village de la course **Transat CIC** à Lorient La Base. Les visiteurs ont ainsi pu découvrir le territoire, parler emploi et formation ou participer à un jeu-concours.



© Lorient Agglomération - A. Pilpré

FÉVRIER

Le 9 février, Blavet Bellevue Océan (BBO) Communauté a rejoint Lorient Agglomération dans l'élaboration d'un **Contrat Local de Santé (CLS)**, co-porté avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec pour objectif commun de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Dans le cadre du Programme alimentaire territorial, Lorient Agglomération et les 25 communes du territoire ont adopté un protocole d'engagement des restaurations collectives afin de favoriser l'approvisionnement local et bio des cantines.

MAI

En mai et juin, le **« Printemps de la randonnée »**, organisé par Lorient Agglomération, en partenariat avec les associations, invite le public à randonner pour (re)découvrir les atouts du territoire.



© Lorient Agglomération - F. Gallvel

Une délégation d'élus de Lorient Agglomération s'est rendue à New York pour assister à la remise des prix de The Transat CIC. Ce déplacement a notamment été l'occasion de formaliser l'entrée de Lorient dans l'association des villes départ de courses au large.

JUIN

Deux minibus électriques ont été mis en circulation sur le réseau IziLo à Groix. Lorient Agglomération a fait le choix de deux véhicules de transport public adaptés à la circulation sur l'île et équipés de la nouvelle billettique avec paiement sans contact pour faciliter l'accès à bord des abonnés et des touristes.

Dans le cadre du projet « Handicap Innovation Territoire », Lorient Agglomération a lancé un appel à projets pour soutenir des actions innovantes afin d'améliorer le parcours de vie des personnes en situation de handicap.



© Lorient Agglomération - J. Bergon



JUILLET

Afin de favoriser une accession sociale pérenne, Lorient Agglomération et Morbihan Habitat ont

créé un **Organisme de Foncier Solidaire (OFS)** agréé par l'Etat. Ce nouveau dispositif permet d'acquérir et de gérer des terrains en vue de réaliser des logements destinés à

l'accession à la propriété de ménages modestes.

Une consultation citoyenne a été lancée par Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan Communauté et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour mieux comprendre les préoccupations des habitants et leurs besoins et priorités en matière de santé. Elle a permis de recueillir plus de 800 réponses.



© Lorient Agglomération - F. Calvel

terrains en vue de réaliser des logements destinés à

AOÛT

Le 13 août, à l'occasion de l'**Interceltique Business Forum**, 150 représentants du monde économique ont échangé sur les opportunités de développement économique entre plusieurs pays celtes présents au Festival Interceltique de Lorient.

À partir du 26 août, d'importants travaux ont été lancés sur la digue de Kerihuer à Ploemeur. Ces travaux contribuent à la restauration du milieu écologique, floristique et faunistique tout en contribuant à limiter les risques d'inondation.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

SEPTEMBRE

Du 16 au 22 septembre, dans le cadre de la **Semaine européenne de la mobilité**, Lorient Agglomération a reconduit la gratuité sur l'ensemble de son réseau IziLo. Ce dispositif complète les animations proposées par les communes et les associations du territoire.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Les 21 et 22 septembre, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, Lorient Agglomération a ouvert les portes de la Maison de l'Agglomération au public, ainsi que de son centre de recyclage des emballages Adao à Caudan et la Maison de l'Île Kerner à Rianteac.

OCTOBRE

Le 19 octobre, la **Cité des moussillons** a été inaugurée. Situé dans la Cité de la Voile, ce nouvel équipement dédié au jeune public de 2 à 12 ans propose d'initier les plus jeunes au monde maritime et à l'art de la navigation.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Le 25 octobre, le ponton de La Découverte situé au Péristyle à Lorient, a été inauguré.

Long de 80 mètres, il pourra indifféremment accueillir des voiliers de compétition et de plaisance, des bateaux patrimoniaux et une vedette de secours de la SNSM pour les rapatriements sanitaires depuis l'île de Groix.

NOVEMBRE

Les 14 et 15 novembre, dans le cadre du mois du Handicap, la seconde édition du « **Forum les accessibles** » s'est tenue au Parc des expositions. Ce temps fort dédié au handicap et à l'innovation, a été l'occasion de dévoiler au grand public les dernières avancées en matière d'accessibilité et de technologies assistées.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Lorient Agglomération a achevé la plus grande ferme photovoltaïque de son territoire. Sept hectares du site de stockage des déchets ultimes ont ainsi été recouverts de plus de 8500 panneaux photovoltaïques.



DÉCEMBRE

Le 6 décembre, les six intercommunalités de l'axe Quimper-Vannes se sont engagées conjointement à travers le protocole de coopération « **BreizhGo Express Sud** ». Cette coopération permettra entre autres d'augmenter le nombre de TER sur l'axe Vannes-Quimper dès 2025.



© Lorient Agglomération - H. Cohaner

Durant tout le mois de décembre, dans le cadre de la certification ISO9001, Lorient Agglomération a mené une enquête en ligne destinée à recueillir l'avis des habitants sur les services de gestion des déchets.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES 25 COMMUNES



Brandérian

© Nicolas Saint-Maur



Bubry

© Fanch Galvel



Calan

© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



Caudan

© Hervé Colhomer



Cléguer

© Hervé Colhomer



Gâvres

© Yann Zedda



Gestel

© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



Groix

© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



Guidel

© Fanch Galvel



Hennebont

© Sonia Lorec



Inguiniel

© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



Inzinzac-Lochrist

© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



Lanester

© Sonia Lorec



Languidic

© Sonia Lorec



Lanvaudan

© Fanch Galvel



Larmor-Plage

© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



Locmiquélic

© Yann Zedda



Lorient

© Fly HD



Plœmeur

© Hélène Vauché



Plouay

© Hervé Colhomer



Pont-Scorff

© Sonia Lorec



Port-Louis

© Yann Zedda



Quéven

© Sonia Lorec



Quistinic

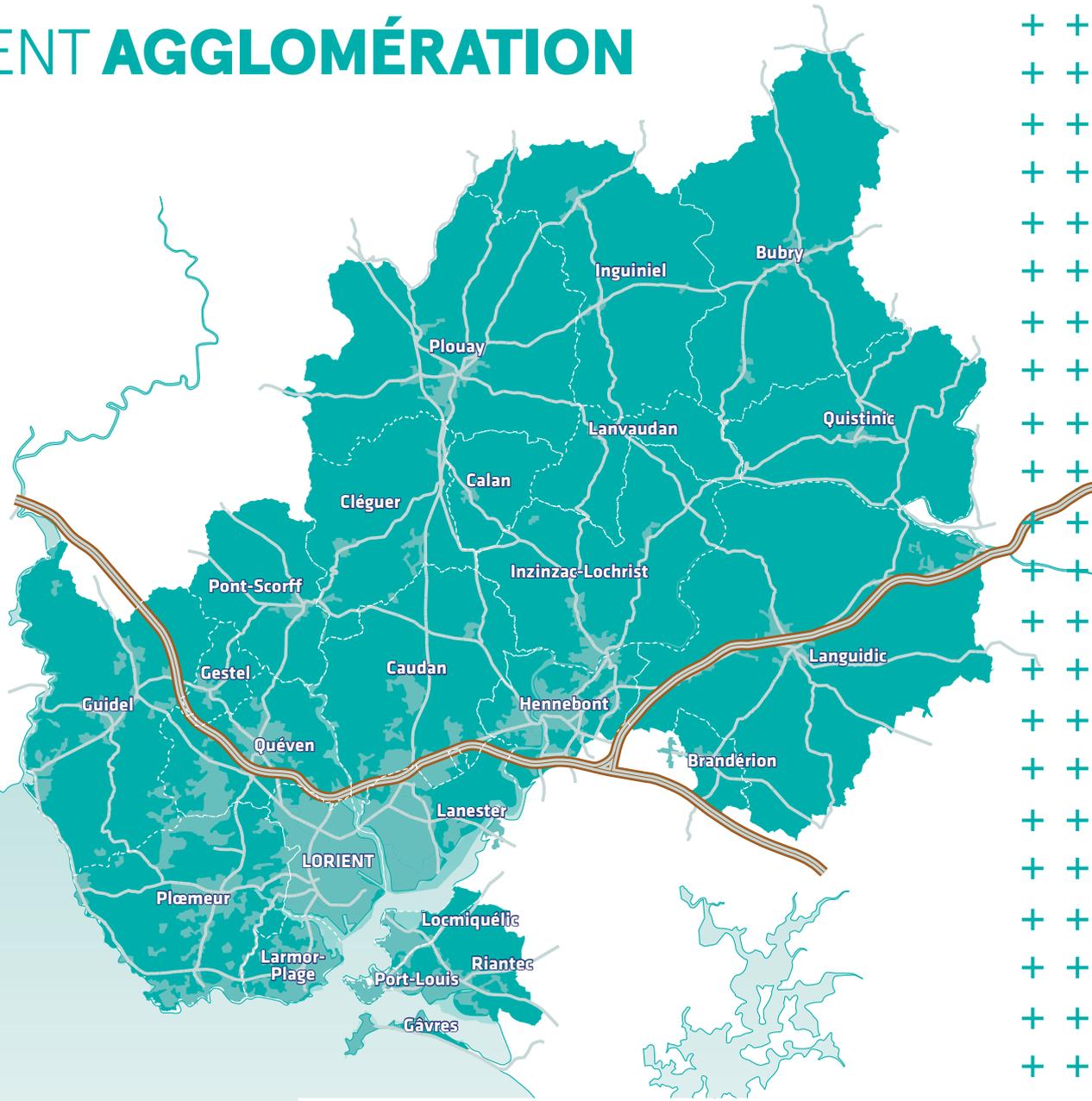
© Sonia Lorec



Riantec

© Sonia Lorec

LORIENT AGGLOMÉRATION



Population légale totale*

213 310

Superficie en hectares

73 556

Densité hab/km²

290

| COMMUNE | Population légale totale* | Superficie en hectares | Densité hab/km ² |
|-------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------------|
| BRANDÉRION | 1507 | 617 | 244 |
| BUBRY | 2312 | 6900 | 34 |
| CALAN | 1289 | 1220 | 106 |
| CAUDAN | 7273 | 4263 | 171 |
| CLÉGUER | 3465 | 3061 | 113 |
| GÂVRES | 703 | 183 | 384 |
| GESTEL | 2659 | 625 | 425 |
| GROIX | 2359 | 1470 | 160 |
| GUIDEL | 12543 | 5229 | 240 |
| HENNEBONT | 16275 | 1857 | 876 |
| INGUINIEL | 2245 | 5140 | 44 |
| INZINZAC-LOCHRIST | 6760 | 4462 | 152 |
| LANESTER | 23691 | 1837 | 1290 |
| LANGUIDIC | 8210 | 10908 | 75 |
| LANVAUDAN | 818 | 1830 | 45 |
| LARMOR-PLAGE | 8571 | 725 | 1182 |
| LOCMIQUÉLIC | 4198 | 357 | 1176 |
| LORIENT | 59653 | 1742 | 3424 |
| PLŒMEUR | 19499 | 3890 | 501 |
| PLOUAY | 5911 | 6730 | 88 |
| PONT-SCORFF | 4104 | 2315 | 177 |
| PORT-LOUIS | 2793 | 107 | 2610 |
| QUÉVEN | 9152 | 2392 | 383 |
| QUISTINIC | 1442 | 4290 | 34 |
| RIANTEC | 5878 | 1406 | 418 |

Source INSEE 2024.



LES COMPÉTENCES DE LORIENT AGGLOMÉRATION

Une communauté de projets

Lorient Agglomération exerce une vingtaine de compétences sur le territoire des vingt-cinq communes de l'agglomération. Ces compétences ont toutes pour objectif de consolider le dynamisme du territoire et de le préparer à l'avenir. L'exercice de ces compétences à l'échelle communautaire offre l'opportunité d'un aménagement du territoire cohérent dans le respect des identités de chaque commune.

En collaboration avec Audélor, l'Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient, Lorient Agglomération travaille pour aménager des espaces d'activité économique et porter des projets d'intérêt communautaire. La compétence économique est également mise à profit pour inciter à l'innovation et faciliter le chemin vers l'emploi des personnes en difficultés. Formation, recherche et innovation constituent des atouts importants pour le développement économique et culturel du territoire. En soutenant depuis 1995 l'Université de Bretagne Sud, Lorient Ag-

glomération renforce l'attractivité du territoire. Avec l'Office de tourisme, Lorient Agglomération s'inscrit aussi dans une dynamique de développement et réalise des équipements de loisirs conçus comme des espaces ludiques et pédagogiques.

Cohésion territoriale et solidarité à l'échelle intercommunale

Les questions de l'aménagement de l'espace communautaire s'envisagent de plus en plus à l'échelle de l'agglomération pour des raisons de cohésion territoriale et de solidarité intercommunale, toujours dans un esprit de développement durable. C'est ainsi que sont nés des documents de référence comme le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui dessine le territoire de demain (habitat, environnement, développement économique et transports) et le Plan des mobilités. La compétence transports trouve naturellement sa place dans cette réflexion globale. La priorité aux transports collectifs et à l'éco-mobilité (bateabus, vélo, marche à pied) a connu une forte accélération depuis la mise en circulation du transport en commun en site propre. En matière d'habitat et de cohésion sociale, Lorient Agglomération poursuit un objectif de 1100 nouveaux logements par an, en fixant notamment un pourcentage de logements sociaux par commune et en insistant sur l'incitation à la rénovation thermique et à la lutte contre le mal logement (PLH 2017-2023). Sensibilisée à l'avenir de la planète, soucieuse de la qualité de vie de ses concitoyens, convaincue de la nécessaire rupture avec une économie du gaspillage et de la pollution, Lorient Agglomération applique sur son territoire les principes du développement durable. Grâce à un plan climat et à l'élaboration d'un Agenda 21, l'agglomération engage des actions à long terme sur l'ensemble des communes pour garantir à chacun une qualité de vie des plus satisfaisantes. Le choix de la collecte sélective et de la valorisation des déchets à l'échelle du territoire s'inscrit dans cette démarche. Le transfert de la compétence eau et assainissement, intervenu en 2012, vise également à apporter le même service de qualité à tous les habitants, à réaliser des économies d'échelle et à consolider les outils pour une gestion raisonnée de l'eau.



© Hervé Comner

11 DÉCEMBRE 1973

Le SIVOM est créé avec Lorient, Lanester, Larmor-Plage, Plœmeur et Quéven et trois mois plus tard, Caudan.

22 NOVEMBRE 1990

Le District est créé ; se joignent à l'intercommunalité quatre communes : Gestel, Pont-Scorff, Hennebont et Inzinzac-Lochrist.

À partir d'une intercommunalité de services directs à la population (transports, sécurité incendie, traitement des déchets) s'est construite une intercommunalité de projets, visant à concourir au développement durable

et équilibré de l'ensemble de l'agglomération à travers des investissements structurants pour le développement économique, touristique, l'enseignement supérieur et la protection de l'environnement.

COMPÉTENCES DE DROIT

■ Développement économique

- Actions de développement économique, maritime et touristique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

■ Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ainsi qu'un schéma d'aménagement économique du territoire et toutes études concernant l'avenir de l'agglomération ;
- Réserves foncières et définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

■ Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

■ Politique de la ville

■ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

■ Accueil des gens du voyage

■ Prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

■ Eau

- Pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

■ Assainissement des eaux usées

- Assainissement collectif : contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transfert et épuration des eaux usées, élimination des boues produites.
- Assainissement non collectif : contrôle de conception et réalisation, contrôle de fonctionnement (base réglementaire) et suivi des réhabilitations.

■ Gestion des eaux pluviales urbaines

Gestion des eaux pluviales urbaines selon les modalités et le périmètre définis par le conseil communautaire.

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

■ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

■ Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et promotion des énergies renouvelables.
- Agenda 21 communautaire et Plan climat-air-énergie territorial.
- Protection des espaces naturels dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

■ Équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements d'intérêt communautaire.

■ Promotion du Pays de Lorient et relations avec l'Union Européenne, l'État, la Région et le Département dans les domaines de compétences communautaires.

■ Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie.

■ Développement des nouvelles technologies d'information et de communication d'intérêt communautaire.

■ Participation aux schémas régionaux de formation.

■ Fourrière, capture des animaux errants.

■ Surveillance de zones de baignade d'intérêt communautaire.

■ Contribution au service départemental d'incendie et de secours et gestion de l'immobilier dans le cadre de la convention de départementalisation.

FÉVRIER 1996

Brandérion, Cléguer, Gâvres, Groix, Guidel, Port-Louis et Riantec les rejoignent, soit 17 communes au total.

JANVIER 2000

Le District est transformé en communauté d'agglomération, après l'extension du périmètre à Languidic et s'appelle désormais « Cap l'Orient ».

JANVIER 2001

Le périmètre est élargi à Locmiquélic.

AVRIL 2012

Les marques « Lorient Agglomération » (institution) et « Lorient Bretagne Sud » (promotion touristique et économique) sont créées.

1^{ER} JANVIER 2014

Lorient Agglomération et la Communauté de communes de la Région de Plouay fusionnent.



LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire

Le Conseil de Lorient Agglomération est composé de 73 membres élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. Le nombre de conseillers communautaires est fonction du nombre d'habitants dans chaque commune. Toutes disposent d'au moins un représentant. Le Conseil élit son Président, ses 15 vice-présidents et 6 conseillers-délégués, pour former le Bureau de Lorient Agglomération, l'organe exécutif de l'institution. En 2024, le Conseil communautaire s'est réuni 5 fois.

Les Commissions thématiques

Lieu d'informations, d'échanges, de réflexions, de propositions et d'orientations pour tous les sujets qui touchent à leur domaine d'intervention, les Commissions étudient notamment les questions soumises au Conseil communautaire.

Leur composition varie entre 17 et 19 membres et respecte le principe de la représentation proportionnelle. Par délibération du 28 juillet 2020, 4 commissions ont été créées pour le mandat 2020/2026 :

- Aménagement, mobilités, habitat,
- Développement et attractivité territoriale,
- Ressources, finances et administration générale,
- Transition écologique.

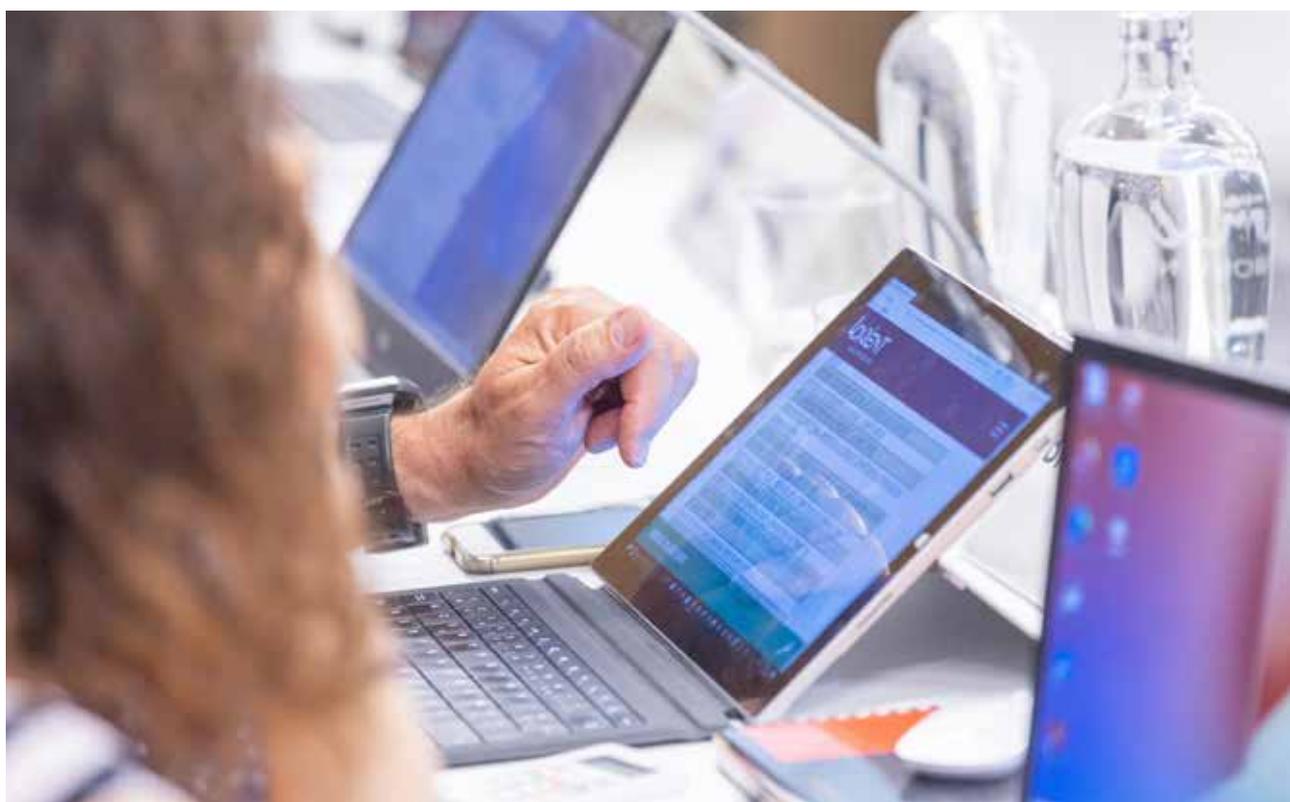
Le Bureau

Le Conseil de communauté délègue certaines décisions de gestion courante au Bureau. Le Bureau est une instance délibérative composée notamment du président, des vice-présidents et conseillers délégués. Le Bureau de la communauté s'est réuni 19 fois en 2024.

Le Président de Lorient Agglomération, Fabrice Loher, est chargé de l'administration de l'établissement et de l'application des statuts. Il préside les instances, dispose d'une délégation du Conseil communautaire dans certaines matières et fait exécuter les décisions.

La Conférence des maires

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit la création d'une conférence des maires dans les EPCI à fiscalité propre. Celle-ci se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou à la demande d'un tiers des maires, dans la limite de quatre réunions par an. Véritable lieu d'échanges et de partages, la Conférence des maires s'est réunie 10 fois en 2024.



LES MEMBRES DU BUREAU

- **Fabrice LOHER**, Président de Lorient Agglomération
- **Alain NICOLAZO**, 1^{er} vice-président chargé des finances, de la mutualisation et de l'évaluation
- **Ronan LOAS**, 2^e vice-président chargé de la culture, du sport, des muséographies et de l'attractivité
- **Marc BOUTRUCHE**, 3^e vice-président chargé de l'habitat, du logement, du foncier et du projet territorial, de la participation citoyenne et de la politique de la ville
- **Patricia QUERO-RUEN**, 4^e vice-présidente chargée du numérique et de la smart City
- **Céline OLIVIER**, 5^e vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'achat public
- **Armelle NICOLAS**, 6^e vice-présidente chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI
- **Annick GUILLET**, 7^e vice-présidente chargée de la gestion et de la valorisation des déchets et de l'économie circulaire
- **Maria COLAS**, 8^e vice-présidente chargée des mobilités
- **Jo DANIEL**, 9^e vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement
- **Jean-Michel BONHOMME**, 10^e vice-président chargé de la planification, de l'aménagement territorial, du SCoT, de l'urbanisme et du SIG.
- **Patrice VALTON**, 11^e vice-président chargé des ports et de la plaisance
- **Fabrice VELY**, 12^e vice-président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- **Bruno PARIS**, 13^e vice-président chargé de la transition écologique
- **Pascal LE LIBOUX**, 14^e vice-président chargé du développement économique et de l'emploi
- **Laurent DUVAL**, 15^e vice-président chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'aménagement et de la valorisation de l'espace rural

6 conseillers communautaires délégués, membres du Bureau

- **Antoine PICHON**, conseiller délégué en charge des gens du voyage
- **Anne-Valérie RODRIGUES**, conseillère déléguée en charge du tourisme
- **Martine DI GUGLIELMO**, conseillère déléguée en charge du Contrat Local de Santé
- **Christophe GINET**, conseiller délégué en charge de la formation et de l'économie sociale et solidaire
- **Laure LE MARECHAL**, conseillère déléguée en charge de la langue et de la culture bretonnes
- **Morgane CHRISTIEN**, conseillère déléguée en charge de la Convention Territoriale Globale

Les 25 maires de Lorient Agglomération

- **Brandérion** : M. Jean-Yves CARRIO
- **Bubry** : M. Roger THOMAZO
- **Calan** : M. Yann GUIGUEN
- **Caudan** : M. Fabrice VELY
- **Cléguer** : M. Alain NICOLAZO
- **Gâvres** : M. Christian CARTON
- **Gestel** : M. Michel DAGORNE
- **Groix** : M. Dominique YVON
- **Guidel** : M. Jo DANIEL
- **Hennebont** : Mme Michèle DOLLÉ
- **Inguiniel** : M. Jean-Louis LE MASLE
- **Inzinzac-Lochrist** : Mme Armelle NICOLAS
- **Lanester** : M. Gilles CARRERIC
- **Languidic** : M. Laurent DUVAL
- **Lanvaudan** : Mme Dominique ELIOT
- **Larmor-Plage** : M. Patrice VALTON
- **Locmiquélic** : M. Éric PATUREL
- **Lorient** : M. Fabrice LOHER
- **Plœmeur** : M. Ronan LOAS
- **Plouay** : M. Gwenn LE NAY
- **Pont-Scorff** : M. Pierrick NEVANNEN
- **Port-Louis** : M. Daniel MARTIN
- **Quéven** : M. Marc BOUTRUCHE
- **Quistinic** : M. Antoine PICHON
- **Riantec** : M. Jean-Michel BONHOMME



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BRANDERION

- M. Jean-Yves CARRIO, Maire

BUBRY

- M. Roger THOMAZO, Maire

CALAN

- Yann GUIGUEN, Maire

CAUDAN

- M. Fabrice VELY, Maire
- Mme Martine DI GUGLIELMO, Adjointe au Maire

CLEGUER

- M. Alain NICOLAZO, Maire

GAVRES

- M. Christian CARTON, Maire

GESTEL

- M. Michel DAGORNE, Maire

GROIX

- M. Dominique YVON, Maire

GUIDEL

- M. Jo DANIEL, Maire
- Mme Françoise BALLESTER, Adjointe au Maire
- M. Patrice JACQUEMINOT, Adjoint au Maire
- Mme Estelle MORIO, Conseillère Municipale

HENNEBONT

- M. André HARTEREAU, Conseiller Municipal
- Mme Marie-Françoise CEREZ, Conseillère Municipale
- M. Pascal LE LIBOUX, Adjoint au Maire
- Mme Laure LE MARECHAL, Conseillère Municipale
- M. Fabrice LEBRETON, Conseiller Municipal

INGUINIEL

- M. Jean-Louis LE MASLE, Maire

INZINZAC-LOCHRIST

- Mme Armelle NICOLAS, Maire
- M. Maurice LECHARD, Adjoint au Maire

LANESTER

- M. Gilles CARRERIC, Maire
- Mme Rose MORELLEC, Adjointe au Maire
- M. Maurice PERON, Adjoint au Maire
- Mme Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Adjointe au Maire
- M. Philippe JESTIN, Adjoint au Maire
- Mme Florence LOPEZ-LE GOFF, Conseillère Municipale
- M. Patrick LE GUENNEC, Conseiller Municipal
- Mme Carmen LE BORGNIC, Conseillère Municipale

LANGUIDIC

- M. Laurent DUVAL, Maire
- Mme Nadège MARETTE, Adjointe au Maire





© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



LANVAUDAN

- Mme Dominique ELIOT, Maire

LARMOR-PLAGE

- M. Patrice VALTON, Maire
- Mme Patricia JAFFRE, Adjointe au Maire
- Mme Katherine GIANNI, Conseillère Municipale

LOCMIQUELIC

- M. Eric PATUREL, Maire

LORIENT

- M. Fabrice LOHER, Maire
- Mme Aurélie MARTORELL, Conseillère Municipale
- M. Christophe GINET, Conseiller Municipal
- Mme Sophie PALANT-LE HEGARAT, Adjointe au Maire
- M. Bruno PARIS, Adjoint au Maire
- Mme Maryvonne LE GREVES, Adjointe au Maire
- M. Stéphane DANIEL, Adjoint au Maire
- Mme Fanny GRALL, Conseillère Municipale
- M. Guy GASAN, Adjoint au Maire
- Mme Cécile BESNARD, Adjointe au Maire
- M. Christian LE DU, Adjoint au Maire
- Mme Maria COLAS, Conseillère Municipale
- M. Michel TOULMINET, Adjoint au Maire
- Mme Morgane CHRISTIEN, Adjointe au Maire
- M. Fabien AUDARD, Adjoint au Maire
- M. Laurent TONNERRE, Conseiller Municipal
- M. Bruno JAOUEN, Conseiller Municipal
- Mme Gaëlle LE STRADIC, Conseillère Municipale
- M. Gaël BRIAND, Conseiller Municipal
- M. Bruno BLANCHARD, Conseiller Municipal
- Mme Solène PERON, Conseillère Municipale

PLŒMEUR

- M. Ronan LOAS, Maire
- M. Jean-Guillaume GOURLAIN, Adjoint au Maire
- Mme Patricia QUERO-RUEN, Adjointe au Maire
- Mme Anne-Valérie RODRIGUES, Conseillère Municipale
- Mme Marianne POULAIN, Conseillère Municipale
- M. Antoine GOYER, Conseiller Municipal

PLOUAY

- M. Gwenn LE NAY, Maire
- Mme Annick GUILLET, Adjointe au Maire

PONT-SCORFF

- M. Alain DE CORSON, Adjoint au maire

PORT-LOUIS

- M. Daniel MARTIN, Maire

QUEVEN

- M. Marc BOUTRUCHE, Maire
- Mme Céline OLIVIER, Conseillère Municipale
- M. Jean-Pierre ALLAIN, Adjoint au Maire

QUISTINIC

- M. Antoine PICHON, Maire

RIANTEC

- M. Jean-Michel BONHOMME, Maire
- Mme Nathalie PERRIN, Adjointe au Maire

L'ARCHITECTURE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire a été approuvé le 9 novembre 2021 par le Conseil communautaire. Il se constitue de 5 axes et 15 enjeux stratégiques qui formalisent la feuille de route de l'action communautaire d'ici à l'horizon 2030.

C'est cette architecture de référence qui enrichit désormais l'intervention communautaire. La restitution de ce Rapport d'activité suit cette même trame.

5.1 Un territoire qui impulse la solidarité communautaire

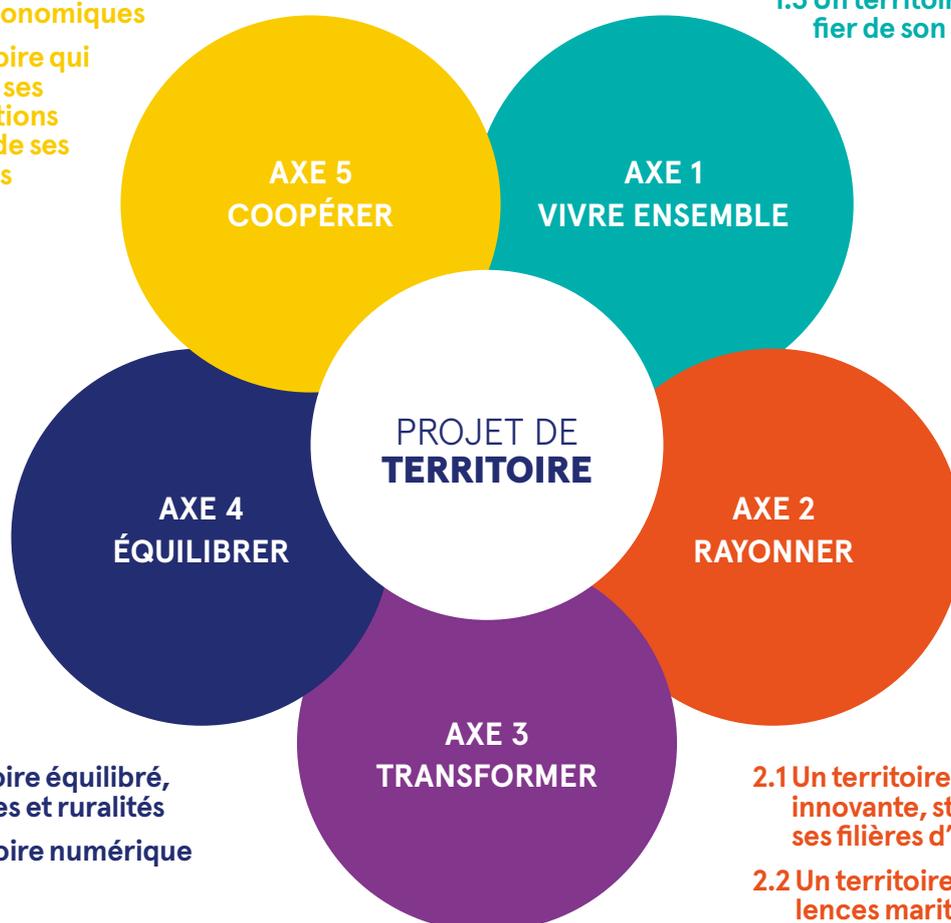
5.2 Un territoire qui s'appuie sur la participation de ses citoyens et de ses acteurs socio-économiques

5.3 Un territoire qui renforce ses coopérations au-delà de ses frontières

1.1 Un territoire pour tous

1.2 Un territoire responsable qui agit en faveur du cadre de vie et de la santé de ses habitants

1.3 Un territoire vivant et fier de son identité



4.1 Un territoire équilibré, entre villes et ruralités

4.2 Un territoire numérique

3.1 Un territoire qui repense ses mobilités du quotidien

3.2 Un territoire qui s'organise pour répondre au changement climatique

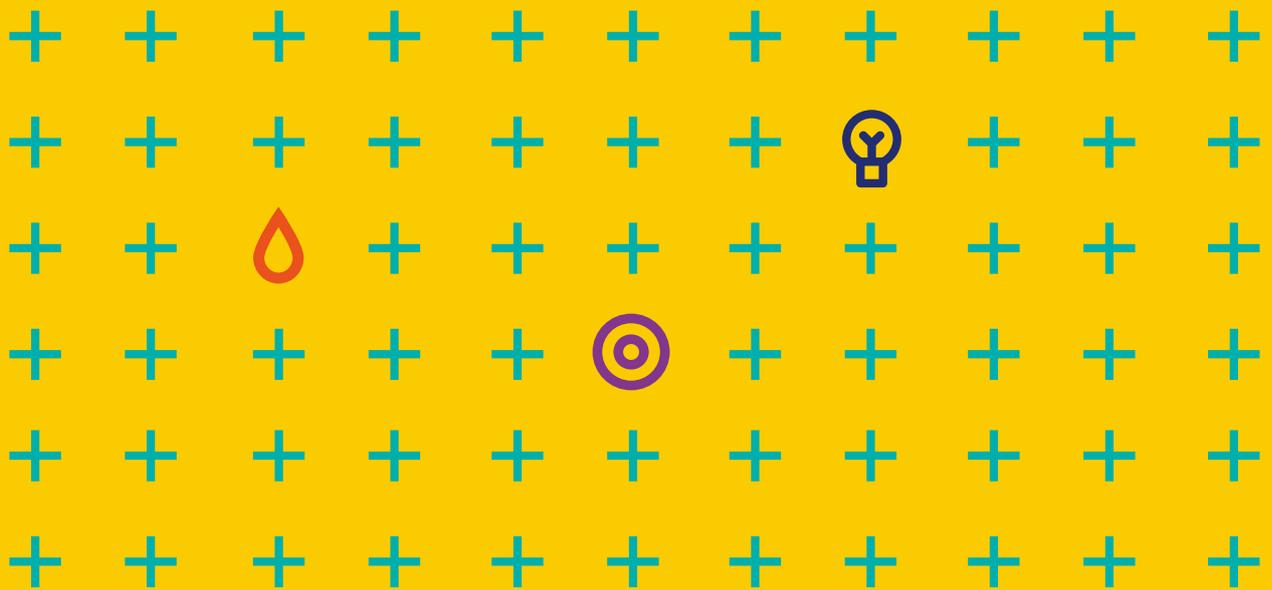
3.3 Un territoire exemplaire en matière de transition écologique et énergétique

2.1 Un territoire à l'économie innovante, stimulée par ses filières d'excellence

2.2 Un territoire d'excellences maritimes

2.3 Un territoire attractif au bénéfice de l'emploi

2.4 Un territoire touristique responsable, fort de ses diversités entre mer, rade et vallées



3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DE LORIENT AGGLOMÉRATION

Contrat unique de référence de la Politique de la Ville et des actions menées en faveur des quartiers prioritaires, le Contrat de Ville de Lorient Agglomération signé le 2 octobre 2024 pour une durée de 6 ans porte sur 6 quartiers de Lorient, Lanester et Hennebont.

Le Contrat de Ville 2024-2030 liste les engagements et les objectifs des 19 partenaires cosignataires pour construire des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein-emploi, favorisant la solidarité et inscrits dans la transition écologique. Celui-ci s'intègre dans le plan Quartiers 2030 porté par le Président de la République et dans la continuité du projet de territoire de Lorient Agglomération.

Construire et rénover l'habitat social, favoriser les mobilités, végétaliser les quartiers, accompagner vers l'emploi et l'entrepreneuriat, développer les services publics, de santé, culturels et de proximité, garantir la tranquillité et la sécurité : autant d'actions concrètes qui se déclinent avec le public, les structures locales, les associations et les collectivités dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 de Lorient Agglomération.

Un effort particulier est porté sur la concertation et les participations des habitants eux-mêmes, à tra-



© FlyHD



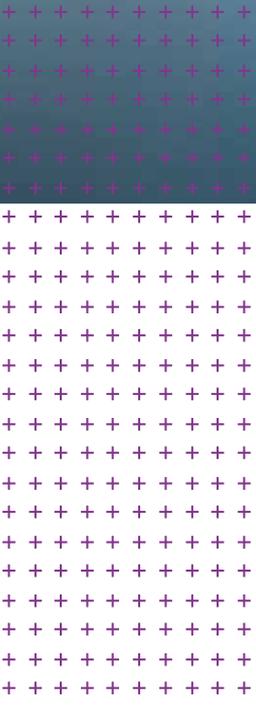
© Fanch Gallvel

vers les conseils citoyens et jusque dans les instances de pilotage du Contrat de Ville. De la rénovation thermique des immeubles à l'installation d'espaces verts en passant par les animations sportives ou les soutiens financiers aux projets professionnels : tous les leviers sont ainsi activés pour réduire les inégalités dans les quartiers et améliorer le quotidien de leurs habitants.

Un territoire étendu

Le Contrat de Ville 2024-2030 est piloté par Lorient Agglomération au titre de la politique de la ville, en partenariat étroit avec les communes et les différents partenaires, institutionnels et associatifs. Le nouveau Contrat de Ville voit son périmètre élargi à 6 quartiers : Keriou Ker à Hennebont, Enezeg à Lanester ainsi que Kervéanec Nord, Polygone-Frébault, Bois du Château et Kerguillette-Petit Paradis-St Armel à Lorient.

Le nouveau quartier de Keriou Ker d'Hennebont, avec la cité Maurice Thorez - Les Capucines, accueille désormais 1392 habitants. Ce quartier devient l'axe central



POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT DE VILLE

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. L'intervention des pouvoirs publics dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville est formalisée dans un cadre partenarial, le Contrat de Ville. Celui-ci réunit collectivités et partenaires pour les mobiliser autour d'enjeux partagés.

Les « Quartiers Politique de la Ville » (QPV) se définissent principalement par une concentration de populations avec les revenus les plus faibles du territoire, national et local. Un QPV compte au moins 1000 habitants, il est situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, et est caractérisé par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France Métropolitaine.

du nouveau Contrat de Ville porté par Hennebont, avec un engagement particulier en faveur de l'accompagnement et du soutien des familles. Ce travail a débuté par la création de l'Espace de Vie Sociale, un lieu dédié aux habitants et à leurs initiatives.

Kerguillette-Petit Paradis-Saint Armel à Lorient intègre également ce nouveau découpage conçu pour s'adapter à l'évolution du territoire. Avec les autres extensions territoriales sur Lanester avec les résidences Fonlupt et Pasteur ainsi qu'à Lorient avec le quartier de Saint Armel qui rejoint le quartier Kerguillette-Petit Paradis-Saint Armel, la totalité des habitants concernés s'élève à 12 402 habitants.

Quartiers 2030 : un nouveau format et davantage de concertation

Dans le cadre du projet Quartiers 2030, une grande concertation organisée en 2023 a permis d'interroger les habitants afin d'identifier les enjeux locaux les plus prégnants et de déterminer les actions prioritaires à mener dans les quartiers. Ainsi, le nouveau Contrat de Ville a été construit en concertation avec les habitants, mais aussi les élus, les services de l'état et les partenaires. Alors que le précédent Contrat de Ville, signé en 2015, s'organisait autour de 3 piliers, le nouveau texte s'articule selon 4 thématiques :

- pour la transition écologique,
- pour la rénovation urbaine,
- pour nos services publics,
- pour une politique de la ville renouvelée.

Une mobilisation de tous les partenaires

Le Contrat de Ville 2024-2030 expose les engagements et objectifs de chacun des 19 partenaires co-signataires : État, Direction Régionale des Affaires

Culturelles (DRAC), Lorient Agglomération, communes de Lorient, Lanester et Hennebont, France Travail, Agence Régionale de Santé, Éducation Nationale, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Morbihan Habitat, Espacil, Foyer d'Armor-LB Habitat et BPI France.

Pour certains porteurs, ces engagements s'inscrivent désormais dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) de 2 à 5 ans, afin de donner une meilleure visibilité et de limiter le temps administratif. Le Contrat de Ville de Lorient Agglomération fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours afin d'ajuster les priorités et les stratégies déployées.

Lorient Agglomération renouvelle son engagement

Désormais en charge du pilotage du Contrat de Ville, Lorient Agglomération s'appuie sur les axes stratégiques des communes pour accompagner et soutenir leurs actions et garantir leur cohérence avec les autres programmes développés à l'échelle communautaire. Un chargé de mission coordonnera et animera le Contrat de Ville et ce en lien étroit avec les communes et l'ensemble des partenaires signataires.

Par ailleurs, l'action de Lorient Agglomération sur les quartiers de la politique de la ville se déploie dans le champ de ses différentes compétences : l'habitat avec le PLH, les mobilités avec l'offre de transports publics et le développement d'une tarification solidaire, le développement économique via la Mission Locale ou le soutien aux entrepreneurs, la rénovation urbaine avec les actions financées par l'ANRU à Lorient et Lanester. Le tout en lien étroit avec le Projet de territoire de Lorient Agglomération, notamment les enjeux « Un territoire pour tous » et « Agir pour un territoire apaisé ».



LORIENT AGGLOMÉRATION : TERRITOIRE MARITIME ET PORTUAIRE

Lorient Agglomération, grand territoire maritime de la Bretagne, doit porter une ambition forte et partagée pour l'avenir de ses ports. Son écosystème portuaire unique et diversifié doit réinventer son modèle de développement afin de garantir la pérennité de ses activités économiques.

Réparti sur 373 hectares de foncier portuaire et rétro-portuaire, le territoire de Lorient Agglomération accueille 18 sites portuaires, où se développent 8 grandes fonctions maritimes et portuaires (pêche, commerce, construction/réparation navales, base de défense nationale, transports de passagers, plaisance, course au large, énergies marines renouvelables). Elles constituent le socle de l'écosystème portuaire lorientais dont la diversité est caractérisée par un concentré de compétences maritimes à tous les niveaux de qualifications, des synergies actives et cohérentes entre filières ainsi que de l'innovation et de la recherche.

Un territoire uni pour une nouvelle ambition maritime

Depuis la fondation de la Compagnie des Indes au Péristyle, l'histoire maritime de la rade de Lorient s'est inscrite dans la réalisation de grands projets d'aménagements portuaires, structurants pour l'ensemble du Pays de Lorient avec la création du port de pêche de Keroman dans la première moitié du XX^e siècle, celle du port de commerce de Kergroise dans sa seconde moitié, la modernisation et l'extension des ports de plaisance à partir des années 1990 et enfin la réhabilitation de la base des sous-marins en pôle de course au large depuis les années 2000. La place portuaire lorientaise s'est ainsi constituée en relevant les défis de modernisations et de transitions de ses activités et équipements portuaires pour s'adapter aux enjeux contemporains.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Neur

L'enjeu actuel est de faire se combiner le développement des activités économiques traditionnelles tout en répondant aux enjeux écologiques, de la décarbonation du transport, ou encore des nouvelles dynamiques impulsées par des filières d'excellence innovantes (la propulsion vélique, l'hydrogène, la « Lorient Composite Valley », la sport tech et l'intelligence embarquée en lien avec la voile de compétition).

Par ailleurs, l'enjeu stratégique capital pour la place portuaire lorientaise est la préservation de sa diversité maritime. Celle-ci favorise en effet la résilience aux crises grâce aux synergies et croisements entre filières, sous l'impulsion de celles porteuses de nouveaux projets de développement. L'abandon d'un des pôles d'activités, voire une spécialisation marquée sur un ou deux créneaux, pourraient être, a contrario, préjudiciables pour la vitalité portuaire du territoire.

Dans ce cadre, l'élaboration de la stratégie portuaire locale partagée pour l'avenir des ports de la rade de Lorient pour les 10 à 20 prochaines années, voire au-delà, doit s'appuyer sur cet écosystème maritime unique fondé sur la diversité de ses pôles ainsi que la complémentarité de ses activités.

Une nouvelle stratégie portuaire

Suite à l'adoption de la stratégie régionale portuaire 2023-2033, les acteurs portuaires de la rade de Lorient ont souhaité apporter une déclinaison opérationnelle à l'échelle locale. Celle-ci permet de retracer les ambitions portées par le territoire pour garantir la pérennité



© Naval Group

et la vitalité économique maritime. Le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie se sont appuyés sur la gouvernance renouvelée, à l'échelle de la rade, d'un écosystème portuaire unique. Il s'agit de renforcer les synergies entre acteurs, notamment au travers de la mise en place d'organisations juridiques simplifiant les circuits décisionnels et facilitant le financement des projets structurants indispensables pour construire le port lorientais de demain.

Pour répondre aux enjeux de transitions écologiques, énergétiques, numériques et sociales, les acteurs portuaires de l'écosystème local se sont concertés pour proposer une stratégie portuaire concertée fondée sur quatre axes structurants, chacun déclinés en objectifs opérationnels, afin de satisfaire le double enjeu de préservation de la diversité des activités et de dynamisation de l'économie maritime du territoire :

1. réinvestir les filières économiques maritimes existantes tout en soutenant l'émergence de nouvelles activités pour assurer la résilience et la diversification des activités ;
2. moderniser nos infrastructures portuaires et mettre à niveau l'offre de services avec un focus sur l'adap-

tation aux nouveaux trafics et activités, notamment en lien avec les énergies marines renouvelables et l'exploitation du premier parc éolien flottant construit en France ;

3. adapter l'offre de formation et soutenir l'innovation pour développer des compétences nouvelles aux métiers de demain et de renforcer les liens entre la recherche maritime et les acteurs économiques locaux ;
4. affirmer l'exemplarité socioenvironnementale de nos ports pour répondre au défi de la réduction des impacts environnementaux et de l'intégration des ports à la vie quotidienne des habitants notamment en valorisant les patrimoines maritimes.

À l'horizon 2035, la mise en œuvre de cette stratégie nécessitera plus de 300 millions d'euros d'investissements, avec des priorités d'actions à mener pour garantir une transition réussie et répondre aux exigences des enjeux maritimes de demain. Cette stratégie portuaire mise sur l'innovation, la coopération entre les acteurs, ainsi qu'une forte ambition écologique, pour faire de la rade de Lorient un modèle de port du futur, au cœur d'une économie maritime décarbonée et résiliente qui irrigue l'ensemble de son territoire.



15 000

emplois (15% des emplois du Pays de Lorient-Quimperlé) dont 8 000 directement liés à ses ports



2^e

pôle maritime breton après celui du Pays de Brest

Lorient Agglomération abrite sur un espace contraint :



373 ha

de foncier portuaire et rétro-portuaire



18

sites portuaires



8

grandes fonctions maritimes et portuaires : pêche, commerce, construction et réparation navales, base de défense nationale (aéronavale et forces fusco-fusiliers marins), transport de passagers, plaisance, course au large, énergies marines renouvelables

Ces fonctions constituent le socle de l'écosystème portuaire lorientais dont la diversité est caractérisée par :

- Un concentré de compétences maritimes, à tous les niveaux de qualifications
- Des synergies actives et cohérentes entre filières
- L'innovation et la recherche



UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2024-2029

Plus de moyens pour la construction neuve et le logement social, pour l'accompagnement des ménages dans leur parcours résidentiel, sur l'ensemble du territoire : le nouveau Programme Local de l'Habitat 2024-2029 est doté d'une enveloppe de 49,7 M€. Approuvé par toutes les communes et par l'État, il a été adopté en juin 2024 par le conseil communautaire.

Le nouveau PLH 2024-2029 a été approuvé par le Conseil communautaire en juin 2024 après avis favorable des communes et du Préfet du Morbihan. Construire davantage, accompagner les communes, favoriser l'accès à un logement pour tous à chaque étape de la vie, préserver la qualité de vie locale, prendre en compte les évolutions rapides de la société, du climat et de l'économie : le nouveau PLH 2024-2029 se fixe des objectifs ambitieux et nécessaires pour maintenir l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des populations actuelles et à venir.

Face à une pression immobilière forte et à la difficulté de trouver à se loger sur le territoire, au changement de la typologie des ménages (42 % sont composés d'une seule personne), au vieillissement de la population ou

encore à un cadre réglementaire plus contraint. Lorient Agglomération a fait évoluer sa politique et ses objectifs en matière d'habitat. Le nouveau PLH, conçu en concertation avec les acteurs de l'habitat, veut permettre aux citoyens « d'habiter mieux, partout, pour tous et à prix juste », en faisant le choix de logements de qualité et sobres énergétiquement.

Son ambition est de proposer la concrétisation de véritables parcours d'habitat sur l'ensemble du territoire, notamment pour les familles et les jeunes, avec des engagements sans équivalent dans l'histoire de l'Agglomération.

Équilibre, diversité, solidarité

L'ambition du nouveau PLH 2024-2029 s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

- Un territoire équilibré avec une offre résidentielle suffisante, combinant préservation des ressources et qualité de vie ;
- Un territoire de choix avec une offre de logements diversifiée et adaptée à tous les publics, pour faciliter les parcours résidentiels ;
- Un territoire solidaire qui facilite l'inclusion, la mixité sociale et générationnelle, et la coopération.

Le nouveau PLH mise sur l'innovation et cherche à anticiper de nouvelles formes d'habiter : davantage de logements plus compacts, qualitatifs, adaptés, économes en énergie. Parmi les outils au service de ce nouveau programme, Lorient Agglomération prévoit la création d'un référentiel bas-carbone en lien avec les professionnels, la mise en place d'un lieu unique d'information pour le logement autonome des jeunes, la construction de logements sociaux adaptés ou adaptables pour les seniors ou les personnes en situation de handicap ou encore la conception de logements dédiés aux travailleurs et à leurs besoins (saisonniers, apprentis, intérimaires...). La collectivité s'intéresse également aux meublés de tourisme et aux logements vacants depuis plus de 2 ans, dans une optique d'équilibre entre résidentiel et tourisme. L'agglomération s'associera également aux communes pour déployer des outils de mobilisation de foncier pour la production de logements.

Un programme concret

Le nouveau PLH se décline en 11 objectifs stratégiques et un programme de 28 actions accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre.

Concrètement, la production de logement neuf progressera par rapport à l'actuel PLH, avec 8 259 loge-





© Fench Calvel

ments programmés sur 6 ans, dont 7 224 neufs et 1 035 reconstitutions, et entre 20 et 50 % de la production neuve sera dédiée au logement social (location et accession) selon les communes, avec un effort particulier pour les 11 communes déficitaires au titre de la loi SRU. Un effort historique qui sera ajusté selon les spécificités des communes afin de territorialiser l'objectif de 500 logements locatifs sociaux et de 123 logements en accession sociale par an. Par exemple, un engagement minimum de 35 % à 50 % de logement sociaux sera attendu pour les 11 communes en rattrapage. Autre exemple, si Lorient doit produire 2 503 logements neufs sur 6 ans, Quistinic et Lanvaudan devront en construire 30, et Plœmeur 700.

L'accession abordable est l'autre outil envisagé en faveur du parcours résidentiel : mise en place de plafonds de prix de vente en lien avec les capacités des ménages, intégration du Bail Réel Solidaire (BRS) pour les ménages à ressources intermédiaires, création d'un Organisme Foncier Solidaire territorial en charge du parc en accession abordable.

Des moyens à la hauteur notamment pour le logement social

Lorient Agglomération concède des engagements historiques pour ce nouveau PLH avec un budget global de 49,7 millions d'euros sur 6 ans (2024-2029), soit 12 millions supplémentaires par rapport au précédent PLH. 22,9 M€ seront investis dans la production de logements sociaux neufs, et 12,7 M€ seront consacrés à la réhabilitation du parc social existant.

Un effort historique en faveur du logement neuf et du logement social



7 224

nouveaux logements sur six ans (+ 25 % par rapport au précédent PLH) et la rénovation énergétique du parc



45 M€

de budget sur six ans (+ 12 millions par rapport au précédent PLH) dont 35 millions pour le logement social



Avec

117 094

logements, Lorient Agglomération représente 6 % du parc de logements bretons. Il s'agit du deuxième parc de logements le plus important après Rennes Métropole (238 997 logements)



Les résidences principales représentent aujourd'hui

85 %

du parc

LE NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2024-2029 EST LE DEUXIÈME PLH À L'ÉCHELLE DES 25 COMMUNES DE LORIENT AGGLOMÉRATION

C'est un document de planification obligatoire régi par le code de la construction et de l'habitation, qui définit à l'échelle de l'agglomération et pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergement ;
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées ;
- Assurer, entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Adopté en 2017, le précédent PLH a été prorogé d'un an (jusqu'au 9 mai 2024).

Il a mobilisé un budget de 37,7 millions d'euros.



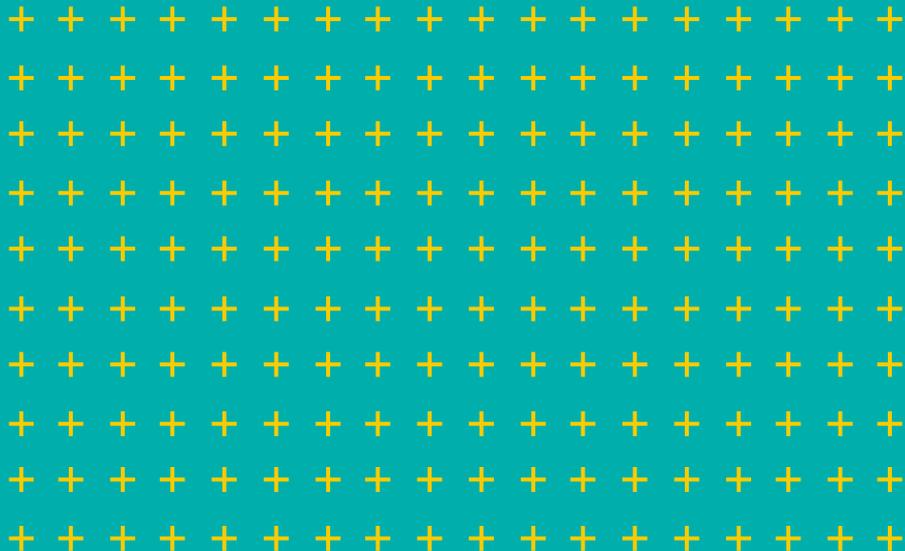
© Farth Galvel

AXE 1

VIVRE ENSEMBLE

« UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT CULTIVANT UN ART DE VIVRE "À LA LORIENTAISE" »

L'axe « Vivre ensemble » retranscrit l'ensemble des enjeux relatifs à la protection et la préservation du cadre de vie, notamment l'accès pour tous au logement, aux services publics, aux soins, à une alimentation de qualité et aux offres culturelles et de loisirs.



UN TERRITOIRE POUR TOUS

Promouvoir un habitat pour tous, partout dans nos communes

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 a été approuvé par le Conseil communautaire du 25 juin 2024 après 2 ans de concertation. Le budget de ce nouveau PLH est en hausse de 33 % par rapport au précédent : 49,7 M€ sur six ans, dont plus de 35 M€ pour la construction de logements sociaux et la rénovation du parc social. Le PLH fixe comme objectif la construction de 8 259 logements neufs dont 36 % de logements sociaux. Avec une forte volonté d'accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel, le PLH dédie aussi un budget à des dispositifs liés à l'accession et à la rénovation du parc privé. 2024 correspond donc à la première année de pilotage et d'animation du PLH. 6 rendez-vous intitulés « petits-déjeuners du PLH » ont été proposés dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance et la culture commune autour de l'habitat et du logement entre élus et techniciens, et de permettre des échanges. Les thèmes comme la mobilisation des logements vacants, le développement de l'accession aidée ou le dispositif France Rénov' ont été abordés. Les premières actions prévues dans le PLH ont été aussi engagées en 2024 parmi lesquelles une campagne d'information à l'attention des propriétaires de logements vacants. En effet, pour répondre à la demande de logements et concourir à la revitalisation des centres-bourgs, le PLH prévoit des actions pour résorber une partie de la vacance structurelle. Lorient Agglomération a envoyé 1700 courriers aux propriétaires des logements vacants de plus de deux ans, identifiés par la plateforme nationale « Zéro Logement Vacant ». Ces propriétaires ont été invités à participer à des réunions d'information et à se rapprocher des



© Farth Galvél

services de l'Espace Info Habitat pour la remise sur le marché de leur bien vacant. L'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de Lorient Agglomération a également été agréé. Créé sous forme de Groupement d'Intérêt Public avec Morbihan Habitat, il va permettre le développement d'une offre durablement abordable sur le territoire, à travers la construction de logements en Bail Réel Solidaire (BRS). Basé sur le principe de dissociation du bâti et du foncier, le BRS permet d'abaisser le prix du bien de 30 % à 40 % pour les ménages aux revenus modestes. Le PLH ambitionne la sortie de 70 logements en BRS par an.

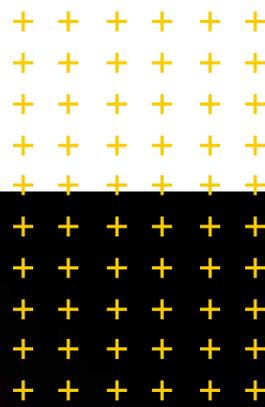
- 2024 logements autorisés sur l'ensemble des 25 communes de Lorient Agglomération (dont 80 % de logements collectifs)
- 36 programmes de logements locatifs sociaux agréés par Lorient Agglomération, dont 5 pour la reconstitution de logements dans le cadre des opérations NPNRU, représentant 860 logements sociaux répartis dans 13 communes.
- 5 481 461 € engagés pour la production de ces logements sociaux.

Accroître la mixité sociale et intergénérationnelle

Lorient Agglomération est engagé depuis 2018 dans le dispositif « Logement d'abord » de façon à réduire significativement le sans-abrisme en privilégiant l'accès direct à une offre de logement adapté en mobilisant un accompagnement global et renforcé. Dans ce cadre, une nouvelle convention pluriannuelle 2024-2025 d'objectifs a été signée avec l'État. Lorient Agglomération met en place une démarche qualifiée « d'aller vers » et d'accompagnement de l'Équipe



© Farth Galvél



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Mobile Insertion Logement (EMIL) opérée par la Sauveterre 56. Ainsi, sur l'année, 86 personnes ont été repérées sur 20 communes de Lorient Agglomération, 39 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement de l'infirmière et des travailleurs sociaux. Dans le prolongement du travail mené par EMIL, l'accompagnement social de longue durée pour les personnes en logement, cofinancé par Lorient Agglomération, a permis d'accompagner 142 ménages. L'année 2024 a vu le lancement de nouvelles actions, notamment l'action « A 6 pattes » avec le CCAS de Lorient afin de travailler la relation homme-animal pour les personnes en précarité accompagnées de chiens. Ce dispositif doit permettre de favoriser la tranquillité sur l'espace public mais aussi dans le logement. Animée par Lorient Agglomération, la commission logement est une instance partenariale permettant l'examen et la priorisation de situations de ménages en difficulté d'accès au logement. Face à la tension importante dans le parc locatif social (71 demandes pour 1 attribution), la concurrence entre les publics est de plus en plus prégnante sur le territoire. Lorient Agglomération a initié une démarche pour formaliser le travail mené autour de la commission logement en lien avec la gestion de son contingent de réservation de logement. L'enjeu est de répondre à l'obligation réglementaire de mise en œuvre d'une gestion en flux des droits de réservation de l'Agglomération en contractualisant ses droits de réservation avec les organismes HLM. Sur 2024, des ateliers ont permis de travailler avec les bailleurs et les communes pour présenter le sujet et ses enjeux mais



140
situations examinées
en commission logement
ayant conduit
à 43 attributions
de la part des bailleurs



142
ménages bénéficiaires
d'un accompagnement
social de longue durée
pour l'accès
ou le maintien dans
le logement



500
jeunes reçus au point
info logement, entre les
rencontres individuelles
et les actions collectives

aussi définir le public du contingent et son fonctionnement. L'objectif est d'aboutir à la signature d'une convention de réservation sur l'année 2025. Lorient Agglomération a également lancé un nouveau temps fort lié à l'animation de la gouvernance de la conférence intercommunale du logement : la première édition des « rencontres du logement social » a eu lieu en avril 2024 sur la thématique « Faciliter les parcours résidentiels : comment réimaginer la mobilité dans le parc social ? ». Différentes tables rondes ont été organisées avec des témoignages inspirants de réalisations sur d'autres territoires, rassemblant 90 personnes représentant les élus des communes, les acteurs du logement sur le territoire mais aussi d'autres collectivités bretonnes. Par ailleurs, Lorient Agglomération a reconduit la campagne de communication sur le dispositif « 1 toit 2 générations » durant l'été, ce qui a permis de capter 73 nouveaux logements pour des jeunes. Lorient Agglomération soutient également la création d'un lieu unique d'information sur le logement des jeunes « le point info logement » porté par Info Jeunes Lorient, avec la CAF. L'objectif est d'offrir aux jeunes entre 16 et 30 ans, quel que soit leur profil (actif, étudiant, alternant, stagiaire...) un lieu et des outils d'information sur le logement, ainsi qu'un accompagnement des jeunes (en difficulté sur la question du logement) et des bailleurs (susceptibles de proposer des locations pour des jeunes sur le logement). Enfin, Lorient Agglomération a lancé une étude quantitative et qualitative sur les besoins spécifiques au territoire en matière de logement pour les jeunes.

Développer l'offre de service à la population

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général conclu entre l'ANAH et Lorient Agglomération, le service Habitat accompagne les ménages modestes dans leurs projets d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (vieillesse, handicap) afin de favoriser le maintien à domicile. Lorient Agglomération a accordé 179 subventions pour des travaux d'adaptation de logement, dont 155 avec un cofinancement Anah dans le cadre du dispositif MaPrimeAdapt'. Le service comprend un accompagnement complet depuis la réalisation d'un diagnostic d'ergothérapie jusqu'au dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'Anah, du Département, des caisses de retraite et de l'agglomération. Le coût moyen des travaux est de 10 961 € subventionné par l'Anah à hauteur de 5 739 € et par Lorient Agglomération à hauteur de 1206 €. Lorient Agglomération participe également au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), organe qui se réunit mensuellement afin de décider de l'orientation des situations de mal logement. Les situations d'habitat indigne et très dégradées sont remontées au PDLHI principalement par le biais d'une fiche de repérage du « mal logement » diffusée aux acteurs sociaux. Sur le territoire de Lorient Agglomération, 43 locataires et 6 propriétaires occupants ont été repérés en 2024. Le Conseil Départemental du Morbihan pilotait le Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé à l'échelle du Département. L'année 2024 est marquée par la fin du PIG, et donc de l'accompagnement des propriétaires occupants par un opérateur spécialisé.

- 215 894 € de subvention de Lorient Agglomération pour des travaux d'adaptation des logements des particuliers
- 28 professionnels formés aux handicaps au sein des organismes de logement social



© Hervé Corbier



Faire de Lorient Agglomération un territoire inclusif

Lorient Agglomération est chef de file du projet « Handicap Innovation Territoire » (HIT) lauréat du programme « Territoires d'Innovation France 2030 ». Ce projet ambitieux doté d'un budget de 14,3 millions d'euros est développé sur 8 ans (2020-2027), en collaboration avec deux cofondateurs, le Centre de Kerpape et Biotech Santé Bretagne, et un consortium de 37 partenaires. 2024 a vu la concrétisation de projets portés par Lorient Agglomération : la plateforme « Les Accessibles » sur les lieux et événements accessibles en matière de loisirs, de sport et de culture, ainsi que le calculateur intégré « HITinéraire » pour préparer son trajet en fonction de son type de handicap sont ainsi opérationnels. Le déploiement des équipements sonores et visuels pour l'information des voyageurs en temps réel sur le réseau de transports en commun ainsi que la poursuite et la pérennisation de l'accompagnement humain des personnes en situation de handicap et autres publics rencontrant des difficultés via Izilo sont désormais effectifs. Le cahier des charges du logement adaptable, travaillé conjointement avec Morbihan Habitat, a été finalisé. Le lancement du projet de bus handidéal a donné lieu à une étude de besoins des usagers, avec l'appui du CoWork'HIT. Deux sites ont été labellisés Tourisme & Handicap, pour 4 familles de handicap : le Parc des expositions (premier en France), et la Cité de la voile Éric Tabarly. Par ailleurs, les formations à l'accueil du public en situation de handicap ont été poursuivies, tout comme l'opération Duoday ainsi que le forum annuel « Les Accessibles » qui a réuni plus d'une centaine de participants. Cet événement a également été l'occasion de renforcer les échanges avec plusieurs réseaux nationaux et internationaux liés au handicap. Enfin, un nouvel appel à projets, doté d'un financement de 375 k€, a été lancé afin de soutenir de nouveaux projets inclusifs et a vu la candidature de 17 structures.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

UN TERRITOIRE RESPONSABLE QUI AGIT EN FAVEUR DU **CADRE DE VIE** ET DE LA **SANTÉ DE SES HABITANTS**

Promouvoir la santé et développer la prévention

Dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) pour les territoires de Lorient Agglomération et Blavet Bellevue Océan Communauté et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), un diagnostic territorial de santé a été réalisé en 2024, s'appuyant sur des données quantitatives comme qualitatives (remontées et préoccupations des acteurs, agents et élus territoriaux). À titre d'exemple, l'événement de lancement du 9 février a réuni 130 acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, agents de collectivités et élus.

Une consultation citoyenne organisée durant l'été a également permis de recueillir les perceptions des administrés du territoire.

Cette étape a permis d'asseoir le projet, de mobiliser les partenaires, et de déterminer les principaux enjeux du CLS qui sont les suivants :

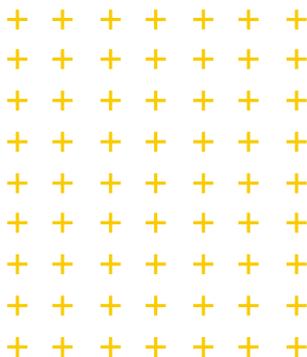
1. Favoriser une bonne santé mentale et mieux prendre en charge les personnes souffrant de troubles psychiques ;
2. Renforcer l'accès aux soins et aux droits, notamment *via* la médiation en santé ;
3. Favoriser l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap ;
4. Prévenir et promouvoir la santé (alimentation et activité physique favorables à la santé, lutte contre les addictions)

Ces enjeux seront traduits en programme d'actions opérationnel, dans le CLS, qui sera approuvé en 2025.

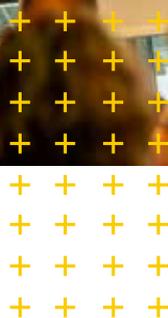


1392

participants
à la consultation citoyenne
sur la perception des
enjeux de santé



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



Le tableau de bord santé environnement a été actualisé en transversalité avec l'appui de l'Observatoire Régional de Santé Bretagne (ORS) et comprend maintenant le territoire de Blavet Bellevue Océan Communauté. Une rencontre-bilan a été réalisée sur l'expérimentation du suivi des pollens allergisants, en lien avec Capt'Air Bretagne et le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA). Le maintien d'un capteur de pollen sur le territoire a été validé. Un réseau sentinelle en lien avec certains services des communes permet de compléter les sources de données de ce capteur.

L'ARS Bretagne a pré-identifiée le territoire de Lorient Agglomération pour réaliser une évaluation quantitative de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (EQIS-PA). Cet outil d'aide à la décision permet aux différentes parties prenantes de choisir, de planifier et de mettre en œuvre des mesures pour améliorer et préserver la qualité de l'air extérieur ainsi que la santé de la population. Elle est une action du plan santé-environnement et le plan d'action pour la qualité de l'air. L'Observatoire Régional de la Santé de Bretagne (ORS Bretagne) a été sollicité par l'ARS Bretagne pour la mise en œuvre de cet outil en lien avec Air Breizh. Une journée sur le thème des perturbateurs endocriniens a par ailleurs été organisée en mars avec des partenaires pour sensibiliser les étudiants de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP).

Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale de qualité

Dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT), Lorient Agglomération a initié une dynamique avec les communes et leur restauration collective qui a abouti au vote d'un protocole d'engagement visant notamment à renforcer l'approvisionnement en produits locaux. La préparation d'un salon Terre & Mer visant à valoriser les métiers et les produits issus du territoire a été initiée avec les principaux partenaires Chambre d'agriculture, comité des pêches et de la conchyliculture, chambre de métiers, pour une tenue en mai 2025.

Protéger nos ressources et reconquérir la qualité des milieux pour préserver le cadre de vie et la santé

Dans le cadre du Plan de Résilience Eau adopté le 27 juin 2023, Lorient Agglomération a poursuivi en 2024 une série d'actions structurantes visant à préserver la qualité de l'eau, restaurer les écosystèmes et renforcer ses infrastructures hydrauliques.

Protéger les captages et les aires d'alimentation :

Afin de sécuriser durablement la ressource en eau potable, 12 hectares de foncier agricole situés dans les périmètres de protection des captages de Manébaill à Plouay ont été acquis. Ce foncier, particulièrement sensible du fait de la faible profondeur de la nappe, a été confié à des exploitants bio dans le cadre de baux environnementaux.

Sur l'aire d'alimentation des captages souterrains de Dézinio à Languidic, la démarche de « captage prioritaire » s'est poursuivie. Un comité de pilotage réunissant les agriculteurs exploitants a permis, en décembre 2024, de faire le point sur les évolutions constatées depuis la signature de la charte (qualité et quantité d'eau produite, et mise en œuvre des actions préconisées).



© 50ma Lorient



9 522

mètres linéaires de réseaux d'eaux usées ont été renouvelés en 2024 (soit 0,83% du linéaire total des réseaux), permettant de limiter la collecte d'eaux claires parasites



2 585

contrôles de branchements eaux usées ont été réalisés dont 321 contre-visites, présentant un taux de conformité global de 86 %



201

contrôles de réalisation ont été menés sur les installations d'assainissement non collectif dont 46 sur de nouvelles installations et 155 dans le cadre de réhabilitations ; 994 contrôles de fonctionnements et 153 contrôles de ventes ont été effectués

Moderniser les installations de production d'eau potable :

Plusieurs chantiers majeurs ont été lancés ou préparés en 2024. La reconstruction de l'usine de Beg Minio à Ploemeur a débuté en janvier 2024 pour une durée de 14,5 mois. En parallèle, des travaux de réhabilitation du réservoir sur tour ont démarré le 26 août. À Hennebont, l'audit de l'usine de Langroise a été finalisé, permettant d'identifier les urgences à traiter et les évolutions à envisager. Une nouvelle filière de traitement des boues y a été mise en place au printemps. À Lorient, l'usine du Petit Paradis a bénéficié du remplacement de plusieurs équipements clés (silos de chaux et de charbon actif, cuves d'Aqualenc et de Javel), afin de fiabiliser son fonctionnement et d'augmenter sa capacité de traitement des micropolluants grâce à une meilleure autonomie de stockage.

Réduire les surcharges hydrauliques et restaurer la conformité des systèmes d'assainissement :

L'Agglomération a poursuivi en 2024 son programme de réduction des surcharges en temps de pluie sur les réseaux d'eaux usées, notamment à Ploemeur, Lorient, Larmor-Plage, Gâvres, Lanester, Hennebont-Inzinzac-Lochrist, Gestel et Quéven.

Plusieurs postes de relevage ont été remis en service après réhabilitation : Becquerie-Sulfure à Hennebont, Central à Larmor-Plage, Le Penher à Lanester, Le Lavoir à Riante et Keruisseau à Quéven. Les études de maîtrise d'œuvre ont continué en vue du raccordement des réseaux de Gâvres à ceux de Port-Louis, avec l'adaptation du poste de la Digue.

Des diagnostics complets ont été menés sur plusieurs bassins-versants sensibles aux eaux parasites : Saint-Armel (Lorient), Rive Gauche (Hennebont), Beg Runio (Quéven), Stervins (Riante), Caudric et Port Blanc/Kerroch (Ploemeur).

De nombreux travaux de renouvellement de réseaux ont été réalisés dans plusieurs secteurs stratégiques : Kerpape, Kerguelen et Roseaux à Larmor-Plage, Place Foch à Hennebont, rues Abbé Le Cam et Ingénieur Verrière à Lorient, quartier Châteaubriand à Quéven, Fort Bloqué à Ploemeur.

Les dossiers d'autorisation des systèmes d'assainissement de Lorient-Larmor, Lanester et Hennebont-Inzinzac ont été mis à jour. En parallèle, une analyse des

risques de défaillance a été conduite sur l'ensemble des systèmes dépassant 10 000 équivalents-habitants. Enfin, les travaux visant à augmenter la capacité hydraulique de la station d'épuration de Ploemeur ont été contractualisés en octobre 2023. Ce projet a permis, dès janvier 2024, la levée des restrictions d'urbanisation par arrêté préfectoral. Les études préparatoires ont démarré en octobre 2024 pour une durée de quatre mois.

Agir pour un territoire apaisé

La politique de la ville est une politique urbaine et de cohésion sociale pour les quartiers prioritaires et en faveur des habitants. Elle désigne une politique territoriale dont l'objectif est de réduire les écarts sociaux économiques dont font l'objet certains quartiers, majoritairement d'habitat social. Le contrat de ville Quartiers 2030 constitue le contrat unique de référence de la politique de la ville et des politiques en faveur des quartiers prioritaires de l'ensemble des partenaires signataires. Le précédent contrat avait été signé en 2015. Le Contrat de Ville de Lorient Agglomération 2024-2030 a été signé pour 6 ans en octobre 2024. Il porte sur 6 quartiers prioritaires de Lorient Agglomération : Hennebont (Keriu Ker), Lanester (Enezeg), Lorient (Kervéanec Nord, Polygone Frébault, Bois du Château et Petit Paradis- Saint Armel). Cette politique concerne au total : 12 402 habitants.



© ABBORNE

La politique de la ville, pilotée par Lorient Agglomération en partenariat avec l'État, les communes de Lorient, Lanester, Hennebont et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs de proximité afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants et redoubler d'effort envers les plus fragiles.

Un appel à projet Politique de la Ville 2025 en lien avec le Contrat de Ville de Lorient Agglomération 2024-2030 a été lancé en décembre 2024. Il s'agit de soutenir les projets de développement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), mettant en œuvre les priorités stratégiques du Contrat de Ville 2024-2030 de Lorient Agglomération relatives à l'éducation, la santé, l'emploi et le développement économique, la transition écologique, la sécurité et l'amélioration du cadre de vie. Dans le cadre des projets de rénovation de quartier financés par l'ANRU, la restructuration des espaces publics va répondre à un objectif double. Il s'agit d'une part de créer des espaces agréables et végétalisés pourvus de mobiliers urbains et d'aires de jeux qui vont concentrer des éléments qualitatifs de biodiversité et de fraîcheur. D'autre part, les espaces sont conçus pour être largement ouverts et visibles, ne présentant pas d'angles morts et dotés de dispositifs d'éclairage efficaces voire de vidéoprotection lorsque cela est nécessaire.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



UN TERRITOIRE VIVANT ET FIER DE SON IDENTITÉ

Favoriser l'accès à la pratique des sports pour tous sur l'ensemble du territoire

Lorient Agglomération possède plusieurs équipements sportifs dont elle délègue la gestion : 3 centres nautiques, 1 patinoire, 2 golfs. À travers eux, elle participe à l'objectif de valorisation des lieux de pratiques sportives. L'établissement public et ses délégataires veillent, durant la durée du contrat, à faire vivre ces équipements, en répondant aux besoins des usagers qui les fréquentent et plus largement, en se positionnant en gestionnaires responsables, tant sur le plan financier, que dans le domaine de l'environnement. L'année 2024 a été celle du renouvellement du contrat de gestion de la patinoire, au 1^{er} juillet, avec l'arrivée d'un nouveau concessionnaire, Equalia. À cette occasion, l'Agglomération a pu négocier un nouveau contrat qui permettra notamment de développer la fréquentation de l'équipement, de renouveler les animations et de maîtriser les coûts d'exploitation à travers notamment des objectifs d'économies d'énergie. Une optimisation financière du contrat a également été recherchée, au plus près des coûts réels d'exploitation. Le 1^{er} janvier 2024 le nouveau contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation des centres nautiques et des hébergements a été confié à la SELLOR pour une durée de 10 ans. Kerguelen Sport Océan et sa résidence de loisirs à Larmor-Plage, le centre nautique de Port Louis, le parc d'eau vive d'Inzinzac-Lochrist, mais également

les bases nautiques estivales de Gâvres, Guidel et Croix, ainsi que les gîtes du Lain à Gestel, ont vocation à contribuer à promouvoir l'image accueillante et dynamique du territoire mais également, favoriser le bien-être de ses habitants. En outre, la réflexion sur une prise de compétence sport par Lorient Agglomération a été lancée, à travers notamment une démarche de concertation auprès de l'ensemble des communes du territoire afin d'identifier les attentes en matière de politique sportive. Une première action fédérative, marquant l'engagement de Lorient Agglomération dans le développement de la pratique parasportive a pu être proposée au travers de la mise en œuvre du programme « Club Inclusif ». Ce sont 12 clubs volontaires du territoire qui ont pu bénéficier d'une formation à l'accueil de personnes en situation de handicap, aux côtés du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). De plus, Lorient la Base a accueilli, du 16 au 20 mai 2024, le Championnat de France Handivalide (simple et double). Organisé par la Fédération Française de Voile et le Centre Nautique de Lorient, cette édition est la première qui se soit tenue en Bretagne. Elle a reçu le soutien de Lorient Agglomération, au travers de la mobilisation de 3 élévateurs manuels pour pontons (ou potences). Ces équipements permettent à une personne en situation de handicap moteur de quitter son fauteuil pour être installé à bord d'un bateau. En 2024, afin de réunir les différents acteurs de la voile légère, un rendez-vous a été organisé sur la thématique du nautisme scolaire avec la présentation du projet de guide « nautisme scolaire, préconi-



237

classes du territoire ont
bénéficié de séances de
découvertes : 10 classes
accueillies dans les golfs,
113 à la patinoire, 54 pour
le kayak et 60 pour la voile



12

clubs sportifs du territoire
accompagnés dans le
cadre du programme
« Club Inclusif »



sations d'actions » par Nautisme en Bretagne. Cette présentation a été suivie d'échanges sur les bonnes pratiques, les freins, les retours d'expérience... Enfin, à noter l'expérimentation d'un dispositif de location de matériel nautique en libre-service, dans le cadre de la démarche régionale « Nautic Lib » cofinancée par l'État. Lorient Agglomération a accompagné une entreprise innovante qui a pu tester le prototype d'une station de location de 6 paddles en libre-service, à la Pointe des Blagueurs, à Larmor-Plage.

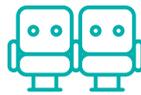
Diffuser l'offre culturelle sur tout le territoire

Après une période de concertation, d'échanges et d'analyse de pratique sur d'autres territoires, le Conseil communautaire a validé en janvier 2024 l'intervention communautaire en matière culturelle qui s'articule autour de 4 axes en subsidiarité et complémentarité avec les communes et partenaires :

1. Favoriser la mise en réseau des acteurs et des équipements artistiques et culturels du territoire
2. Accompagner les communes pour faciliter l'accueil d'artistes en résidence
3. Accompagner les manifestations culturelles à vocation intercommunale qui participent au rayonnement de l'agglomération et participer à leur promotion
4. Accompagner la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine du territoire



71200 €
en soutien aux projets culturels



1430
places debout dans la future halle équestre du Haras d'Hennebont

Des critères d'instruction des dossiers de demande de subvention et un comité d'instruction composé d'élus a été mis en place. 31 dossiers de demande de subvention ont été instruits et 71 200 € de soutien ont été attribués. Au Haras d'Hennebont, la construction d'une halle de spectacles équestres va permettre de renforcer l'attractivité du site et du territoire. Dans le respect du bâti historique du site, l'architecture de la halle s'inspire de la forme des premiers cirques avec ses larges façades ouvrables. La capacité d'accueil sera de 730 visiteurs assis et 1430 debout. La halle pourra accueillir des représentations de spectacles et d'événements équestres sans la contrainte des aléas climatiques. Elle deviendra également un lieu de répétition et de création pour les résidences d'artistes, mais également un lieu ouvert pour les entraînements quotidiens, permettant ainsi aux visiteurs d'assister aux démonstrations des chevaux et de découvrir la préparation des spectacles. En outre, la salle sera un lieu de formation référencé et d'accueil, par exemple à l'occasion de séminaires d'entreprises. La réalisation de cet équipement renforcera la vocation touristique et artistique du haras et confortera son positionnement de scène équestre de référence. Les travaux ont commencé en mars 2024 et l'ouverture au public est prévue à l'automne 2025. Enfin, concernant Hydrophone, suite à une année 2023 difficile, l'association MAPL, gestionnaire de l'équipement de musiques actuelles comprenant 2 salles de concerts et des studios de répétition, a stabilisé son activité. L'année 2024 a permis une reprise de l'activité de diffusion ainsi que des actions culturelles tout en rééquilibrant les interventions afin de repartir sur de bonnes bases. L'association a bénéficié d'un soutien important de ses partenaires financiers et continue de stabiliser son équipe et son activité.



Valoriser le dynamisme et les initiatives associatives
 En 2024 plus de 60 demandes de subventions émanant d'associations du territoire ont été instruites : 31 projets culturels, 20 sportifs et 6 nautiques. Le budget dédié à ce soutien s'est monté à 154 000 € en fonctionnement et 31 666 € en investissement, permettant ainsi d'accompagner le dynamisme associatif du territoire. Afin de valoriser les pratiques de randonnée sur le territoire, un nouvel événement « Le Printemps de la Randonnée » a été organisé en 2024 pour mettre en valeur les animations randonnées sous toutes ses formes (à pied, vélo, VTT, gravel, kayak, randos festives, gourmandes, culturelles, rando noz...). Organisées par les associations locales et les communes du Pays de Lorient, une cinquantaine d'événements se sont ainsi déroulés de mars à juin pour cette première édition. De plus, une campagne de communication a été menée dans la presse, les sites internet et réseaux sociaux de Lorient Agglomération, de l'office de tourisme Lorient Bretagne Sud et des communes, campagne d'affichage et diffusion dans les salons et événements du territoire. Ce programme incluait également des événements sur le territoire de Blavet Bellevue Océan Communauté et la Semaine des Randonnées, découvertes et activités nature 2024 de Quimperlé Les Rias. La création de cet événement a permis de renforcer les liens entre la collectivité et les associations locales de randonnée, tout particulièrement celles affiliées à la FFRP56 (Fédération Française de Randonnée Pédestre du Morbihan), facilitant par ailleurs les actions menées en faveur de la randonnée sur le territoire (création et création de nouveaux circuits et d'autres événements...).



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



3

axes en cohérence avec les schémas linguistiques de la Région Bretagne, du Département du Morbihan et de l'Office Public de la Langue Bretonne : Afficher la langue, Transmettre la langue, Vivre la langue



9

enjeux et 30 actions phares



17

élus référents de la langue et culture bretonnes au sein des Communes de Lorient Agglomération

Faire de l'agglomération un territoire phare de la culture bretonne et celtique

Les actions votées dans le cadre de la charte « Ya d'ar Brezhoneg » (Oui au breton), en partenariat avec l'Office Public de la Langue Bretonne, continuent d'être déployées au sein de la collectivité et ce afin d'atteindre la labellisation du niveau 2 de la charte. Ces initiatives en faveur du bilinguisme ont valu à Lorient Agglomération d'être récompensée par l'attribution du 2^e prix de l'Avenir de la langue bretonne, dans la catégorie collectivité, lors de la cérémonie des Prizioù qui s'est tenue le 11 mars 2024 à Nantes. Par ailleurs, cette politique volontaire a été renforcée par le vote du conseil communautaire du 30 janvier 2024 qui a défini l'intervention communautaire en matière culturelle et qui pointe la nécessité « d'accompagner la sauvegarde et la valorisation du patrimoine du territoire par le soutien à la langue et à la culture bretonnes ». En 2024, la réflexion sur la faisabilité d'une Ti ar Vro (Maison de Pays), avec l'étude d'un projet de mutualisation au sein du Centre Culturel Breton Amzer Nevez, s'est poursuivie en collaboration avec les services et les associations concernées. Enfin, le vote du Schéma Linguistique de la langue bretonne par le Conseil Communautaire le 10 décembre 2024 témoigne de l'engagement de Lorient Agglomération en faveur du rayonnement de la langue et de la culture bretonnes. Ce plan d'actions fruit d'un travail de coconstruction et de concertation avec les élus référents de la langue et culture bretonnes et les acteurs locaux, traduit une vision partagée et ambitieuse pour l'avenir de notre patrimoine culturel.



57

projets associatifs soutenus



1^{RE}

édition de l'événement « Printemps de la randonnée »



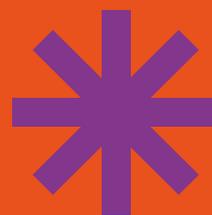
© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur





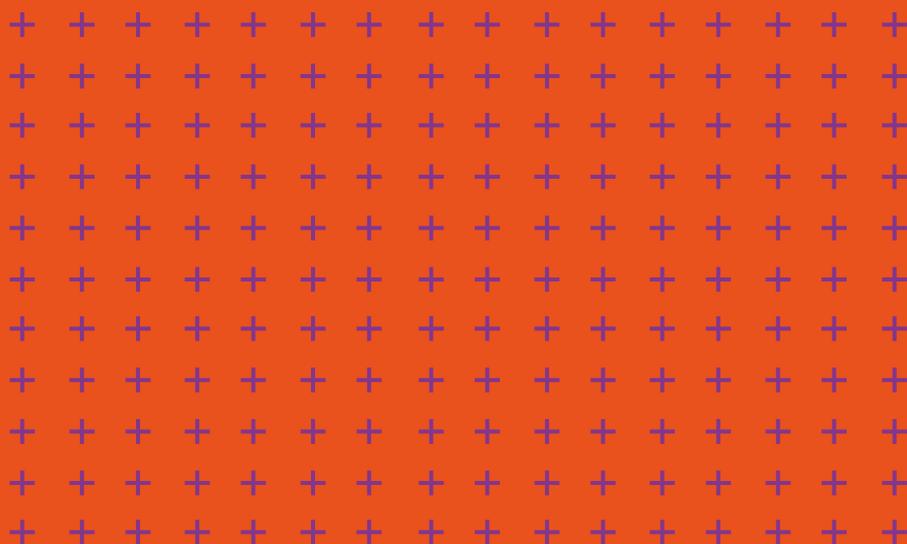
© Sonia Lorec

AXE 2 RAYONNER



UN TERRITOIRE D'EMPLOIS ET D'OPPORTUNITÉS

L'axe « Rayonner » veut agir pour l'emploi et l'émergence d'opportunités économiques pour le territoire, en soutenant ses filières stratégiques, en accompagnant la formation et en promouvant l'innovation. Les excellences maritimes et le tourisme constituent des piliers majeurs pour le rayonnement du territoire.



UN TERRITOIRE À L'ÉCONOMIE INNOVANTE, STIMULÉE PAR SES FILIÈRES D'EXCELLENCE

Accompagner et dynamiser le développement économique du territoire

L'accompagnement des acteurs économiques, à la création, au développement et à l'innovation, est mis en œuvre à travers le soutien financier de plusieurs structures spécialisées, notamment l'Agence d'urbanisme et de développement économique AudeLor. Les démarches Territoire d'industrie et Rebond industriel, portées par l'Agglomération, se sont poursuivies avec notamment le financement par l'État d'importants programmes d'investissements d'entreprises et l'organisation d'une réunion de lancement permettant de recueillir les principales attentes des industriels. Dans le cadre de la Lorient Composite Valley, la structuration de la filière s'est poursuivie à travers la recherche de mutualisation d'équipements productifs. Dans le cadre du Contrat de projet État-Région, plusieurs projets de recherche de l'Université de Bretagne Sud, liés aux écosystèmes locaux, ont été soutenus.



1,5 M€

de crédits d'État mobilisés pour 5 entreprises dans le cadre de Rebond industriel



410 K€

en soutien des projets pédagogique et de recherche de l'UBS

Mettre en cohérence les filières de formation avec les besoins du territoire

Dans le cadre de la Lorient Composite Valley et de Territoire d'industrie, plusieurs démarches ont été entreprises auprès des industriels, organismes de formation, collègues et prescripteurs afin de proposer un plan d'actions pour mieux valoriser les métiers industriels, notamment d'opérateurs composite, de chaudronnier et de mainteneur de ligne de production. Le partenariat pluriannuel avec l'Université de Bretagne Sud a permis de poursuivre l'appui au bien-être des étudiants, à leur insertion professionnelle et aux équipements pédagogiques et de recherche, notamment sur la thématique maritime. Deux projets collaboratifs, liés à la course au large, ont été accompagnés.

Garantir le maintien d'une agriculture productive qui sait se réinventer

L'aide à l'installation, dont le montant a été triplé en 2023, a profité en 2024 à 2 agricultrices et 6 agriculteurs, dont 3 sont en circuit court et 3 en agriculture biologique. La structuration de la filière s'est poursuivie à travers des actions, menées par la Chambre d'agriculture et soutenues par l'Agglomération, relatives à l'approvisionnement local des restaurations collectives, aux outils logistiques et à l'animation de l'association des producteurs du Pays de Lorient.



8

installations agricoles aidées

DÉVELOPPEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES

En 2024, Lorient Agglomération renforce sa politique d'aménagement économique en soutenant la production de foncier pour les entreprises. Cela passe par l'optimisation des terrains existants, la requalification ou l'extension de parcs d'activités, en cohérence avec le SCOT et les objectifs de Zéro Artificialisation Nette. Une nouvelle tarification modulée facilite l'accès au foncier. La délégation du droit de préemption urbain permet désormais des interventions foncières plus réactives. Parmi les projets structurants :

- **Kerpont Est (Caudan)** : 38,5 ha en extension, ZAC approuvée après 10 ans d'études.
- **Croix du Mourillon (Quéven)** : commercialisation préparée pour 2025 avec une Cité Artisanale à forte exigence d'intégration paysagère et architecturale.
- **Kerchopine Est (Cléguer)** : bonne dynamique commerciale et travaux d'éclairage programmés, accompagnement de divers prospects en 2024.
- **La Villeneuve (Hennebont)** : poursuite des études,

diagnostic archéologique, préparation d'un avant-projet pour 2025.

- **Restavy (Plouay)** : travaux de giration et d'éclairage réalisés, avancement des études de requalification et d'extension du PAE en cours.
- **Mourillon Nord (Quéven)** : phase 1 achevée, phase 2 lancée.
- **Penn Mané (Guidel)** : commercialisation des derniers terrains en cours, notamment un lot de 10 000 m² à Axilone Plastic.
- **Parc de Soye (Plœmeur)** : implantation de Neyrtex Minerals, études préalables à une extension de 2,5 ha avec dépollution pyrotechnique.

Autres avancées notables : études à Kerlevic (Bubry), fin de commercialisation au Parco (Hennebont), négociations à Hallioparc (Lorient), projet tertiaire et hôtel à Kéroman, vente à Kergoussel (Transports Bruneel), et ajustement du projet Boul Sapin (Brandérian).

UN TERRITOIRE D'EXCELLENCES MARITIMES

Conforter les activités maritimes en modernisant les infrastructures

Un nouvel élévateur à bateaux de 800 tonnes pour l'aire de réparation navale du port de pêche sera livré au second semestre 2025. Il est cofinancé par Lorient Agglomération et la Région Bretagne.

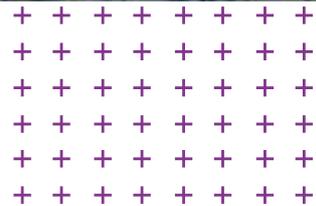
Par ailleurs, la couverture du parking aérien du port de pêche a été recouverte de panneaux photovoltaïques qui permettront de produire jusqu'à 10 % de la consommation électrique du port.

Le nouveau ponton de la Découverte au Péristyle a été construit et livré en 2024. Il offre ainsi la possibilité d'accueil de grandes unités telles que le Belem ou encore Persévérance, en attendant la Tara Polar Station.

Le chantier de la construction de la Maison des skippers a débuté en mars 2024 : Sur 3 000 m², cet équipement majeur sera le nouveau phare du pôle course au large et répondra à une multiplicité d'usages. Il viendra conforter le niveau de services attendu par les teams de course de niveau mondial et la place internationale du site de Lorient La Base. Lieu d'accueil des skippers, avec des bureaux, des salles de sport, de réunions et lieux partagés, des hangars modulables pour recevoir différentes jauges de bateaux, il accueillera également le bureau de la capitainerie du port. Sa livraison est prévue pour l'automne 2025



6,5 M€
d'investissement pour
la Maison des skippers



Construire le port de demain

Lorient Agglomération poursuit son soutien aux solutions innovantes en subventionnant le bassin d'essai du centre Ifremer de Lorient et à la valorisation des produits de la mer au travers des activités d'IDmer. Le Programme européen DLAL Feampa 2021-2027 a démarré avec la tenue de 2 commissions mer et littoral et 3 projets soutenus. Des outils de communication ont également été élaborés et diffusés auprès des acteurs du maritime.



87 K€
en soutien à IDMER



125 K€
d'aide DLAL Feampa
octroyés à 3 projets

Faire de Lorient-La Base la capitale internationale du nautisme

Afin de permettre la modernisation des places à terre et l'ancrage d'équipes de la course au large, Lorient Agglomération a procédé à la cession de deux bâtiments, dits Glorieux. La construction du futur bâtiment de la « Maison des skippers » a démarré pour permettre l'accueil de deux équipes Imoca, de la capitainerie et de bureaux à destination des professionnels de la voile. La célèbre course transatlantique The Transat s'est élancée de Lorient La Base en avril 2024. 48 bateaux étaient présents au départ avec une arrivée très suivie à New York. Par ailleurs, 18 skippers sur les 40 partants du Vendée Globe 2024-2025 étaient lorientais, soit près de la moitié.

Par ailleurs, les études pour une extension des places à flots à Lorient La Base ont été lancées.

Fédérer les acteurs maritimes du territoire

L'Agglomération œuvre à la mise en valeur des savoir-faire maritimes et de ses métiers, notamment en soutenant le salon Pro&Mer ou encore les festivals « Pêcheurs du Monde » et « Lorient Océan ».



UN TERRITOIRE ATTRACTIF AU BÉNÉFICE DE L'EMPLOI

Valoriser et promouvoir l'image du territoire

Plusieurs leviers ont été activés en 2024 pour participer au rayonnement du territoire, à sa notoriété et l'amélioration de son image. Parmi les principaux :

- Le lancement officiel de la nouvelle marque de territoire Lorient Bretagne Sud au sens large à l'occasion de la cérémonie des vœux devant 700 acteurs socio-économiques de l'agglomération. S'en est suivie sa diffusion auprès de tous les partenaires sportifs et culturels de l'Agglomération, des 25 communes de l'agglomération, de plus de 200 entreprises majeures du territoire. Objets de communication brandés, images du territoire, animations aux couleurs de la marque ont été déployés sur de grands événements : The Transat CIC, FCL/PSG...
- Le déploiement de contenus diversifiés, incarnant au maximum le territoire, avec une iconographie très qualitative sur les réseaux sociaux de l'agglomération (fort élargissement des communautés sur LinkedIn et Instagram) et dans les Nouvelles (supplément Course au large) : mise en ligne de podcasts Récits de Lorient Bretagne Sud, portraits d'acteurs qui parlent de leur attachement au territoire à l'occasion de la Transat CIC, de l'America's cup, du Vendée Globe...
- Plus de 20 partenariats sportifs et culturels à enjeux forts en termes de communication.

La participation à quatre grands événements soutenus par Lorient Agglomération, vecteurs puissants d'attractivité, nourrissant la fierté de vivre sur un territoire animé ouvert sur le monde, accessibles à tous... :

- Du 23 au 28 avril, Lorient Agglomération accueillait le village de la célèbre course transatlantique « The Transat CIC » à Lorient La Base. À cette occasion, les visiteurs ont été invités à découvrir le territoire sur le

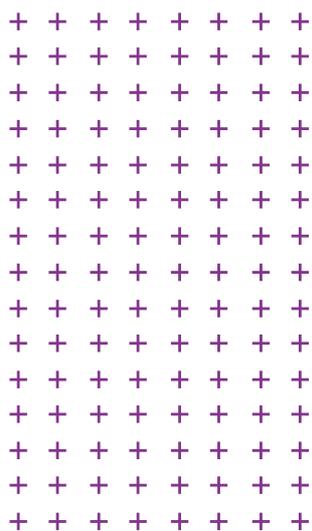
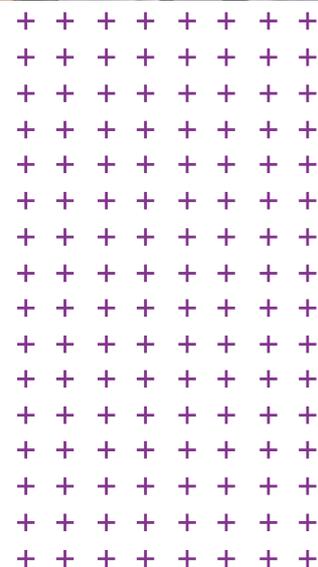


© Lorient Agglomération - N. Saint-Néour

stand de Lorient Agglomération installé au cœur du village et animé par de nombreux acteurs locaux pour mettre en lumière certains sujets autour du thème de la maritimité.

- Du 27 au 30 juin, pour la 3^e édition du festival Lorient Océans, Lorient Agglomération, partenaire de l'événement, était présent au cœur du village d'animations, pour célébrer avec le public la culture maritime sous toutes ses formes. Une matinale sur la stratégie portuaire a été organisée réunissant plus de 100 acteurs des filières concernées.
- Du 12 au 18 août, Lorient Agglomération, partenaire du Festival Interceltique, était présent au cœur du village d'animations pour célébrer avec le public la culture celte.
- Les 14 et 15 novembre, la seconde édition du Forum Les Accessibles, organisé par Lorient Agglomération, s'est tenue au Parc des expositions à Lanester. Ce rendez-vous incontournable, ouvert à tous : handis et valides, grand public et professionnels, est une invitation à tous ceux qui souhaitent s'engager pour un monde plus inclusif. Près d'une centaine d'animations ont été programmées entre stands d'informations, ateliers participatifs, conférences ou encore démonstrations.

Sur plusieurs de ces événements, les services de Lorient Agglomération se sont mobilisés pour animer des stands institutionnels et répondre aux questions des visiteurs en lien avec les compétences de l'Intercommunalité : tourisme, eau, tri des déchets, développement économique... Cette formule a permis des échanges, interactions qualifiées avec plus de 7 000 visiteurs, habitants ou chefs d'entreprise.



Soutenir et attirer les porteurs de projets et les talents

La dynamique de soutien aux petites entreprises en centralités à travers le PASS Commerce et Artisanat s'est poursuivie avec 55 entreprises aidées. Lorient Agglomération, propriétaire ou gestionnaire de locaux à vocation économique, notamment sur le domaine maritime, accueille par ailleurs une quarantaine d'entreprises.

Construire la nouvelle offre aéroportuaire de Bretagne Sud

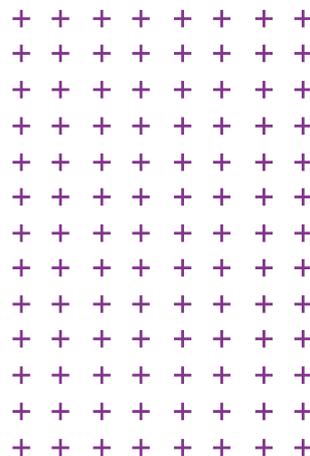
La relance d'une offre aéroportuaire de Bretagne Sud est une attente forte exprimée par les acteurs socio-économiques de Bretagne Sud pour relier le territoire à un hub international. Lorient Agglomération en lien avec la CCI du Morbihan et le Conseil Départemental de la Vienne ont entrepris des démarches communes pour proposer la création d'une nouvelle liaison aérienne entre Lorient, Poitiers et Lyon. L'hypothèse retenue serait celle d'un programme de moins de 10 rotations hebdomadaires, en utilisant un avion de 33 passagers pour assurer entre 3 et 6 rotations par semaine. Cependant, cette nouvelle ligne nécessite d'être reconnue comme une Obligation de Service Public (OSP). L'État a été sollicité pour une demande de dérogation aux critères de l'arrêté du 16 mai 2005, une participation financière et bénéficiaire de la loi 3DS pour expérimenter la mise en service d'une telle liaison.



280 K€
de subvention aux
commerçants et artisans



2 000
offres d'emploi proposées
au salon Pro&Mer



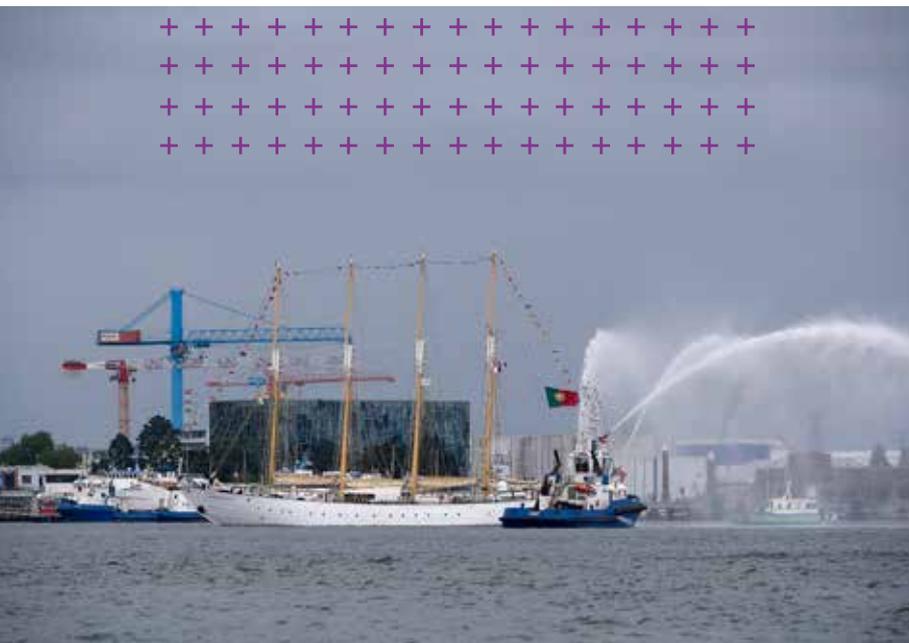
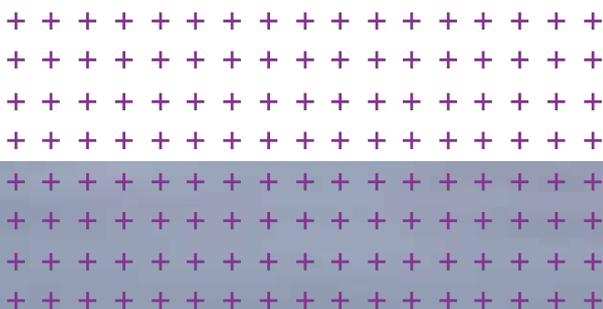
S'ouvrir sur le monde

Les acteurs du monde celtique qui souhaitent rester à la pointe de l'innovation, des transformations énergétiques, écologiques, numériques et économiques ont assisté à la 4^e édition de l'Interceltic Business Forum organisée en marge du Festival, le 12 août à Lorient. Cet événement a réuni des intervenants de différents pays celtes pour partager leurs expériences et leurs réussites en matière de développement économique vertueux, de renforcement des liens entre les pays celtiques au service des transformations, de mobilisation de la diaspora celte pour soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat. En 2024, les « retombées économiques du Festival Interceltique sur le territoire » et « l'ambition maritime à travers la mutation des ports lorientais » ont été abordées. À travers la thématique de l'ambition maritime et des mutations des ports, Lorient Agglomération se distingue en tant que façade maritime à l'échelle européenne. La propulsion vélique, les EMR, la Lorient Composite Valley ou encore la convergence entre le maritime et l'aéronautique des bateaux volants de l'America's cup sont autant de sujets porteurs qui permettent au territoire de l'Agglomération lorientaise de se distinguer.

Renforcer l'attractivité des métiers du territoire

Afin de répondre aux tensions sur le marché de l'emploi, Lorient Agglomération a initié une démarche partenariale sur l'attractivité de certains métiers, notamment industriels. Les différents acteurs de l'industrie, de l'emploi et de la formation ont été associés afin que, dans un premier temps, un effort particulier puisse être porté sur 3 métiers : opérateur composite, chaudronnier et mainteneur de ligne industrielle. Un plan d'action a ainsi été initié avec pour objectif de mieux informer les collégiens et le grand public, notamment lors des stages et salons.

En parallèle, la Mission Locale du Pays de Lorient, avec un soutien communautaire, a finalisé la plateforme numérique « Mon futur pro » qui permet une lecture facilitée du tissu économique et des opportunités professionnelles locales.



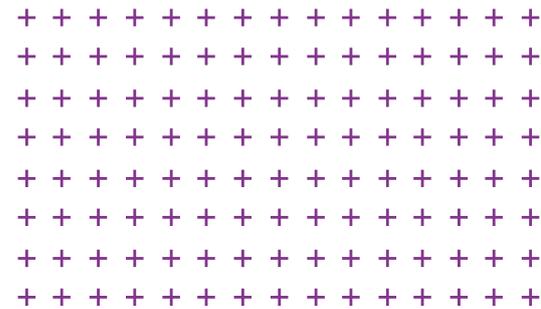
UN TERRITOIRE TOURISTIQUE RESPONSABLE, FORT DE SES DIVERSITÉS ENTRE MER, RADE ET VALLÉES

Définir une stratégie de développement de l'économie touristique

Dans le cadre du schéma de développement touristique, Lorient Agglomération porte une attention particulière au développement d'un tourisme toute l'année, en s'appuyant notamment sur les activités du secteur MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibition), aussi appelé « tourisme d'affaires ». Pour cette raison, dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion des espaces événementiels du territoire : parc des expositions de Lanester et salle événementielle K2 à Lorient La Base, l'agglomération a souhaité que la Segepex (désigné en 2024, nouvel exploitant pendant les 7 années à venir), anime un groupe de réflexion pour la mise en place d'un bureau des congrès. Ainsi, c'est chose faite en octobre 2024 avec le lancement d'un guichet unique coordonnateur et facilitateur en termes de promotion, d'accueil et de commercialisation de l'offre du tourisme d'affaires.



© Sonia Loric



Ses objectifs sont :

- Représenter et promouvoir auprès des organisateurs d'événements professionnels en s'appuyant sur les dynamiques et la marque locale.
- Accueillir les demandes des organisateurs (entreprises, agences, associations et fédérations professionnelles, sociétés savantes) gracieusement et objectivement pour faciliter leur information, leurs organisations en valorisant l'attractivité du territoire et la lisibilité des offres MICE.
- Accompagner les projets d'événements en développant des synergies avec les membres du bureau et les « actifs » du territoire.

En 2024, une nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle a également été signée entre l'Agglomération et son office de tourisme, afin de cadrer leurs engagements respectifs dans un objectif de qualité d'accueil sur le territoire et de mise en œuvre des axes du schéma de développement touristique. Une partie de la stratégie du territoire est portée en commun avec les 6 autres EPCI constituant la Destination Touristique « Bretagne Sud golfe du Morbihan ». En 2024, ces territoires ont travaillé ensemble à l'amélioration de l'itinérance, notamment sur la continuité de la liaison cyclable régionale V45 et sa signalétique. Soucieuse de préserver les besoins des habitants, particulièrement en termes de logement, l'année 2024 a également été l'occasion d'accompagner les communes qui le souhaitent, dans la mise en place de démarches de changement d'usage et de déclaration de meublés de tourisme. Cette réflexion est menée en lien étroit avec la direction de l'Habitat et Audelor, dont l'observatoire du logement est précieux pour objectiver les lieux en tension.

Diversifier et valoriser les offres de découverte du territoire

Afin de diversifier les activités proposées, mais également de répondre aux attentes des familles, toujours plus nombreuses à venir visiter le territoire, le service tourisme a piloté avec la Sellor, organisme gestionnaire d'équipements muséographiques de l'agglomération, l'aménagement d'un nouvel espace au cœur de la Cité de la Voile Éric Tabarly : la cité des Moussaillons. La Cité des Moussaillons est un lieu spécialement conçu pour les enfants entre 2 et 12 ans et habité par le chantier d'un voilier intemporel construit sur 4 niveaux dans un espace de 1 000 m². Les objectifs de ce nouveau parcours de visite sont de renforcer l'attractivité de la Cité de la Voile en ciblant spécifiquement le jeune public et les familles, et d'offrir un nouveau parcours de visite sur les thèmes du monde maritime et de la navigation. C'est une expérience de visite basée sur le jeu, la découverte et la manipulation, faisant appel aux compétences de l'enfant : motricité, mobilité, construction, coopération, créativité, imagination, observation, réflexion. L'accessibilité de l'équipement a fait l'objet d'une volonté forte à toutes les étapes de réalisation de la cité des moussaillons, en tenant compte des critères de la marque tourisme et handicap (pour les 4 types de handicaps). Ce nouveau parcours de visite a ouvert ses portes au public le 18 octobre 2024. Dans le cadre du Tourisme vert, 2024 a permis de faire un bilan de la politique de randonnée et des actions menées depuis 2018, d'établir les futures orien-



1

nouvel espace de découverte : la cité des Moussaillons



169

parcours dans l'application Rando Bretagne Sud (dont 57 pédestres, 11 VTT, 41 vélos, 3 nautiques, 2 équestres, 30 BC, 17 culturels, 8 ludiques)



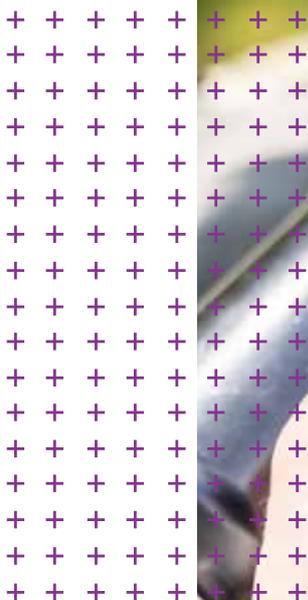
16 000

participants au Printemps de la Randonnée du 14 mars au 19 juin 2024 sur tout le Pays de Lorient avec une trentaine d'associations impliquées dont la FFRP



© Sonia Loret

tations pour poursuivre le développement de ce volet : inscription au PDIPR, labellisation FFRP, balisage de nouveaux PR, valorisation des circuits et de l'itinérance pédestres, développement des balades vélos (41) et finalisation de la V45, création de nouveaux parcours dans l'application Rando Bretagne Sud avec valorisation des patrimoines naturels, historiques et culturels le long des parcours, mise en valeur des parcours sur d'autres applications (Visorando, Décathlon Outdoor, MaRando et Cirkwi), réflexion pour développer les circuits équestres, VTT et trail... La randonnée a aussi été mise en valeur lors d'événements du territoire : Salon Bienvenue Chez Vous, Lorient Océan, Festival Saumon, Fil, semaine de la Mobilité Lorient.





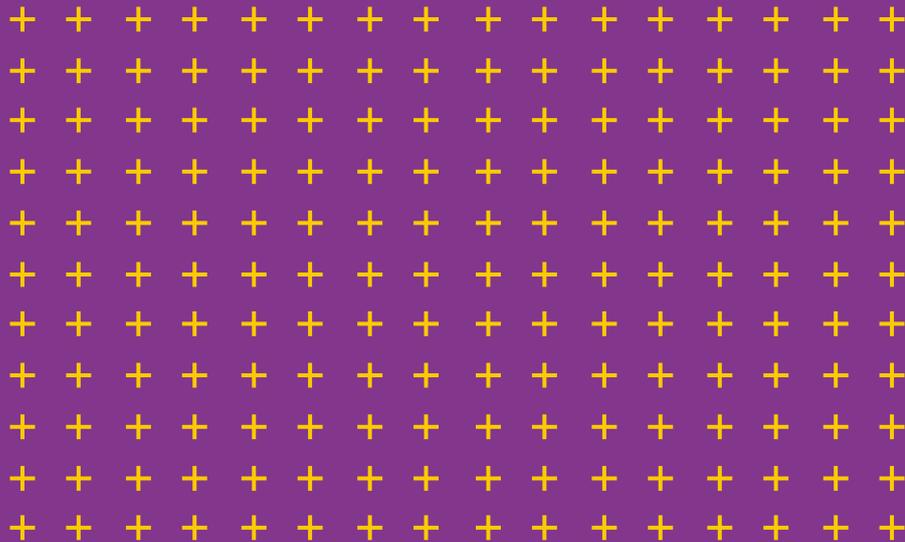
© Lorient Agglomération - W. Sainte-Maur

AXE 3 TRANSFORMER



UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le territoire s'engage pour sa transformation écologique afin de répondre aux défis des mobilités du quotidien, du changement climatique et de la transition énergétique.



UN TERRITOIRE QUI REPENSE SES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

Améliorer les transports en commun et l'intermodalité

La nouvelle Délégation de service public (DSP) Mobilités a été mise en place le 1^{er} janvier 2024 avec la société RATP DEV. Dans ce cadre, des créations ou des adaptations de lignes du réseau IziLo ont été réalisées. Une ligne de bus à haute fréquence T5 a par exemple été créée depuis Inzinzac-Lochrist/Hennebont vers Lorient La Base. La ligne T4 fonctionnant en double antenne vers Gestel et Pont-Scorff a par ailleurs été prolongée et une nouvelle navette a été mise en exploitation dans le centre-ville de Lorient (Ma Navette, mon centre-ville).

Par ailleurs, un renforcement de l'offre maritime a été réalisé en octobre 2024, qui intègre notamment le doublement de la fréquence de la ligne B1 en heures de pointe du soir, la mise en place d'une ligne B10 desservant l'ensemble des ports en heures creuses, ou encore l'élargissement de la plage de fonctionnement des lignes maritimes le soir (dernier départ à 21h45 contre 20h15 précédemment). De plus, à l'été 2024, la ligne « L'Estivale » a été créée afin de relier entre eux les ports de La Base (Lorient), Kernevel (Larmor-Plage), Port-Louis la Pointe et Gâvres.

Enfin, au-delà de ces modifications conséquentes du réseau IziLo, des adaptations plus légères ont été réalisées tout au long de l'année 2024 afin de répondre au mieux au besoin des usagers. Pour les scolaires, on peut notamment citer la création de deux nouvelles lignes scolaires dans le secteur de Kermadec à Inzinzac-Lochrist, la création d'une ligne scolaire dans le secteur de Penescluz à Ploemeur, ou encore la création de 22 points d'arrêts scolaires. Sur les lignes régulières, on peut citer le renforcement des lignes 40e et 31 le soir.



Par ailleurs, l'année 2024 a permis de poursuivre les investissements afin de moderniser le réseau IziLo. Trois navettes électriques (2 déployées sur l'île de Groix et 1 dans le centre de Lorient) et 8 nouveaux bus BioGNV ont ainsi été mis en exploitation. De même, un nouveau système billettique a été déployé sur l'ensemble des lignes terrestres et maritimes du réseau IziLo, soit environ 240 bus, cars, minibus et navires équipés de valideurs. Ce nouveau système permet la validation en open paiement (soit une validation sur carte bleue, smartphone ou montre connectée équipés d'une application de paiement sans contact).

Enfin, des investissements ont été réalisés pour entretenir la flotte de navires ou prendre en compte l'embarquement des vélos dans les navires. Les propulseurs du Talhouant ont été par exemple renouvelés et des travaux ont été réalisés à bord du Tanguethen pour augmenter la surface réservée au stationnement des vélos.

Initié en 2023, le partenariat lancé entre la Région Bretagne et les Intercommunalités de l'axe sud-Bretagne pour mettre en place le Breizh Go Sud Bretagne a franchi une nouvelle étape dans sa mise en œuvre en 2024, avec la signature en fin d'année de la convention de financement qui engage notamment





11 600
voyageurs enregistrés
sur la ligne maritime
l'Estivale



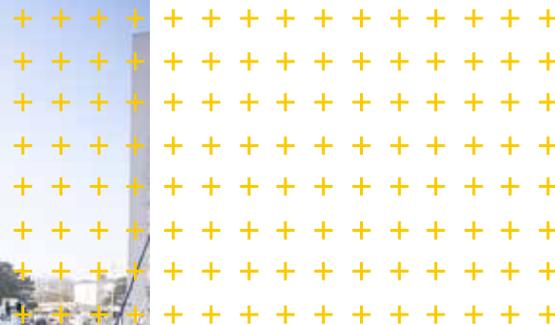
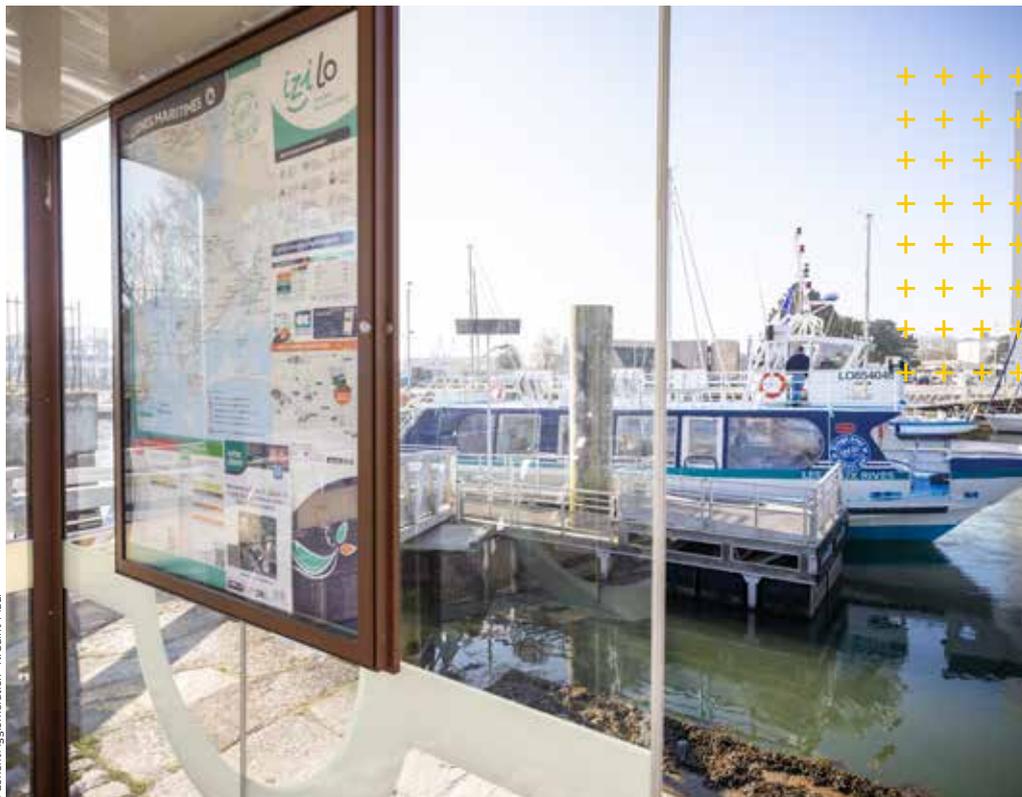
22
arrêts scolaires
créés en 2024

Lorient Agglomération a participé aux charges de fonctionnement et à l'acquisition de trois rames TER nécessaires à ce renfort d'offre. Pour rappel, le Breizh Go Sud Bretagne va offrir un saut d'offre à partir de septembre 2025, avec une augmentation du nombre d'arrêts en gare de Gestel et Brandérian (+ 6 arrêts / jour) ainsi qu'à Lorient et Hennebont (+ 15 arrêts / jour). Afin d'accompagner le développement de l'offre ferroviaire, les études concernant le Pôle d'échanges multimodal d'Hennebont ont été réalisées sur l'année 2024 en partenariat avec la Région, la SNCF et la Commune d'Hennebont. Par ailleurs, des discussions se sont engagées avec la Ville de Lorient pour mesurer l'impact de ce renfort d'offre sur la fermeture du passage à niveau de Chazelle, et les conséquences sur la circulation des bus et le trafic automobile. Une étude sera d'ailleurs lancée sur ce sujet au 1er trimestre 2025.

La décarbonation des mobilités s'est par ailleurs poursuivie en 2024 : les travaux d'infrastructure menés pour permettre de décarboner les transports maritimes et terrestres ont connu des avancées significatives en 2024, avec la réalisation des travaux sur les stations BioGNV d'une part et H2 d'autre part sur le dépôt de Demaine à Lorient. Ces travaux, qui ont bénéficié de subvention à hauteur de 1,7 M€, permettront

de recharger les bus BioGNV déjà en exploitation ainsi que les premiers bus H2 qui seront livrés à partir de septembre 2025.

Par ailleurs, face à l'essor du secteur de la livraison, l'optimisation de la logistique urbaine est devenue un enjeu pour Lorient Agglomération. Dans ce cadre, une Charte de logistique urbaine durable a été votée en décembre 2023, dont l'objectif est de garantir l'attractivité économique du territoire tout en répondant aux enjeux climatiques et de santé. Dans ce cadre, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre des premières actions de cette charte, notamment la recherche de foncier pour un espace de logistique urbain et les études techniques associées, la mise en place d'un schéma directeur des aires de livraison sur les 7 communes urbaines, le partenariat avec le programme national Colis Actif pour le subventionnement de la cyclologistique sur Lorient Agglomération et des événements autour de la logistique (événement de signature de la charte, Mixenn Tour Lorient), y compris la logistique alimentaire (Rencontres de l'approvisionnement local). Un partenariat avec la Chambre des Métiers et Artisanat a été mis en place pour proposer en 2025 l'accompagnement d'entreprises dans leur mobilité professionnelle.



Mettre à niveau le réseau routier

L'année 2024 a permis de poursuivre activement des réflexions engagées en lien avec l'intermodalité autour de la RN165 avec notamment la structuration de premiers partenariats.

Le saut d'offres TER proposé dès la rentrée 2025 dans le cadre de la coopération « BreizhGo Express Sud » signée en décembre 2024 par la Région Bretagne et les 6 intercommunalités sur l'axe Quimper-Vannes doit permettre de lutter contre l'autosolisme et la congestion quotidienne de l'axe routier de la RN 165 tout en agissant en faveur de la protection de l'environnement.



© Mikhail Blum

Accompagner les usagers au changement de pratiques

Afin d'élargir l'offre de services de mobilités alternatives à la voiture sur son territoire, Lorient Agglomération a intégré dans sa nouvelle DSP Mobilités l'application Karos, spécialisée dans le covoiturage pour les trajets quotidiens de courte distance, principalement sur les déplacements domicile-travail. Lancée en novembre 2022, cette application réunit déjà plus de 6 000 inscrits sur le territoire. Elle permet de répondre à une demande d'habitants du territoire qui n'ont pas d'autres possibilités que de se déplacer en voiture et complète ainsi l'offre de mobilité proposée aux côtés des lignes régulières du réseau IziLo (bus et bateaux) ou des services vélos (développement des abris vélos sécurisés et du service de location de vélo en courte ou longue durée). Dans ce cadre, Lorient Agglomération participe aux coûts des frais de covoiturage selon un barème des kilomètres parcourus et met en œuvre un maillage d'aires de covoiturage retenues dans le Schéma des aires de covoiturage et parking relais voté au Conseil communautaire du 31 janvier 2023. Ce schéma précise les aires de covoiturage retenues ainsi que les modalités d'intervention de Lorient Agglomération quant à la mise en œuvre de ces aménagements (maîtrise d'ouvrage ainsi que les clés de financement). Au total, 44 aires de covoiturage ont été retenues dans le schéma, dont l'aire de covoiturage de Villeneuve sur Hennebont. Les études pour l'aménagement et l'agrandissement de cette aire ont été réalisées sur l'année 2024, les travaux étant quant à eux prévus en 2025.



© Fanch Galivel



© Lucile Bergon

Donner aux mobilités douces leur place dans l'espace public

Le Schéma cyclable d'agglomération a été adopté en début d'année 2023. Celui-ci a été élaboré en partenariat avec les communes, mais aussi les associations cyclistes. Ce nouveau schéma comprend 534 km de voies, avec un équilibre entre rural et littoral. L'objectif final consiste à établir une connexion cyclable entre les communes de l'Agglomération mais aussi les territoires limitrophes. Ainsi, sur l'année 2024, 15,5 km d'aménagements réalisés par les communes ont été subventionnés par Lorient Agglomération à hauteur de 60 % du reste à charge, soit un montant de 540 622 €.

En parallèle, Lorient Agglomération a continué à installer des abris vélos fermés aux points d'intermodalité avec le réseau bus ou bateau d'IziLo. Ainsi, en 2024, 46 places en box vélos individuels, dont 2 pour vélos-cargos, ont été installées sur le territoire (notamment sur les communes de Riantec, Inzinzac-Lochrist, Cléguer, Plouay et Hennebont). Par ailleurs, 5 abris vélos collectifs installés sur la commune de Lorient, exploités jusqu'à la fin de l'année 2024 par Vélo An Orient pour le compte de la Ville (Université, Place Alsace-Lorraine, Quai des Indes, Gare sud et gare nord), ont été transférés à Lorient Agglomération en fin d'année 2024.

Par ailleurs, pour rendre le vélo accessible à tous, l'aide à l'achat d'un vélo mise en place en 2022 s'est poursuivie jusqu'à fin septembre 2024 : cette subvention au particulier couvre jusqu'à 20 % de l'achat d'un nouveau vélo. De nouvelles modalités d'aide existent depuis



537
places de stationnement
vélo fermées offertes sur
le territoire de Lorient
Agglomération



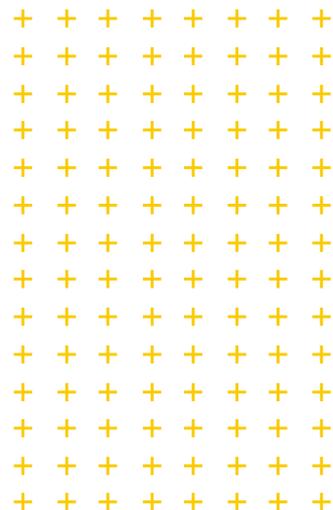
1106
dossiers d'aide vélo
accordés, soit une
subvention de 220 917 €
versée aux particuliers



423
dossiers de location de
vélos avec le service IziLo
(215 contrats en longue
durée, 208 contrats en
courte durée)

mi-octobre 2024, en corrélation avec le dispositif de locations de vélos longue durée.

Enfin, l'été 2024 a été marqué par l'inauguration de la Maison du vélo à Lorient et le déploiement d'un nouveau service de location de vélos à assistance électrique en courte (1 jour, 3 jours ou 1 semaine) ou longue durée (1 mois, 3 mois ou 6 mois). Dans le cadre du volet « sensibilisation – animation » du schéma cyclable, et pour développer l'usage du vélo au plus grand nombre, un travail est en cours de réalisation pour la mise en place en 2025 de dispositifs tels que le Savoir Rouler à Vélo pour les élèves de fin de primaire, les stages de (re)mises en selle pour les adultes et la poursuite des ateliers d'autoréparation, d'écomobilité scolaire et des plans de mobilité employeurs.



UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Faire évoluer les pratiques en matière d'urbanisme

Lorient Agglomération accompagne les élus et les services communaux dans la réalisation de leurs projets en les soutenant dans le pilotage et le montage de leurs opérations d'aménagement, de la conception à la réalisation. Lorient Agglomération assure aussi au quotidien un rôle de conseil urbain, paysager et architectural sur mesure adapté aux besoins des communes de l'agglomération qui le souhaitent.

L'action 10 du PLH 2024/2029 de Lorient Agglomération prévoit de construire une stratégie foncière à l'échelle de l'Établissement en partenariat étroit avec chacune des communes. La première étape de cette démarche programmatique a consisté à identifier avec les communes les potentiels fonciers offrant des perspectives de construction de logements. Ces informations recueillies ont ensuite été cartographiées pour permettre de localiser et suivre les projets. Ces 2 étapes posent les bases d'une action de fond au service de la production de logements sur le territoire.

Comme annoncé dans son Programme Local de l'Habitat, Lorient Agglomération s'est également engagée, en juillet 2024, et pour une durée de 5 ans, dans une opération d'urbanisme collaboratif, menée en partenariat avec Villes Vivantes. Baptisée « BIMBY BUNTI », celle-ci a pour objectif d'aider les propriétaires et futurs propriétaires de biens situés sur les 25 communes de l'agglomération à réaliser leur projet de création de logements neufs (BIMBY) ou de réhabilitation et de reconfiguration de biens immobiliers existants (BUNTI), afin de créer une offre de logements bien situés, abordables et sans étalement urbain. Face à

la crise du logement et aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), cette opération propose aux habitants de devenir les acteurs de la dynamisation du territoire et de la transformation de leur cadre de vie, un logement à la fois. Les habitants propriétaires du territoire ont ainsi accès à une ingénierie sur mesure, pensée pour répondre à toutes les questions et problématiques qu'ils peuvent rencontrer dans un projet de construction ou de rénovation-réhabilitation : les solutions d'aménagement permettant de valoriser au mieux un bien et son cadre de vie, les procédures d'autorisations d'urbanisme et la lecture des documents d'urbanisme, droit privé, gestion du risque immobilier, stratégie fiscale, économie de la construction, analyse de devis, modélisation financière des bilans d'opérations... L'accompagnement ainsi proposé se distingue par l'amplitude des domaines d'intervention et par son haut degré de technicité. L'accès au service est universel : gratuit, sans conditions de ressources, de conventionnement et sans engagement. Toute personne souhaitant engager une réflexion sur un projet peut en bénéficier. Ceux qui souhaitent se lancer dans les travaux bénéficient également d'un accompagnement, toujours gratuit et sans engagement, à chaque étape de leur parcours jusqu'à la réalisation finale de leur projet.

Les questions de sobriété foncières sont désormais centrales dans les politiques d'urbanisme. Lorient Agglomération a contribué à l'élaboration d'un référentiel foncier afin de permettre la densification des communes en minimisant l'étalement urbain, dans un objectif des productions de logements. Lorient Agglomération est également engagée et lauréate



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Un service commun des autorisations d'urbanisme a été mis en place en juillet 2024 pour 24 des communes de Lorient Agglomération.

La dynamique de production de logements est forte sur le territoire de Lorient Agglomération. Ainsi, 9 567 demandes d'urbanisme ont été instruites en 2024, l'activité est stable mais avec une augmentation de 12 % des permis de construire. Par ailleurs, le nombre de logements produits a fortement augmenté (1 946 logements, soit + 120 %) par rapport à 2023, en raison du nombre de permis de construire collectifs délivrés sur les communes centrales et littorales. Ce niveau d'activité est atypique au regard du contexte national. En parallèle, environ 400 lots à bâtir répartis sur 20 permis d'aménager ont été délivrés, ce qui est relativement stable.



© Fanch Galluel

de la démarche TPSF (Territoires Pilotes de la Sobriété foncière), 2 comités de partenaires se sont tenus dans ce cadre en 2024 avec l'ensemble des partenaires associatifs, institutionnels et acteurs de l'habitat présents sur le territoire. Les questions d'adaptation au réchauffement climatique sont également investies dans les documents d'urbanisme afin de travailler sur diverses thématiques : surchauffe urbaine, inondation, ruissellement, retrait gonflement des argiles et adapter les façons de construire. Une méthodologie spécifique « potentiels fonciers et structure verte » a été développée pour qualifier le foncier en fonction de son potentiel de densification ou de développement de la nature en Ville. Ce référentiel s'est notamment mis en place sur la Commune de Quéven. Un atlas du potentiel de résilience de Lorient Agglomération a également été réalisé en 2024. Riche de 70 cartes, il a vocation à étudier les possibilités de développement du territoire à l'aune de ses atouts et ses faiblesses, face au réchauffement climatique à venir. Son objectif est ainsi de permettre de questionner le territoire au regard de ses capacités d'accueil : ressource en eau, érosion côtière, submersion, surchauffe, de nombreuses thématiques y sont abordées. Plusieurs études spécifiques sur les questions d'urbanisme et submersion marine ou ruissellement et submersion marine ont été menées à Lorient, l'une a démarré à Lanester. Par ailleurs, une quinzaine d'adaptations de PLU sont en cours d'instruction par Lorient Agglomération (modifications ou révisions allégées) pour permettre la mise en œuvre de projets communaux ou intercommunaux. La révision générale de Guidel a été approuvée en 2024.

**10**

communes accompagnées par le service Aménagement sur la conception de leurs espaces publics et le pilotage de leurs opérations d'aménagement, ou sur des missions de conseil et d'études (étude de plan guide, étude de faisabilité habitat et de portage foncier)

**70**

cartes donnant à voir le potentiel de résilience de Lorient Agglomération

**138**

projets conçus pendant les 6 premiers mois de l'opération Bimby-Bunti

Permettre aux citoyens de se réapproprier et de réinvestir l'espace public

Dans le cadre des projets Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) du territoire, les qualités de conception et d'entretien des nouveaux espaces publics sont un élément majeur de réussite de la rénovation urbaine. C'est pourquoi le plus grand soin est apporté à leur conception sur différents registres. Il s'agit tout d'abord de créer des espaces supports de biodiversité en combinant espaces de pleine terre (trame brune), circulation des eaux pluviales (trame bleue) et plantations (trame verte). Cette qualité est complétée par des propositions de mobiliers urbains qualitatifs et de dispositifs d'éclairage à la fois doux et sécurisant pouvant faire l'objet de concertation avec les habitants. Il s'agit ensuite de mettre en relations ces espaces publics avec les constructions en leur conférant des fonctions de parvis (écoles, maisons de quartiers, installations sportives) et en disposant de façon pertinente des aires de jeux ou d'évolution sportive. Enfin, les espaces publics doivent également favoriser les circulations alternatives à l'automobile en les rendant plus sécurisantes. Ce sont bien tous ces principes qui sont retenus dans la conception des espaces publics des quartiers ANRU de Kerfréhour-Chataigneraie à Lanester et de Bois du Château et Kervéanec-Nord.

Améliorer les performances écologiques et énergétiques des bâtiments

La rénovation énergétique du patrimoine de l'agglomération a été concrétisée en 2024 par trois opérations principales :

- À l'espace CREA au parc de Soye à Ploemeur : remplacement des façades, étanchéité de la toiture et changement des menuiseries extérieures. Les abords ont aussi bénéficié d'aménagements pour une meilleure sauvegarde de la biodiversité avoisinante. 1833 m² ont été réhabilités pour 1,5 M€ HT de travaux
- La livraison de la réhabilitation thermique des salons du golf de Ploemeur avec la réalisation de travaux d'isolation en toiture et le remplacement des menuiseries extérieures, pour un montant de 5 k€ HT.
- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et le démarrage des études de l'opération de modernisation du parc des expositions qui comprend une part importante de réhabilitation thermique et de réemploi. Le montant global prévisionnel de l'opération de 14 M€ HT.

L'utilisation de matériaux biosourcés d'est développée en 2024 avec la construction d'une grange à foin pour abriter environ 150 m³ de bottes de paille afin de nourrir les animaux destinés à l'éco-pâturage des espaces naturels du territoire : charpente bois et murs en terre crue enduits à la chaux, surmontés d'un bardage bois non traité.



1765

ménages accompagnés
en logement individuel



259

copropriétés
accompagnées



502 263 €

de subventions apportées
par Lorient Agglomération
sur le volet rénovation
énergétique

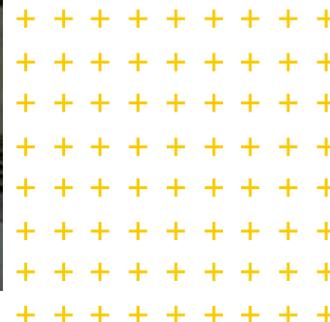
Pour préserver la biodiversité, la restructuration d'une longère au parc du Lain à Gestel qui abrite le matériel d'entretien des espaces naturels, a intégré la protection des chiroptères : les travaux ont permis la fermeture des combles, la création d'une fente d'accès dans le plancher ainsi qu'en pignon. Par ailleurs, afin de diminuer l'empreinte carbone de Lorient Agglomération, le choix d'acquérir du mobilier en réemploi est privilégié : en 2024, une vingtaine de tables et 67 chaises ont été fournies à partir des sites des Jeux Olympiques 2024. En parallèle, il a été fait appel à l'éco-organisme Valdélia pour la reprise du mobilier dont les services n'avaient plus l'usage et qui, moyennant réparation pour certains articles, auront pu avoir une seconde vie.

L'Espace Info Habitat (EIH), identifié comme « Espace Conseil France Rénov' » de l'Agglomération, a été fortement sollicité sur les questions liées à l'évolution de l'aide gouvernementale MaPrimRénov. Les conseillers énergie de l'EIH (Service habitat et ALOEN) ont renseigné 1765 ménages et réalisé 298 visites à domicile. En 2024, le service habitat a obtenu l'agrément Mon Accompagnateur Rénov', indispensable pour continuer à accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Cela concerne les propriétaires des catégories de revenus modestes et s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aides Ma Prime Rénov' parcours accompagné. Lorient Agglomération a accordé 185 subventions liées à un projet de réno-





© Fench Calivel



vation énergétique, dont 116 dossiers associés à une demande MaPrimeRénov' parcours accompagné. 80 % des projets subventionnés présentent un gain d'énergie supérieur à 50 %. Les montants moyens de travaux par projet sont de 45 k€ TTC avec 33 k€ de subvention Anah et 1300 € d'aide de Lorient Agglomération. En 2024, l'Espace Info Habitat a aussi été particulièrement sollicité par les copropriétés et les syndicats. Les rencontres organisées avec l'ensemble des syndicats du territoire, les ateliers copropriétés proposés dans le cadre de l'Espace Conseil France Rénov' ou de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Action Cœur de Ville permettent de mobiliser les copropriétaires sur les questions liées à la gestion de leur immeuble et aux travaux de rénovation énergétique. En 2024, 34 copropriétés (778 logements) ont sollicité l'aide de Lorient Agglomération pour la réalisation d'un audit énergétique. À la suite de ces études, les copropriétés ont été accompagnées par les conseillers de l'Espace Info Habitat pour s'engager dans les étapes suivantes et 3 copropriétés ont déjà voté un projet de rénovation globale dans le cadre de MaPrimeRénov' copropriété. Sur le volet rénovation énergétique, l'ensemble des dossiers accompagnés représente un volume de travaux global de 6,2 millions d'euros, projets subventionnés par l'Anah à hauteur de 4,2 M€. Sur les 741 k€ d'aides accordées par Lorient Agglomération, 364 k€ bénéficient à des ménages sous plafonds Anah et 377 k€ sont octroyés à des ménages sans conditions de ressources pour des projets de rénovation globale sur des passoires énergétiques, pour l'isolation par des matériaux biosourcés, l'installation de chauffe-eau solaires, pour des audits en copropriétés... Lorient Agglomération participe aussi à la rénovation énergétique du parc social en apportant des subventions pour les travaux permettant de diminuer la consommation énergétique des bâtiments. En 2024, 8 projets (399 logements) ont été subventionnés pour un montant de 2,4 M€.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Agir pour prévenir les risques naturels

En 2024, Lorient Agglomération a poursuivi la mise en œuvre de son Plan de Résilience Eau, adopté par le Conseil communautaire le 27 juin 2023. Ce plan stratégique, qui vise à renforcer la gestion durable et anticipative de la ressource, intègre des actions de sobriété, la recherche de ressources alternatives, ainsi que la lutte contre les inondations et le ruissellement, tout en garantissant une eau disponible et économiquement accessible pour tous.

Dans ce cadre, un travail de concertation entre les producteurs d'eau du Morbihan a permis d'élaborer un état des lieux de l'alimentation en eau à l'échelle départementale et d'identifier les projets structurants portés par les maîtres d'ouvrage, présenté aux services de l'État en octobre 2024. Parallèlement, une étude de faisabilité a été conduite sur la réutilisation des eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Ploe-

meur, afin de répondre aux besoins d'irrigation du golf local et à l'arrosage des terrains du FC Lorient.

En matière de sobriété, Lorient Agglomération a poursuivi son partenariat avec Bretagne Compétitivité dans le cadre du programme ECOD'O pour accompagner les entreprises dans la réduction de leur consommation. Des vidéos de sensibilisation ont été diffusées à destination du grand public et des animations ont été proposées lors des festivals Lorient Océans et Interceltique.

Sur le plan tarifaire, une nouvelle structuration des grilles d'eau et d'assainissement a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024, introduisant un système à quatre tranches pour les usages domestiques et une tarification spécifique pour les usagers non domestiques. Ce changement s'est accompagné de la création d'un dispositif de chèque eau destiné à soutenir les foyers les plus fragiles. Par ailleurs, le dispositif d'aide à la récupération des eaux de pluie a été maintenu et élargi aux associations de jardins partagés.

En matière de gestion des eaux pluviales, les enjeux de gestion intégrée ont été intégrés au règlement du service dédié. Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales a été présenté au Bureau communautaire en mai 2024. Plusieurs chantiers favorisant l'infiltration ont été engagés en lien avec les communes, notamment à Lorient dans le quartier de Merville, où une étude croisée urbanisme/hydraulique a été lancée pour réduire les risques d'inondation. Une aide à l'installation de batardeaux a également été mise en place en décembre 2024 pour les locaux exposés aux inondations, lorsque des solutions collectives ne sont pas envisageables. Par ailleurs, la collectivité a renforcé ses échanges de bonnes pratiques en rejoignant le réseau REDAGIEO, dédié à la gestion intégrée des eaux pluviales.



12 119 651 M³

d'eau potable ont été produits en 2024. Le territoire de Lorient Agglomération a par ailleurs délivré 1 578 541 m³ à AQTA et CCBBO notamment.



16 401

mètres linéaires de réseaux ont été renouvelés en 2024 (soit 0,68 % du linéaire total des réseaux)



551

demandes (+ 57 % par rapport à 2023) ont été instruites pour attribution d'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, 517 ont reçu un avis favorable pour un montant de 25 850 €



402

demandes de chèques eau ont été instruites en 2024. 137 ont entraîné une réponse positive pour un montant global de 4 202 €



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Le Plan de Résilience Eau a également fait l'objet d'une large diffusion et d'un partage des enjeux à différentes échelles, que ce soit au sein de la CLE du SAGE Scorff, de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne, d'AMORCE, de l'Assemblée Bretonne de l'Eau ou encore du réseau AQUAGIR. Un travail de cartographie de la résilience du territoire communautaire, en lien avec sa capacité d'accueil, a été mené et présenté en comité de pilotage le 14 mai 2024, puis lors d'un séminaire à destination des élus des communes le 3 décembre 2024. À la fin de l'année, 45 des 48 actions inscrites au plan étaient engagées. Cette dynamique a été reconnue en octobre 2024 par l'association AMORCE, qui a labellisé Lorient Agglomération « Territoire d'eau en transition écologique » pour la qualité de ses actions en matière d'eau potable et d'assainissement.

© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



© Dnexam

Contribuer à l'autonomie énergétique décarbonée

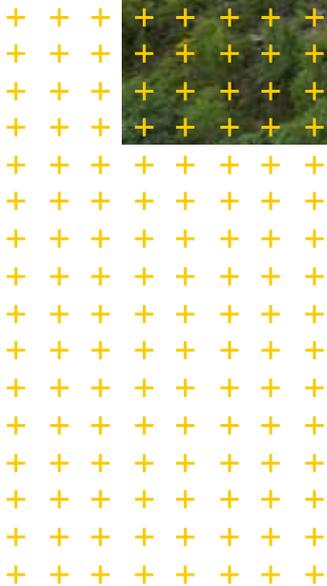
Face à l'enjeu majeur de transition énergétique, Lorient Agglomération s'engage activement dans la promotion de la sobriété énergétique et le développement d'énergies décarbonées. Cela passe par l'accompagnement des citoyens et acteurs économiques dans l'optimisation de leurs consommations, et par l'implication du territoire dans les filières économiques des énergies renouvelables.

En 2024, la stratégie territoriale s'est appuyée sur plusieurs leviers structurants. L'un des axes majeurs concerne le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire et à l'échelle du territoire. L'année a marqué le lancement de la ferme solaire de Kermat (Inzinzac-Lochrist), plus grande installation photovoltaïque du territoire, et la mise en service de la centrale solaire du data center communautaire. D'autres projets en cours concernent les dépôts de bus, des déchetteries, la patinoire de Lanester, le SDIS de Lorient et la station d'épuration de Rianteac. À Languidic, la SEM XSEA a inauguré une centrale photovoltaïque dans une ancienne carrière,

tandis que le port de pêche de Lorient s'est équipé d'une ombrière solaire pour une autoconsommation totale.

Sur le plan de la chaleur renouvelable, Lorient Agglomération a renouvelé, avec Quimperlé Communauté et la SPL Bois Énergie Renouvelable, un contrat chaleur territorial ambitieux pour la période 2024-2027. Il vise 20 GWh de chaleur renouvelable supplémentaire par an via la construction de 15 nouvelles installations, 3 centrales solaires thermiques et une géothermique. Plus de 60 maîtres d'ouvrage sont accompagnés sur des projets représentant 40 M€ d'investissements. Concernant la méthanisation, 2024 a vu la structuration de la société porteuse du projet territorial de Plouay et l'émergence d'un second projet à Languidic. En parallèle, la valorisation du biogaz issu du stockage des déchets progresse (+ 20 % de production par rapport à 2023), générant 1,1 M€ de recettes et évitant l'émission de 1660 tonnes de CO₂.

L'éolien offshore progresse également. Le projet Groix-Belle-Île a franchi une étape majeure avec la désignation du lauréat pour la première tranche (250 MW). Un second appel d'offres (500 MW) est en cours. Lorient Agglomération se positionne comme un territoire lo-



gistique stratégique pour ces projets, en lien avec les entreprises locales, la formation et les ports.

Pour accompagner cette transition, un plan de résilience énergétique a été mis en œuvre dès 2022. Il comprend plus de 70 actions, dont 80 % sont aujourd'hui engagées ou réalisées. Ces mesures ont permis d'atténuer les effets économiques de la crise énergétique et de renforcer l'autonomie du territoire. En complément, des travaux d'optimisation énergétique ont été menés (golf de Ploemeur, CREA, office de tourisme de Larmor, déchetterie de Kerbus...), avec une économie annuelle estimée à 105 000 kWh et 23 tonnes de CO₂ évitées. La modernisation des services industriels (potabilisation, traitement des eaux, déchets) a aussi été initiée pour réduire leur consommation, représentant à eux seuls 80 % des usages énergétiques communautaires. Des études et suivis précis des consommations ont permis de qualifier l'impact des actions menées, notamment via l'édition d'un bilan énergie et GES.

Côté mobilité, l'année a vu la livraison de la station BIOGNV de Lorient et l'avancement des travaux de la station hydrogène. Un système de supervision énergétique global des dépôts de bus a été lancé. L'objectif est clair : verdir les flottes de transport public, avec des bus et un bateau transrade à hydrogène ou GNV verts. L'accompagnement des communes a été amplifié dans le cadre du Conseil en Énergie Partagé (CEP), avec 24 communes adhérentes. En 2024, 13 communes ont perçu 265 000 € d'aides pour des audits et rénovations. Des diagnostics de bâtiments, notes d'opportunité photovoltaïque et projets de rénovation ont également été soutenus. Le CEP a aussi contribué à l'application du décret tertiaire et à la définition de 360 zones d'accélération pour les énergies renouvelables dans le cadre de la loi APER.

En matière d'achat d'énergie, le groupement de commande a permis de bénéficier de la baisse des marchés en 2024, avec une réduction de 40 % sur les factures. Les prix fixés pour 2025 anticipent une nouvelle baisse d'environ 20 %. Deux nouveaux dossiers de Certificats d'Économie d'Énergie ont été déposés, avec une valorisation financière de 340 000 € au bénéfice de 7 communes et de Lorient Agglomération.

Enfin, la régie autonome Énergies de Lorient Agglomération poursuit la vente d'électricité photovoltaïque (18 centrales, + 6 % de production) et de biogaz, avec la mise en place d'un outil de supervision (Energysoft). Ces ventes représentent l'équivalent de la consommation de 1 880 foyers et l'évitement de 1 765 tonnes de CO₂.



LABÉLISATION TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ENERGIE AU NIVEAU 4 ÉTOILES

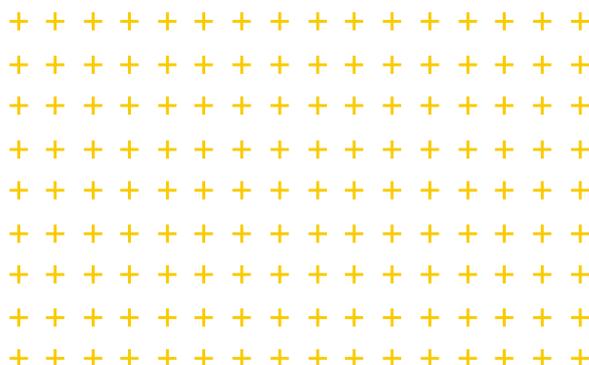
Lorient Agglomération est aujourd'hui la seule communauté d'agglomération en France labélisée à ce niveau. 6 communes sont engagées dans ce dispositif aux côtés de l'agglomération : Hennebont, Lanester, Larmor-Plage, Lorient, Ploemeur et Quéven.



© Hervé Gohanner

Promouvoir et accompagner la transition des productions primaires, agricoles et halieutiques, en lien avec les besoins du territoire

De nombreuses actions ont été menées à destination du monde agricole dans le cadre des Contrats de bassin-versant du Scorff et du Blavet avec notamment une forte mobilisation sur les mesures agro-environnementales et l'engagement d'une démarche qualité de l'eau sur les exploitations agricoles situées sur les périmètres de captages.



Faire de l'agglomération un territoire vertueux en matière de prévention et valorisation des déchets

Un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été adopté pour la période 2021-2026. Il détaille les moyens mis en œuvre par Lorient Agglomération pour obtenir un recyclage matière maximal tout en réduisant les tonnages de déchets produits par habitant.



Production de déchets en 2024 : 587 kg/an/habitant

Poubelle noire des déchets non recyclables (= « déchets résiduels ») = 139 kg



Poubelle jaune des emballages = 61 kg



Poubelle verte des biodéchets = 139 kg



Dans cette poubelle, on trouve encore près de 70 % de déchets qui auraient pu être déposés dans la poubelle jaune ou verte.

Points d'apport volontaire, verre, papiers = 59 kg



Déchèterie = 291 kg



La loi donne l'objectif de 65 % de déchets valorisés à l'horizon 2025. En 2023, à Lorient Agglomération c'était le cas pour 64,4 % d'entre eux.

Il est également nécessaire de réduire le volume de déchets produits : la loi prévoit une diminution de l'ordre de 1 % par an ; soit 6 kg/habitant. Le segment sur lequel la marge de progression est la plus marquante étant celui des déchets végétaux, produits en grands volumes sur le territoire de Lorient Agglomération.

Pour soutenir les habitants dans leurs efforts de réduction, Lorient Agglomération conseille et soutient les ménages. En 2024, une nouvelle aide financière concernant l'aide à l'achat d'un kit ou d'une tondeuse mulching a été mise en place pour limiter les dépôts de végétaux en déchèterie. 296 foyers ont été accompagnés dans ce cadre, soit 39 k€ d'aides versées. Les autres aides (aides à l'achat de poulaillers, couches lavables, composteurs ou à la location d'un broyeur) ont bénéficié à 315 foyers, pour 13 k€ d'aides versées. L'abaissement de fréquence de collecte a poursuivi son déploiement en 2024. Ce dispositif permet non seulement d'optimiser les coûts du service, tout en ajustant le service aux besoins réels lorsque le tri est correctement effectué. De fait, ce déploiement entraîne une hausse de la qualité du tri sur les communes où il a été mis en place. Ainsi, la fréquence des tournées de collecte a été réduite à Lanester en juin 2024 : les résultats du tri ont progressé de façon significative entre les 6 premiers mois de l'année et les 6 derniers (-17 % de déchets dans la poubelle des déchets non recyclables, + 1 % dans la poubelle des emballages et + 16 % dans la poubelle des biodéchets).

Enfin, le schéma de traitement des déchets a été revu à la fin de l'année 2024 entérinant l'arrêt de la stabilisation des déchets ménagers résiduels (DMR) et la limitation de l'enfouissement à 50 % des entrants autorisés, conduisant à transporter l'autre moitié des tonnages en Unité de valorisation énergétique.



© Hervé Cochener



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Dynamiser l'économie circulaire

Les déchèteries sont équipées de points de réemploi qui permettent de recueillir des biens ou équipements encore en état de fonctionnement dont les propriétaires souhaitent se séparer afin de leur donner une seconde vie. La collecte est assurée par un prestataire qui assure dans un second temps le tri ou la valorisation. Les objets réutilisables sont remis en état et revendus d'occasion, ceux qui ne peuvent l'être sont valorisés dans les différentes filières de traitement existantes.

Un audit du référentiel Économie Circulaire a été établi en 2024 dans le cadre du contrat d'objectifs territorial signé en 2023 avec l'ADEME. Celui-ci définit les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la politique d'économie circulaire souhaitée par Lorient Agglomération, qui concerne l'ensemble des acteurs comme la commande publique, le développement économique, les bâtiments politiques, ... L'audit a permis d'évaluer les actions menées par Lorient Agglomération et ses partenaires et d'identifier les marges de progrès, qui alimenteront le plan d'actions jusqu'à 2027.

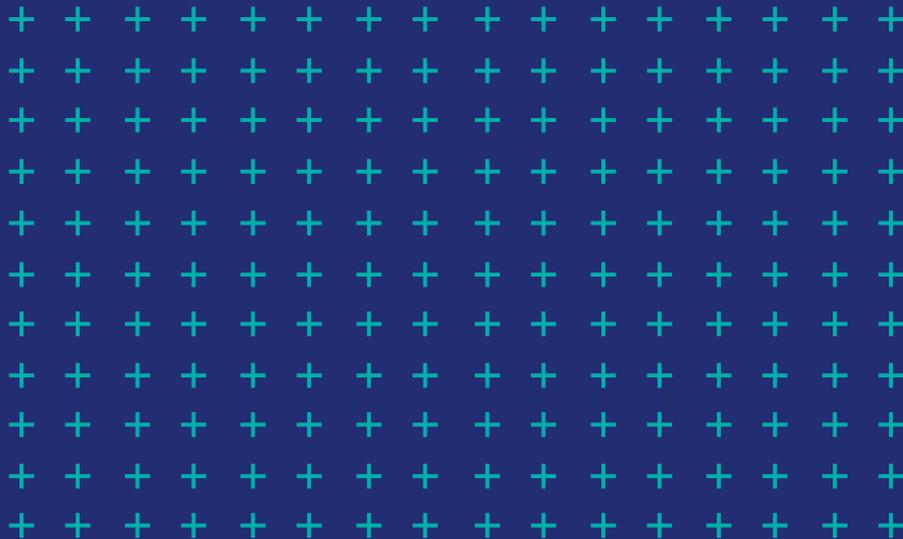


AXE 4 ÉQUILIBRER



UN TERRITOIRE AMÉNAGÉ POUR LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS

L'axe « Équilibrer » du Projet de territoire ambitionne de garantir un aménagement du territoire adapté entre littoral, villes et campagne pour permettre à tous les habitants de bénéficier d'un égal accès au numérique ou aux services publics quel que soit leur lieu de vie.



UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, ENTRE VILLES ET RURALITÉS

Développer les pôles de centralité regroupant les fonctions essentielles

Lauréats de la démarche « Territoires Pilotes de Sobriété Foncière », Lorient Agglomération et ses communes membres ont choisi de s'engager dans un modèle de développement en limitant au maximum l'artificialisation des sols. Dans ce cadre, ils bénéficient d'un accompagnement spécifique adapté au territoire. Dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville (ACV), le ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et l'organisme interministériel « Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) » ont lancé la démarche expérimentale « Territoires Pilotes de Sobriété Foncière ». Elle vise à accompagner les villes et les agglomérations dans leur stratégie de développement urbain et de réduction de l'artificialisation. Lorient Agglomération, lauréat de l'appel à projets avec la Ville de Lorient, a souhaité s'inscrire dans cette démarche pionnière de développement privilégiant la sobriété foncière à l'étalement urbain en cohérence avec son projet de territoire. Les communes d'Hennebont, Languidic et Plouay, déjà engagées dans le programme « Petites Villes de demain », seront associées à la démarche pour approfondir les études relatives au développement et au dynamisme de leur centralité.

Dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain, Lorient Agglomération accompagne la redynamisation des centralités des 3 communes lauréates de ce dispositif en assurant une fonction de conseil et de pilotage sur de multiples thématiques (commerce, habitat, mobilités, urbanisme), de la structuration de plans d'actions à la réalisation opérationnelle et la recherche de financements.



1 011 496 €
de fonds européens
Leader pour accompagner
des projets



Assurer la proximité et l'accessibilité des services publics sur l'ensemble du territoire

Lorient Agglomération a mis en place un agent virtuel basé sur de l'Intelligence Artificielle (IA) en septembre 2024. Cette nouvelle fonctionnalité permet de désengorger l'accueil du numéro vert de la collecte des déchets en réorientant les questions nécessitant un échange précis vers les agents d'accueil. Les horaires standard ont ainsi été étendus. Cette mise en œuvre représente un premier pas vers la gestion de la relation aux usagers en partie par le numérique. Une autre démarche vient d'être engagée pour mettre en place un portail pour les administrés en 2025.

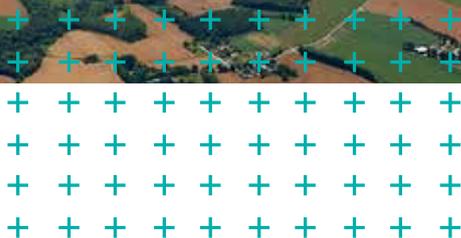
Les travaux d'entretien et de restructuration du patrimoine bâti permettent également d'améliorer régulièrement les conditions d'accessibilité des bâtiments : en 2024, les salons et restaurant du golf de Ploemeur ont bénéficié de la réfection de l'accessibilité des sanitaires et quelques travaux sur l'accès des sanitaires au Parc d'eau vive à Inzinac-Lochrist ont été effectués.

Valoriser les atouts de la ruralité

Le Pays de Lorient-Quimperlé a été sélectionné par la Région Bretagne, afin de porter un nouveau dispositif LEADER sur la période 2023/2027. Opérationnel depuis le début de l'année 2024, Lorient Agglomération met à disposition des trois Intercommunalités son ingénierie afin d'accompagner des porteurs de projets publics et privés dans la mise en place de leurs initiatives. Celles-ci peuvent porter sur les thématiques suivantes :

- Soutenir les formes innovantes de protection des ressources naturelles et de la santé,
- Développer un tourisme durable,
- Favoriser le développement de filières alimentaires locales et de l'économie circulaire,
- Soutenir les projets des acteurs du territoire en faveur du développement durable,
- Renforcer la cohésion et la santé des habitants des espaces ruraux.

Deux comités de programmation ont été réunis en 2024 et un projet a été sélectionné.



UN TERRITOIRE NUMÉRIQUE

Faire de Lorient Agglomération un territoire 100 % connecté

En 2024, Lorient Agglomération a assuré le suivi des déploiements de fibres optiques FTTH (Fiber To The Home) réalisé par Orange et Mégalis Bretagne. Lorient Agglomération suit également le projet de résorption des zones blanches porté par l'état et piloté par la préfecture du Morbihan et les collectivités Morbihannaise sur notre territoire.

Après avoir mis en place un réseau de type technologie LoRa pour amorcer la mise en œuvre de projets de territoire connectés et dans le cadre du projet CELTIC visant à développer des cas d'usages connectés, Lorient Agglomération va étendre son réseau à l'ensemble des communes sur plusieurs années. Les études d'implantations et les premières antennes déployées ont commencé.



© Farnth Galvèl

Accompagner la transition numérique auprès de tous les usagers

Lorient Agglomération continue sa transformation numérique et pour cela équipe et forme ses agents régulièrement sur de nouveaux logiciels et de nouveaux outils notamment nomades pour les équipes de terrains.

Un répondeur vocal utilisant l'intelligence artificielle a été mis en place en milieu d'année après une période d'essais. Cela a permis de désengorger le numéro vert de la collecte des déchets en renseignant les usagers sur des questions simples et en renvoyant les questions techniques amenant des réponses plus complexes vers les agents d'accueil de l'agglomération.

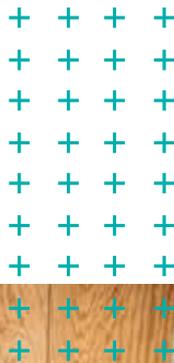
Par ailleurs, dans le cadre du projet Handicap Innovation Territoire (HIT), Lorient Agglomération a mis en place

une plateforme accessible aux personnes en situation de handicap (<https://lorient-agglo.lesaccessibles.bzh>) pour qu'elles aient accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles et avec les informations nécessaires sur l'accessibilité des lieux et des événements.

Agir pour un numérique responsable

Lorient Agglomération continue ses démarches pour un numérique plus responsable. Des démarches sont ainsi mises en œuvre pour réduire les consommations électriques des centres de données (par exemple avec de l'autoconsommation d'énergie solaire, l'utilisation du free cooling pour les climatisations...). Par ailleurs, des démarches sont engagées pour allonger la durée de vie du matériel informatique (en réparant les machines avec des stocks de pièces constitués en interne.) et les outils ne pouvant plus être utilisés en interne bénéficient d'une seconde vie dans les communes ou des écoles. La gestion des consommables est également optimisée grâce à la gestion des files d'attente sur les copieurs par exemple, ou l'usage de papiers recyclés. Lorient Agglomération développe aussi l'usage des outils nomades pour éviter les allers-retours au bureau et sensibilise ses agents aux bonnes pratiques numériques. Les matériels sont spécifiquement attribués en tenant compte des utilisations et besoins de chaque agent. Les infrastructures numériques sont par ailleurs mutualisées avec des communes et partenaires.

Lorient Agglomération intervient également dans l'accès au droit et l'inclusion numérique autour de la démarche Portréa et en subventionnant une association travaillant sur l'inclusion numérique. Lorient Agglomération s'engage également dans la rédaction d'une stratégie numérique responsable qui sera validée fin 2025.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



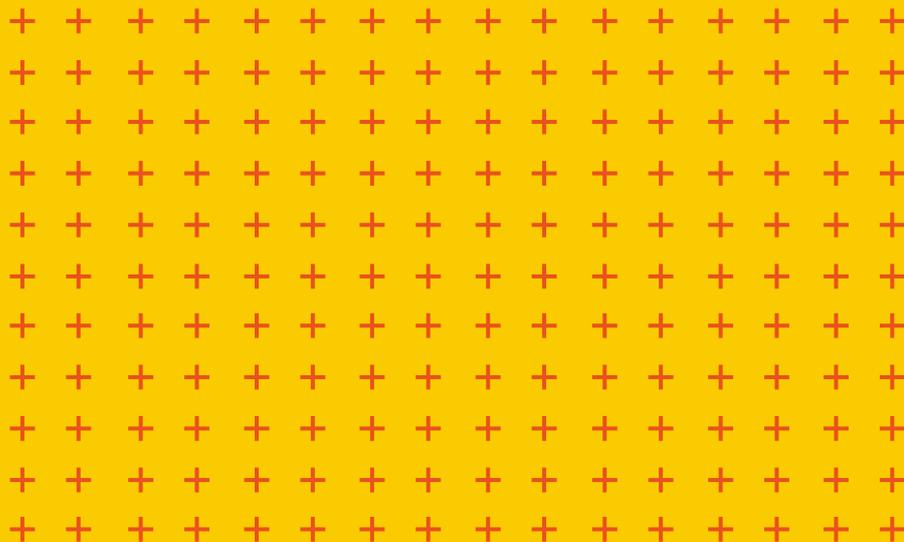
© Wan Zetlla

AXE 5 COOPÉRER



UN TERRITOIRE ACTEUR DU RÉÉQUILIBRAGE DE LA BRETAGNE

Lorient Agglomération impulse une dynamique avec ses territoires voisins pour améliorer le cadre de vie (mobilités, habitat, environnement) et réassurer la place du territoire comme 3^e pôle breton.



UN TERRITOIRE QUI IMPULSE LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Renforcer la proximité de l'agglomération auprès de ses communes membres

Lorient Agglomération poursuit son accompagnement auprès des 25 communes avec les Fonds de concours. Depuis 2021, la 2^e phase du FIC structurant a contribué à la réalisation de plus de 30 projets communaux. En janvier 2024, Lorient Agglomération a proposé un nouveau dispositif financier unique et simplifié qui répond également au besoin de visibilité des communes pour pouvoir programmer et engager leurs projets : le contrat territorial.

En parallèle de ces soutiens financiers, la déclinaison du Pacte de gouvernance s'est poursuivie en 2024. Un état d'avancement a été exposé aux 25 maires lors du comité de suivi en juin 2024. De plus, les réseaux et rencontres thématiques organisés par l'Agglomération favorisent l'enrichissement mutuel et permettent une meilleure connaissance du rôle de chacun.

Faciliter les coopérations entre communes pour améliorer l'offre de services

Par délibération en date du 15 octobre 2024, Lorient Agglomération a intégré le dispositif de la Convention Territoriale Globale (CTG). L'Intercommunalité assurera un rôle de coordination et d'accompagnement des différentes actions de la CTG portées par les communes



7,1 M€
sur 5 ans dans le cadre du Contrat Territorial



33
actions retenues dans le Pacte de Gouvernance, 13 actions sont désormais réalisées, 10 sont en cours de réalisation, 8 ont démarré et 2 restent à lancer



1^{RE}
édition du guide « L'Agglo à votre service »



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

depuis 2021. Cette 1^{re} CTG du territoire a été signée par les 25 communes de Lorient Agglomération et couvre la période 2021-2025.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui vise à mettre les ressources de la Caisse d'Allocation familiale (Caf), tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet social de territoire. Elle permet de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles, de manière structurée et priorisée. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Les CTG couvrent, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. La CTG se décline dans le respect des compétences de chaque collectivité. À noter, que la Caf reste un interlocuteur privilégié pour les communes.

La dynamique impulsée permet d'inscrire les actions de la CTG en cohérence avec le Projet de territoire et les autres documents cadres ou dispositifs portés par Lorient Agglomération. Cette démarche stratégique apparaît comme un outil complémentaire au Projet de territoire. Des enjeux transversaux ont été identifiés notamment sur l'inclusion (intégration sociale et



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



professionnelle de tous et à tous les âges de la vie, l'accessibilité à tous les services des personnes en situation de handicap ou de précarité), le développement économique du territoire, la politique de la ville, le logement (Programme local de l'habitat...).

Améliorer l'implication des communes au travers d'une gouvernance communautaire partagée

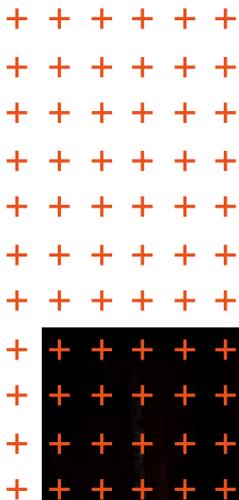
Véritable outil au service du dialogue et de la coordination, le pacte de gouvernance est soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Construit dans la continuité du Projet de territoire, il permet de mieux associer les élus communaux aux décisions intercommunales et de renforcer le travail entre les communes et l'intercommunalité.

Après la définition du Projet de territoire, les élus ont souhaité aller plus loin et s'engager dans la rédaction de ce Pacte de gouvernance. Issu du travail du comité de pilotage, composé des 25 maires de l'Agglomération et des présidents des groupes d'élus communautaires, ce pacte de gouvernance concrétise l'ambition affichée par l'Exécutif, dès le début du mandat, de mettre l'Agglomération au service des communes. Il doit assurer la coconstruction des politiques publiques et le copilotage de leur mise en œuvre, mais aussi garantir une juste articulation entre l'Agglomération et les communes pour réussir un développement du territoire équilibré, solidaire et de proximité, répondant aux enjeux du Projet de territoire. Le Pacte de gouvernance renforce l'association des communes et des élus et permet ainsi de coconstruire l'organisation du territoire avec la participation de la société civile.

Le texte, validé par l'ensemble des Conseils municipaux, s'articule selon 2 enjeux et 4 orientations :

- S'entendre sur le mode de fonctionnement qui lie Lorient Agglomération aux 25 communes :
 - Affirmer des valeurs et principes
 - Associer la société civile et les habitants
- Formaliser et acter une nouvelle manière de travailler ensemble :
 - Contribuer à l'amélioration des échanges
 - Définir de nouvelles conditions d'exercice des compétences

Le pacte de gouvernance vient modifier ou améliorer le fonctionnement de l'institution en faveur d'une gouvernance partagée. Il permet par exemple aux maires de désigner des élus référents pour participer aux comités de suivi ou de pilotage (plan de mobilité, etc.) ou à certains groupes de travail. L'organisation d'une conférence annuelle présentant les grands projets de Lorient Agglomération a été proposée aux élus des communes pour la première fois en janvier 2024, avec une synthèse du rapport d'activité de l'action communautaire. L'ensemble des élus du territoire de Lorient Agglomération (les conseillers municipaux des 25 communes, les parlementaires, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux) ainsi que le Sous-Préfet de Lorient ont répondu présents vendredi 19 janvier lors de cet événement organisé en préambule des vœux du président de Lorient Agglomération aux personnalités. Cette initiative avait pour objectif de renforcer la connaissance de l'action intercommunale autour du projet de territoire et de ses enjeux stratégiques.



UN TERRITOIRE QUI S'APPUIE SUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Permettre aux citoyens et acteurs socio-économiques de participer à la définition et l'évaluation des politiques publiques

Dans le cadre du développement du port de plaisance de Lorient, Lorient Agglomération a décidé d'aménager un ponton au niveau du quai du Péristyle, là-même où s'était établie la Compagnie des Indes au XVII^e siècle. Cette nouvelle infrastructure accueille depuis septembre 2024 les navires aux dimensions exceptionnelles (bateaux patrimoniaux, grands voiliers de plaisance, voiliers de course), ainsi que la vedette SNSM de Groix, et sera accessible au public lors de manifestations nautiques. Comme elle l'avait fait pour IziLo, nouveau nom du réseau de mobilités, Lorient Agglomération a souhaité organiser une consultation citoyenne afin de choisir le nom du nouveau ponton. Ainsi, du 9 au 15 septembre, les habitants du territoire étaient invités à voter pour l'appellation de leur choix, sur la page Facebook de Lorient Agglomération ou aux urnes de la Maison de l'Agglomération et du port de plaisance de Lorient. Parmi les 4 noms proposés, c'est le Ponton de la Découverte qui a remporté plus de la moitié des 763 votes.

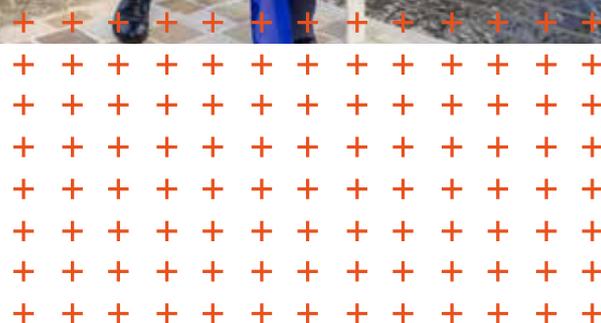
Faire connaître et reconnaître l'action de l'Agglomération auprès des citoyens et acteurs socio-économiques

L'un des principaux objectifs en communication de Lorient Agglomération est de permettre aux habitants et acteurs socio-économiques d'identifier les actions qu'elle mène à leur service. Différentes actions concourent notamment à assurer cette lisibilité :

- La mise en place d'une programmation signalétique : pérenne ou transitoire, la signalétique concourt à faire identifier l'action communautaire sur l'espace public à l'échelle des 25 communes-membre. Une charte graphique a été développée pour rendre immédiatement identifiable Lorient Agglomération au premier coup d'œil. En 2024, de nouvelles installations ont été posées, notamment à la nouvelle Maison de l'entreprise ou pour mettre en valeur l'installation d'un espace d'accueil social sur le terrain d'accueil des gens du voyage du Gaillec à Lorient.
- L'organisation de campagnes de communication : affichage, radio, sponsoring digital... Les campagnes de communication contribuent, par des actions « coup



© Lorient Agglomération - M. Saint-Maur



de poing », à identifier les compétences de Lorient Agglomération par ses habitants. Différentes campagnes ont été organisées en 2024 sur le logement étudiant, la promotion du paillage et du mulching en alternative au dépôt de végétaux en déchèterie ou encore les mobilités douces avec la mise en place d'une grande campagne entre juillet et septembre suite à l'ouverture de la Maison du vélo en juin 2024. D'autres événements ont également fait l'objet d'une campagne de promotion en 2024, parmi lesquels : Scorff au Naturel, le Mois de la biodiversité, le week-end du patrimoine, la Semaine européenne des mobilités, la Semaine de l'architecture ou encore Terre d'oiseaux.



3

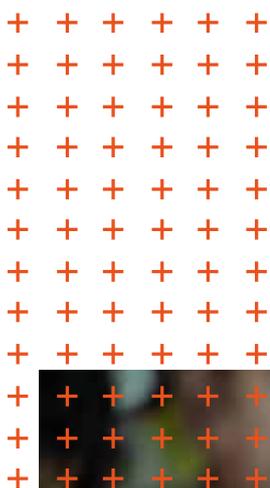
intercommunalités unies
autour de la participation
citoyenne

- Les relations presse : envoi de communiqués, mise en place de points presse, organisation de voyages de presse... Chaque année, des centaines d'actions presse sont organisées par Lorient Agglomération de façon à assurer la visibilité de ses actions à toutes les échelles, du local à l'internationale et auprès de l'ensemble des rédactions : de la presse locale à la presse nationale ou encore auprès de la presse spécialisée. Les relations presse concourent ainsi à la transparence de l'action publique mais aussi à crédibiliser les actions menées par Lorient Agglomération en tant qu'acteur incontournable en Bretagne Sud.
- La diffusion du magazine bimestriel « Les Nouvelles » en toutes boîtes aux lettres : le magazine contribue à l'égal accès de tous à l'information institutionnelle. Sa stratégie éditoriale se veut accessible et inclusive et s'organise autour de cinq rubriques : « De saison » permet d'ancrer le numéro dans l'actualité récente du territoire, « C'est l'agglo » permet de valoriser directement l'action communautaire, « Dossier » permet d'apporter une vision enrichie sur un sujet par numéro, « Mon territoire » permet de valoriser le territoire auprès des habitants et enfin « Sortir » relaie en quelques dates les prochaines activités événementielles à venir.
- La présence sur les réseaux sociaux : Lorient Agglomération est présente sur Facebook (20 000 abonnés), Instagram (6 500 abonnés), X (ex-Twitter, 7 400 abonnés), LinkedIn (192 000 abonnés) et YouTube (470 000 vues). L'intérêt de la multiplication de ces

canaux est multiple : la viralité des informations est décuplée ; l'information devient aussi ascendante grâce aux commentaires ou questions adressés par les Internautes sur les pages de Lorient Agglomération ; la présence sur les réseaux sociaux permet de fédérer les partenaires et satellites de Lorient Agglomération autour d'actions communes et enfin elle mobilise une communauté d'habitants impliquée dans la vie de l'Établissement et soucieuse de promouvoir la qualité de vie de leur territoire.

Conforter le rôle du Conseil de Développement dans les dynamiques participatives

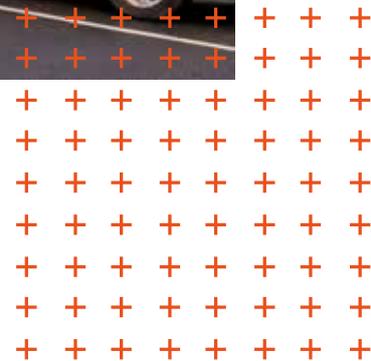
Mardi 25 février a été signée la Charte de coopération entre Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté et le Conseil de développement du Pays de Lorient-Quimperlé. Par cette signature, les 3 intercommunalités confirment le rôle de l'instance comme un partenaire essentiel en faveur de la participation citoyenne autour d'enjeux importants sur leurs territoires et s'engagent à lui permettre de se renforcer pour favoriser le bon exercice de ses missions. Espace de dialogue avec les acteurs de la société civile (citoyens, acteurs économiques, sociaux et associatifs), il nourrit la définition des politiques publiques locales à l'échelle du grand pays de Lorient-Quimperlé.



UN TERRITOIRE QUI RENFORCE SES COOPÉRATIONS AU-DELÀ DE SES FRONTIÈRES



© Fanch Galvès



S'affirmer comme le 3^e pôle breton

Portées par l'ambition commune de développer les solutions de mobilités en Bretagne Sud et répondre aux attentes de ses habitants, la Région et les six intercommunalités de l'axe Quimper-Vannes se sont engagées, à travers le protocole de coopération « BreizhGo Express Sud », à faire franchir une nouvelle étape au territoire, autour de la ligne ferroviaire qui structure les déplacements d'une bonne partie de sa population. Les partenaires de cette initiative inédite ont officiellement signé cette coopération en décembre 2024. Elle se concrétisera, à partir de la rentrée 2025, par l'ajout de circulations supplémentaires chaque jour, du lundi au vendredi, sur l'axe Vannes-Quimper, et pour certaines jusqu'à Rennes et Nantes, en plus de l'offre existante, déjà conséquente. Ce saut d'offres permettra de lutter contre l'autosolisme et la congestion quotidienne de l'axe routier de la RN 165 tout en agissant en faveur de la protection de l'environnement. La concrétisation du projet « BreizhGo Express Sud », porté par la Région, en tant qu'autorité sur le TER, et par l'ensemble des Intercommunalités concernés, constitue un acte fondateur des mobilités sur le territoire de Bretagne

Sud, (900 000 habitants, soit plus d'un quart de la population bretonne). C'est en effet la première fois que des intercommunalités décident de cofinancer l'acquisition de rames Regio 2N avec la Région et de travailler conjointement sur ces nouveaux services. L'accord noué avec les collectivités de Bretagne Sud renouvelle complètement la manière de gouverner les mobilités. À ce titre, « BreizhGo Express Sud » préfigure Bretagne Mobilités, syndicat mixte régional des transports qui devrait être créé en 2025.

Cette démarche innovante, unique en France, permet de s'adapter au contexte et aux besoins exprimés par les citoyens et les territoires. Cette montée en puissance du TER permettra de répondre aux attentes des habitants de Bretagne Sud et à l'impératif de la préservation de l'environnement, en désaturant l'axe routier de la RN165 et en leur proposant une alternative à la voiture individuelle.

Chaque jour, en Bretagne, plus de 400 trajets TER sont organisés pour desservir 126 gares. La fréquentation des TER a ainsi augmenté de 46 % entre 2019 et aujourd'hui.

Renforcer les liens avec nos partenaires à l'échelle des bassins de mobilités et d'emplois

Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Blavet Bellevue Océan Communauté se sont engagés, avec la Région Bretagne dans un Pacte de cohérence régional et territorial. Créé par la Région Bretagne dans le cadre de la Breizh Cop, ce nouvel outil permet de définir collectivement, à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), des priorités d'action partagées. Il vise ainsi à mieux coordonner la coopération à l'échelle d'un bassin de vie. Le Pacte de cohérence régional et territorial de Lorient Agglomération et de ses deux intercommunalités voisines repose sur 4 grands thèmes prioritaires : stratégie économique, solidarité territoriale - centralités (foncier, logement), stratégie énergétique et climatique, ressources et mobilités.



4

thèmes prioritaires et 50 engagements à décliner sur la période 2024-2028



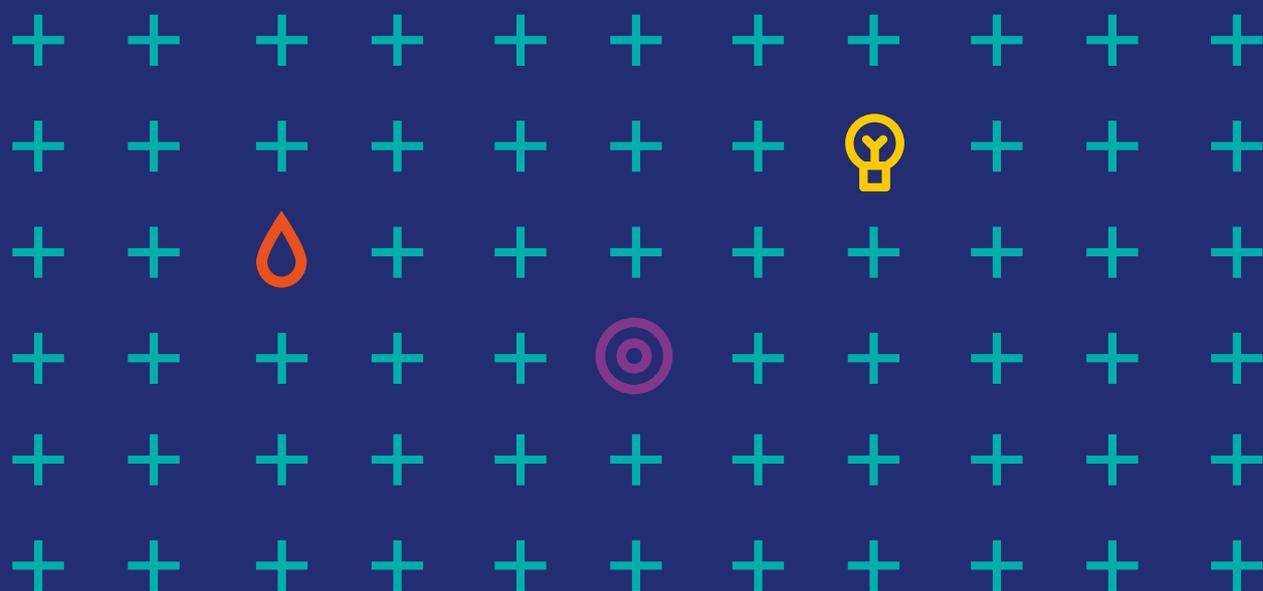
© DR

Développer nos coopérations et réseaux aux échelles nationale et internationale

Lorient Agglomération a lancé en 2024, une action de coopération internationale à l'échelle communautaire en associant les partenaires du territoire, avec dans un premier temps des partenariats avec le Sénégal et le Vietnam. Cet engagement de l'agglomération concourt à double objectif qui est le partage du savoir-faire entre partenaires et d'être fidèle à l'histoire du territoire de Lorient en renforçant sa connexion à l'international. Les 5 intercommunalités de Bretagne Sud (Auray Quiberon Terre Atlantique, Bellevue Blavet Océan Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté) constituées en entente sont engagées dans une alliance métropolitaine pour partager des sujets communs et parler d'une seule voix vis-à-vis des partenaires que sont notamment l'État et la Région Bretagne. Ce regroupement permet de s'affirmer comme le 1er pôle démographique breton, devant les métropoles de Rennes et Brest, avec un bassin de vie de 550 000 habitants.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur



**MOBILISER
LES RESSOURCES
AUX SERVICES DES
POLITIQUES PUBLIQUES**

DES RESSOURCES HUMAINES QUI IRRIGENT LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

Mise en place d'un contrat groupe santé à Lorient Agglomération

Depuis le 1^{er} juillet 2024, Lorient Agglomération propose à ses agents fonctionnaires et contractuels dont la durée minimum du contrat est fixée à 6 mois, la possibilité d'adhérer à un contrat groupe santé. Ce contrat groupe, négocié par le Centre de Gestion du Morbihan (CDG 56) auprès de l'organisme de complémentaire santé Intériale pour une durée de 5 ans, représente un intérêt social pour l'ensemble des agents en offrant une couverture santé à un coût intéressant du fait de la mutualisation des risques à l'échelle du département. L'adhésion se fait sans questionnaire médical, ni délai de carence et sans limite d'âge. Lorient Agglomération accorde une participation aux agents qui adhèrent à la mutuelle de groupe Intériale selon leur catégorie soit pour un agent de catégorie C un montant de 30,45 € brut par mois. Ce contrat groupe a rencontré un franc succès car 351 agents ont déjà adhéré à Intériale.

Conditions de travail

Le nombre d'actions sur le terrain, au plus près des conditions de travail et de sécurité des agents communautaires, a été renforcé en 2024. Des projets structurants de la politique de prévention des risques professionnels ont par ailleurs mobilisé l'ensemble des agents-encadrants de Lorient Agglomération. Ce travail de proximité a permis d'accentuer les visites sur le terrain de la formation spécialisée santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT), de développer les études



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

de postes nécessaires à l'actualisation des évaluations de risques et de mieux analyser la sinistralité. La conjugaison de ces actions se concrétise par une baisse de l'accidentologie constatée en 2024.

Sur le champ des risques psychosociaux, Lorient Agglomération continue d'apporter un soutien aux agents via l'intervention de psychologues du travail, notamment à la suite d'agressions ou autres actes de violence en lien avec les fonctions exercées.

Dans le cadre de la prévention et des bonnes conditions de travail, une formation-action a été organisée avec le CNFPT pour sensibiliser les ripeurs à la prévention des troubles musculosquelettiques, avec des ateliers pratiques pour adopter de bonnes postures au travail. 4 capsules vidéos de prévention des risques ont été créées avec l'appui d'un organisme de formation spécialisé, pour former les agents et saisonniers des déchèteries.

Parcours professionnels et accompagnement des agents

Une Instance de Transition Professionnelle a été mise en place pour étudier les demandes de formations personnelles, offrant aux agents des opportunités de reconversion et d'évolution professionnelle.

La campagne dématérialisée des évaluations professionnelles a été lancée pour évaluer près de 335 agents, facilitant ainsi la gestion des évaluations et leur suivi.

Intégration et accueil

Un escape game a été organisé pour favoriser l'accueil des stagiaires de seconde, tandis qu'une matinée a été dédiée aux apprentis pour favoriser leur intégration dans l'établissement.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Le patrimoine bâti de Lorient Agglomération réparti sur les 25 communes du territoire est très diversifié et correspond aux multiples activités et politiques publiques développées.

Au total, l'enjeu représente 377 bâtiments, pour une surface de plus de 280 000 m² dont Lorient Agglomération assure la maintenance et l'entretien, optimise l'exploitation et poursuit la mise en œuvre de la politique d'accessibilité.

Suivi maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de certaines opérations

Le suivi de certaines opérations mises en œuvre par Lorient Agglomération est pris en charge en interne. En 2024, c'est notamment le cas pour la future « Maison des skippers » à Lorient La Base, le déménagement de l'Office de tourisme de Lorient en centre-ville à Lorient ou encore la future salle équestre du Haras à Hennebont.



© Lorient Agglomération - N. Saint-Maur

Gestion du parc des véhicules de service

La flotte de Lorient Agglomération comprend plus de 250 véhicules pour ses usages internes et 35 véhicules mis à disposition de certains délégataires (hors bus). Pour 2024, l'objectif de tendre vers un verdissement optimum du parc s'est concrétisé. Par ailleurs, une vingtaine de vélos et 1 scooter électrique sont mis à disposition des agents de Lorient Agglomération.

Amélioration des équipements communautaires affectés au SDIS 56

Le projet de reconstruction du centre de secours d'Inguiniel ainsi que l'extension et la réorganisation du centre de secours d'Hennebont ont été approuvés par le conseil communautaire en décembre 2024.

SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2023-2029

Le projet d'extension - requalification de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Caudan a été adopté en octobre 2024, tandis que celui de Guidel a été inscrit au PLU de la commune. Les aires permanentes d'accueil d'Hennebont et Ploemeur ont quant à elles été remises à niveau.

En 2024, des démarches ont été engagées pour délocaliser et majorer la capacité d'accueil de l'aire permanente de Languidic. Les études relatives à la réalisation d'une aire pérenne d'accueil estival des groupes familiaux à Plouay se sont par ailleurs poursuivies et les terrains estivaux provisoires dédiés à l'accueil estival des grands rassemblements (missions culturelles et groupes familiaux) ont été aménagés. Un travail de prospection foncière relative à l'aménagement de terrains provisoires sous conventions tout au long de l'année a été mis en place, en concertation avec les Maires.

Par ailleurs, Lorient Agglomération est désormais en charge du volet social et a élaboré à ce titre son projet social des aires d'accueil validé par le conseil communautaire en octobre suivi de l'obtention de l'agrément Espace de Vie Sociale en décembre 2024.



© Lorient Agglomération - V. Tronet

AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

Commande publique responsable

Les achats de Lorient Agglomération auprès de 1690 fournisseurs (hors Délégations de Service Public) représentent 106 M€ en 2024. Ce volume est en forte augmentation laquelle s'explique à la fois par la mise en œuvre des grands projets du mandat mais également par l'impact du contexte inflationniste. Le montant des achats effectués auprès des entreprises du territoire est de 29 M€ (soit 27% des achats réalisés), 63% des achats sont réalisés auprès d'entreprises bretonnes. 226 marchés ont été conclus en 2024 pour un montant de 127,3 M€ HT. Les marchés de travaux représentent 40% des marchés conclus par l'agglomération, les marchés de services 45% et les marchés de fournitures, 15%. La mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) dont s'est dotée l'agglomération en 2023 dans le cadre de sa politique achat, a permis de développer le sourcing, de sensibiliser les directions à l'achat responsable, de participer et d'organiser des événements visant au rapprochement du monde économique et de l'achat public, de proposer de nouveaux marchés dans le cadre de la centrale d'achat communautaire ou encore de mobiliser les acheteurs au sein de groupes de travail sur des thématiques identifiées (gestion du réemploi, recyclage et réutilisation pour les marchés de travaux, achats transversaux).



56,3 %
des marchés
comportent une clause
environnementale et
28,7% comportent une
dimension sociale



76 931,46
heures d'insertion ont été
réalisées dans le cadre
des marchés conclus
par l'Agglomération
(hors 3 marchés réservés)



3,80 %
des achats ont été
effectués auprès
d'opérateurs de
l'Économie Sociale et
Solidaire (ESS), soit
+ 800 000 € HT

Archives et documentation

14 versements ont été enregistrés en 2024 pour un total de 22,15 mètres linéaires. Fin 2024, Lorient Agglomération conservait ainsi 1201,84 mètres linéaires d'archives communautaires et privées.

164 demandes de communication de documents ou de recherches documentaires ont été traitées en 2024. Par ailleurs, en matière de documentation, le service réalise une veille documentaire hebdomadaire en lien avec les politiques publiques menées par l'agglomération et propose un panorama de presse quotidien mis en ligne sur Intranet. En 2024, 4 446 articles ont ainsi été diffusés.

La mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) internalisé reste à l'étude. Ce projet devrait se concrétiser par un premier chantier d'archivage en 2025 consistant en l'intégration dans le système d'archivage électronique des actes dématérialisés issus de la gestion des ressources humaines (arrêtés du personnel).

Couverture assurantielle

Le renouvellement des contrats d'assurance a été étudié en 2024 pour être effectif au 1^{er} janvier 2025, pour une période de 5 ans. Comme de nombreuses autres collectivités, Lorient Agglomération est confrontée à des niveaux de cotisation et de franchise inédits pour l'assurance de ses biens. Cette situation est la conséquence de la crise assurantielle actuelle à laquelle l'Intercommunalité n'a pas échappé malgré une sinistralité présentant un bilan favorable. Un important travail d'analyse et d'appropriation des contrats est toujours en cours. La prévention reste un élément central de la gestion des biens et permettra à l'Agglomération de disposer de la meilleure couverture assurantielle possible.

Soutien et conseils juridiques

Lorient Agglomération travaille aux montages juridiques sur de nombreux sujets tels que l'échéance des contrats de concessions portuaires, la prévention des conflits d'intérêts avec l'établissement d'une cartographie des risques d'atteinte à la probité, ou encore la révision des délégations de signature dans le cadre de la nouvelle charte managériale. Le service est chargé de la communication de documents administratifs : 13 demandes ont été formulées en 2024. Pour ailleurs, dans le cadre de l'open data, Lorient Agglomération met spontanément à disposition un certain nombre de documents.



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE TERRITORIAL

Nouveau calculateur d'itinéraires multimodal

Un nouveau calculateur d'itinéraires multimodal qui s'adapte aux capacités de tous a été inauguré en juin 2024. Cet outil répond aux exigences formulées dans la loi sur les mobilités (loi LOM) qui vient enrichir entre autres les informations voyageurs et les informations sur les voiries (trottoirs). Ce projet mis en œuvre par Lorient Agglomération en 2009 puis au travers du projet Handicap Innovation Territoire (HIT) a reçu le prix de l'innovation dans la catégorie Mobilité/inclusivité en juillet 2024. Il permet une mise en visibilité des territoires de Lorient Agglomération et participe au projet de territoire « du bien vivre ensemble ».

Au-delà de la navigation, ce sont toutes les informations géographiques des espaces publics, les aménagements, les transports etc. qui vont permettre aux

communes d'établir des priorités dans la poursuite de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Cartographie des habitats terrestres et marins

Le projet de cartographie d'apprentissage automatique satellitaire permettant de localiser plus de 80 types d'habitats sur l'ensemble du territoire a été finalisé en 2024. Ce dispositif participe à la connaissance et à la surveillance de la biodiversité du territoire.

Identification des potentiels fonciers

Un mode opératoire a été défini en 2024 pour identifier les potentiels fonciers et ainsi accompagner les chargés d'études dans les problématiques d'urbanisme réglementaires.



BUDGET 2024

Sur la base du compte administratif 2024.

BUDGET PRINCIPAL



Ressources principales

- Dotations de l'État
- Impôts locaux
(taxes foncières, contribution économique territoriale, taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
- Fraction de TVA nationale
- Recettes de services rendus à l'utilisateur

UN BUDGET EN 5 AXES du

■ Vivre ensemble



■ Rayonner

■ Transformer



■ Équilibrer

■ Coopérer



Un budget à l'équilibre

sur les sections de fonctionnement et d'investissement



Fonctionnement: **133,99 M€**

Investissement: **56,62 M€**

TOTAL: 190,61 M€

Malgré un contexte inflationniste, les subventions au principaux partenaires de Lorient Agglomération sont restées stables.



2024
projet de territoire

1 présentation
+ visible
+ transparente



Le maintien
d'un investissement
fort pour les acteurs
économiques

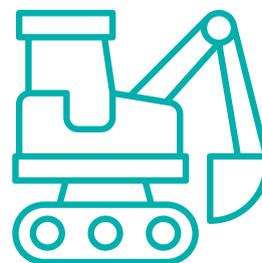
BUDGETS ANNEXES

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--|----------------|----------------|
|  TRANSPORTS URBAINS | 49,27 M€ | 12,28 M€ |
|  EAU POTABLE | 17,87 M€ | 9,96 M€ |
|  ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 11,53 M€ | 12,63 M€ |
|  ÉNERGIE | 1,05 M€ | 3,1 M€ |
|  PORTS DE PLAISANCE | 0,8 M€ | 5,49 M€ |
|  PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES* | 2,2 M€ | 0,5 M€ |
|  ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ* | 1,67 M€ | 0,26 M€ |

* Comptabilité de stock

Un très bon niveau d'investissement 56,62 M€

dont 37,18 M€ de dépenses d'équipement (24,96 M€ sous maîtrise d'ouvrage directe et 12,22 M€ de subventions).



Ce montant inédit d'investissement est financé en partie par le recours maîtrisé à l'emprunt. La date du budget principal s'élève à 133,3 M€ et la capacité de désendettement est de 6,42 années.

CONTACTS

Lorient Agglomération

Maison de l'Agglomération

Esplanade du Péristyle
CS 20 001
56314 Lorient Cedex
Tél. 02 90 74 71 00
Numéro vert : 0 800 100 601 (tapez 1 pour le service déchets, 2 pour l'eau et l'assainissement et 3 pour l'habitat)
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (accueil et standard)
www.lorient-agglo.bzh

Espace Info Habitat

Services habitat et urbanisme de Lorient Agglomération, ADIL et ALOEN

Esplanade du Péristyle
6 rue de l'Aiglon
56100 Lorient
Horaires d'ouverture : lundi (de 13h30 à 17h), du mardi au vendredi (le matin de 8h30 à 12h, uniquement sur rendez-vous le jeudi et l'après-midi de 13h30 à 17h)

PARTENAIRES

Audelor

Agence d'urbanisme, de développement économique et Technopole du Pays de Lorient

12 avenue de la Perrière
56324 Lorient Cedex
Tél. 02 97 12 06 40
Numéro vert développement économique : 0 805 05 00 26
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30
www.audelor.com

SEM Lorient Keroman

Exploitation du port de pêche Lorient Keroman

CS 50382
56327 Lorient Cedex
Tél. 02 97 83 60 60
www.keroman.fr

SEM XSEA

Aide à l'implantation et au développement des entreprises sur le Pays de Lorient

12 avenue de la Perrière
56324 Lorient cedex
Tél. 02 97 12 06 80
www.xsea.fr

Mission locale réseaux pour l'emploi du Pays de Lorient

Gare de Lorient

9bis Place François Mitterrand
56100 Lorient
Tél. 02 97 21 42 05
Horaires d'ouverture : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mardis de 13h30 à 17h30 (fermé le matin)
www.mllorient.org

Lorient Bretagne Sud Tourisme

Siège de l'Office de tourisme du Pays de Lorient

Quai de Rohan
56100 Lorient
Tél. 02 97 84 77 84
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
www.lorientbretagnesudtourisme.fr

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

IziLo

RATP Dev

Gare d'Échanges
Cours de Chazelles
56100 LORIENT
Tél. 02 97 21 28 29
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
www.ctrl.fr

Sellor

SEM des ports de plaisance et équipements publics de loisirs du Pays de Lorient

Villa Margaret
BP 60
56260 LARMOR PLAGE
Tél. 02 97 65 43 21
www.sellor.com

Blue Green

Gestionnaire des golfs de Val Quéven et Plœmeur Océan

À Quéven : 5 Kerruisseau
56530 - Queven / 02 97 05 17 96
À Plœmeur : Saint Jude Kerham
56270 - Plœmeur / 02 97 32 81 82
<https://bluegreen.fr/Plœmeur/>
<https://bluegreen.fr/val-queven/>

Equalia

Gestionnaire de la patinoire du Scorff à Lanester

262 rue Jean-Marie Djibaou
56600 Lanester
Tél. 02 97 81 07 83
www.patinoire-scorff.fr

Segepex

SEM de gestion du Parc des Expositions du Pays de Lorient

286 rue Rouget de Lisle
56600 Lanester
Tél. 02 97 76 88 99
www.expo-congres.com

MAPL

Musiques d'aujourd'hui au Pays de Lorient

Lorient La Base
Hydrophone (Face A)
11 rue Honoré d'Estiennes d'Orves
56100 Lorient
Tél. 02 97 86 18 10
www.hydrophone.fr

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION LORIENT AGGLOMÉRATION

Directeur de la publication : Fabrice LOHER (Président)

Coordination : Direction de la communication

Conception graphique / maquette : dynamo+

Lorient Agglomération

Esplanade du Péristyle

CS 20 001

56314 LORIENT CEDEX

Tél. 02 90 74 71 00

Site internet : www.lorient-agglo.bzh

Courriel : contact@agglo-lorient.fr

Édition : mai 2025

Imprimé sur du papier PEFC (sigle anglais pour Programme de reconnaissance des certifications forestières), fabriqué à base de bois provenant de forêts gérées durablement.



Maison de l'Agglomération

Esplanade du Péristyle
CS 20 001

56314 Lorient Cedex
Tél. 02 90 74 71 00

www.lorient-agglo.bzh

